

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

HQD-ÉNERGIR - DEMANDE RELATIVE AUX MESURES  
DE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DU  
CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS

DOSSIER : R-4169-2021 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
M. FRANÇOIS ÉMOND  
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 29 MARS 2023  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 11

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL  
Me ANNIE GARIÉPY  
avocates de la Régie

DEMANDERESSES :

Me PHILIP THIBODEAU  
avocat d'Énergir, s.e.c. (Énergir)

Me JOELLE CARDINAL  
avocate d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIÉ-  
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de l'Association québécoise du propane  
(AQP);

Me GAËLLE OBADIA  
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'action  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me JOCELYN OUELLETTE  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	9
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	34
PREUVE AHQ-ARQ	
M. MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	42
INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU	
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	68
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
LOUIS GERMAIN	
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	76
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	

PREUVE DE RTIÉÉ

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 118  
INTERROGÉ PAR LA FORMATION 136

PREUVE DE L'AQP

RAYMOND GOURON

ALAIN ST-PIERRE

INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL 149

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 184

RÉINTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL 193

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN 196

INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA 196

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 213

PREUVE DU ROÉÉ

JEAN-PIERRE FINET

INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER 220

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 242



LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (FCEI)	Mesurer l'impact tarifaire de la proposition de la FCEI de réduire le coût du tarif biénergie (demandé par la Formation).	218
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
2 neuvième (29e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)  
8 mars deux mille vingt-trois (2023) par  
9 visioconférence, audience dans le cadre dossier  
10 R-4169-2021 Phase 2 : Demande relative aux mesures  
11 de soutien à la décarbonation du chauffage des  
12 bâtiments. Poursuite de l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Madame la Greffière. On a un petit problème  
15 de son. Rebonjour. On vous revient dans quelques  
16 secondes.

17 DISCUSSION HORS DOSSIER

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Rebonjour. Alors ça fonctionne. Donc, on poursuit  
20 l'audience avec la preuve du GRAME. Donc, on  
21 inviterait maître Paquet à prendre la parole.

22

23 PREUVE DU GRAME

24

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Oui. Bonjour, Madame la Présidente; bonjour à tous.

3 Geneviève Paquet pour le GRAME. Madame Moreau est  
4 présente également. Avant de procéder peut-être à

5 l'assermentation, il y a la déclaration sous

6 serment qui a été transmise sous la cote

7 C-GRAME-0035; pour l'adoption de la preuve du GRAME

8 qu'on retrouve sous C-GRAME-0033; et puis la

9 présentation d'aujourd'hui se retrouve sous la cote  
10 C-GRAME-0036. Donc, j'inviterais madame la

11 greffière à procéder à l'assermentation, puis à

12 afficher la présentation par la suite s'il vous

13 plaît.

14

15 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-

16 neuvième (29e) jour du mois de mars, A COMPARU :

17

18 NICOLE MOREAU, analyste en environnement pour le

19 GRAME, ayant une place d'affaires au 84, rue Saint-

20 Pierre, Chambly (Québec);

21

22 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation

23 solennelle, dépose et dit :

24

25



1 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Mme NICOLE MOREAU :

3 R. Si je comprends bien, je peux débiter. Oui.

4 D'accord. Bonjour, Madame la Présidente et  
5 Messieurs les Régisseurs. Il me fait plaisir au nom  
6 du Groupe de recommandations et d'actions pour un  
7 meilleur environnement de vous présenter nos  
8 principales conclusions et recommandations.

9 J'invite la greffière à aller directement en page 3  
10 s'il vous plaît. Nous avons limité notre  
11 présentation aux éléments les plus importants pour  
12 le GRAME, notamment afin de prendre en compte les  
13 pièces révisées. Les autres enjeux de notre rapport  
14 seront précisés en argumentation. On maintient dans  
15 l'ensemble, l'ensemble de nos recommandations. Il y  
16 aura quelques ajustements qui seront présentés en  
17 argumentation, dont celui sur le partage des coûts  
18 des aides financières liés aux solutions de  
19 biénergie et pour la proposition pour les  
20 ventilateurs de toit.

21 Alors, je procède maintenant à la page 4  
22 s'il vous plaît. Donc, je commence avec le premier  
23 enjeu. Mais en guise d'introduction, j'aimerais  
24 vous souligner que le GRAME est favorable à  
25 l'établissement d'une offre commerciale, tarifaire

1 commerciale qui vise la biénergie. L'ensemble des  
2 propos que je vais vous tenir ce matin vise à  
3 s'assurer que tout soit mis en place dans les  
4 meilleurs délais. C'est ça qui est important de  
5 penser à ces délais-là pour favoriser la  
6 décarbonation des bâtiments avec une offre  
7 tarifaire bien ajustée dès le départ. Donc, c'est  
8 ça que le GRAME vise ici.

9 Parce qu'on sait que le prochain dossier  
10 tarifaire, Hydro-Québec vise l'année deux mille  
11 vingt-cinq, vingt-six (2025-2026). Donc, c'est pas  
12 mal loin dans le temps. Puis l'objectif de  
13 décarbonation du chauffage de réduction de  
14 cinquante pour cent (50 %) du chauffage des  
15 bâtiments, l'horizon est deux mille trente (2030).  
16 Donc, ça va venir très vite après. Donc, on va  
17 avoir moins de marge de manoeuvre. Donc, c'est pour  
18 ça que c'est vraiment important d'avoir tout entre  
19 les mains le plus rapidement possible pour avoir  
20 une offre qui est efficiente, efficace, qui va  
21 rencontrer, puis qui va faire le travail  
22 correctement.

23 Donc, ce qu'on s'est posé, le GRAME, comme  
24 grande question, et on croit que c'est la question  
25 à laquelle la Régie doit répondre, c'est-à-dire :

1 est-ce que l'offre commerciale proposée est  
2 suffisamment compétitive pour favoriser la  
3 conversion des systèmes de chauffage vers la  
4 biénergie? Donc, pourquoi? Bien afin de contribuer  
5 à l'atteinte de la cible de réduction de cinquante  
6 pour cent (50 %) de réduction de gaz à effet de  
7 serre à l'horizon deux mille trente (2030).

8           Donc, la grande question, on va essayer d'y  
9 répondre. En planche 5 s'il vous plaît, merci.  
10 Madame la Greffière, si vous pouviez mettre la...  
11 merci beaucoup. Donc, tout d'abord certaines  
12 données on a fait certains constats, donc les...  
13 les données qui ont été fournies nous démontrent  
14 que le coût des équipements est très élevé, mais  
15 particulièrement dans le... dans... pour la  
16 clientèle institutionnelle, c'est là qu'il y a  
17 vraiment un problème avec des PRI peu avantageuses  
18 en l'absence de financement à la hauteur de quatre-  
19 vingt pour cent (80 %) des coûts des équipements.  
20 Et ça, on a mis quatre-vingt pour cent (80 %),  
21 évidemment si on allait à quatre-vingt-dix pour  
22 cent (90 %) ce serait encore mieux, on aurait  
23 encore plus de chance que ça se réalise. Puis on  
24 remarque le potentiel du secteur institutionnel, on  
25 a... par rapport... dans le tableau 12 qu'on vous a

1       présenté ici, il est très élevé par rapport au  
2       total de... du potentiel de conversion pour...  
3       d'ici deux mille trente (2030). Puis on sait que  
4       cette clientèle compose pour quatre-vingt pour cent  
5       (80 %) avec un système de chauffage hydronique,  
6       dont les coûts des équipements sont très élevés.

7               Ce qu'on fait ici dans cette planche-là  
8       c'est qu'on a évalué c'est quoi le potentiel de  
9       conversion selon les types de clientèle, donc avec  
10       le tableau 12 on est arrivé à ces chiffres-là, donc  
11       on a cinquante-cinq point six pour cent (55,6 %)  
12       des volumes totaux de conversion possible à la  
13       biénergie en mètres cubes. Puis pour la clientèle  
14       commerciale on a quarante-quatre point six pour  
15       cent (44,6 %) des volumes totaux. Puis là on a fait  
16       un autre petit travail, c'est qu'on a regardé...  
17       mais c'est... ce qu'on... on va vous amener plus  
18       tard pourquoi on conclut que finalement c'est les  
19       systèmes à air chaud qui sont... qui ont le plus de  
20       probabilité de se réaliser, là, avec l'offre qui  
21       est sur la table. Donc, on a fait un petit calcul,  
22       ça représente quoi le pourcentage de clientèle...  
23       de... je veux dire de volume de conversion qui est  
24       possible avec un système à air chaud. Donc, les  
25       calculs sont assez simples, c'est au niveau

1 commercial, bien on a quarante-quatre point quatre  
2 pour cent (44,4 %) des volumes totaux, on le  
3 multiplie par quatre-vingt pour cent (80 %), on  
4 nous a dit que c'était autour de vingt pour cent  
5 (20 %) pour... qu'il y avait des systèmes de  
6 chauffage hydroniques. Et on a fait pareil avec  
7 l'institutionnel. C'est un peu le contraire,  
8 institutionnel il y avait à peu près vingt pour  
9 cent (20 %) de système à air chaud, puis on a  
10 multiplié cinquante-cinq point six (55,6) par vingt  
11 pour cent (20 %) puis on est arrivé à onze point  
12 onze (11,11). Donc, on a évalué que l'OTC  
13 globalement, là je vous donne un peu mes  
14 conclusions au départ, mais je vais vous emmener un  
15 peu plus loin dans les détails, mais on a bon  
16 espoir, en tout cas le GRAME, que pour quarante-six  
17 point six pour cent (46,6 %) l'OTC est compétitive  
18 pour ce type de clientèle-là.

19 Donc, je vous amène avec un petit peu mes  
20 détails. La clientèle commerciale, ici on a mis les  
21 tableaux avec les PRI en fonction de... des  
22 systèmes air chaud ou hydronique. Ce qu'on constate  
23 c'est qu'évidemment que les systèmes hydroniques,  
24 les PRI ne sont pas au rendez-vous. Surtout dans le  
25 domaine commercial, ça va être très important

1 d'être plus bas que ça, même avec quatre-vingt pour  
2 cent (80 %) d'aide financière, on pense que ça va  
3 faire le travail, là.

4 Et si on regarde, il faut tenir compte  
5 aussi que ces PRI-là ne tiennent pas compte de  
6 l'actualisation des flux monétaires. On pense que  
7 c'est un peu... c'est moins problématique avec des  
8 PRI de moins de cinq ans, mais quand on se retrouve  
9 dans des PRI de dix (10) ans, là la donne, elle va  
10 être probablement très différente. Surtout que  
11 c'est pas nécessairement tous les clients qui vont  
12 pouvoir mettre l'argent sur la table demain matin,  
13 mais il y a certains qui vont devoir emprunter  
14 pour... pour acheter ces équipements-là, qui sont  
15 somme toute coûteux. Mais ça va dépendre évidemment  
16 toujours de l'aide financière qui va... qui va être  
17 octroyée.

18 Donc, pour cette clientèle-là, on pense  
19 quand même que la clientèle commerciale a une bonne  
20 opportunité de participation si elle possède un  
21 système à air chaud.

22 Donc, je vous emmène à la suivante. Dans le  
23 marché institutionnel, évidemment, la donne est  
24 très différente. On voit que c'est principalement  
25 ce qu'on vous a présenté, les cas types, ce qu'on

1 avait sous la main. Donc, l'hydronique biénergie  
2 efficace.

3 Ici, avec les données qu'on a, évidemment,  
4 le fait que ça ne tienne pas compte de  
5 l'actualisation des flux monétaires, c'est  
6 problématique. On a une durée de vie qui peut  
7 varier beaucoup, selon les témoins du panel.

8 Donc, même si c'est établi à quinze (15)  
9 ans, ça peut varier. Dans le domaine, on a fait les  
10 recherches, ça varie entre dix (10) puis vingt (20)  
11 ans. Donc, on ne sait pas si ça peut correspondre  
12 aux clientèles commerciales ou institutionnelles.

13 Mais nécessairement, si vous regardez, avec  
14 cinquante pour cent (50 %) d'aide financière, si  
15 votre durée de vie d'équipement est de quinze (15)  
16 ans, puis que ça vous prend vingt (20) ans pour  
17 rentrer dans vos sous, évidemment, il va falloir en  
18 racheter un autre avant que les économies soient  
19 suffisantes pour rencontrer l'investissement que  
20 vous avez fait.

21 Donc, nécessairement, l'offre commerciale  
22 n'est pas compétitive, là. Donc, tout va dépendre  
23 de qu'est-ce qu'on va avoir comme pourcentage  
24 d'aide financière. C'est vraiment crucial, ici. Je  
25 pense que plusieurs personnes vous l'ont déjà dit.

1 Et là, donc, ce qu'il faut regarder, aussi, c'est  
2 que le coût des équipements est élevé,  
3 proportionnellement à l'économie de la facture.

4 Donc, ça, c'est très important parce que  
5 même si l'exemplarité... On a parlé que  
6 l'exemplarité de l'État peut jouer un rôle dans les  
7 décisions. Il y a d'autres impératifs qui, nous  
8 croyons, vont être vraiment en conflit avec des  
9 investissements en efficacité énergétique, comme le  
10 service à la population. Et des besoins, parfois,  
11 criants d'amélioration et de rénovation des  
12 équipements.

13 Vous parlez d'écoles. Vous parlez  
14 d'hôpitaux. Donc, les gestionnaires doivent rendre  
15 un service à la population. Et c'est ce service-là  
16 qui va primer dans les décisions des gestionnaires.  
17 Donc, il va y avoir un choix. Est-ce que j'achète  
18 un équipement qui me manque? Ou bien je fais de  
19 l'efficacité énergétique?

20 Donc, à court terme, le choix va être  
21 difficile à rendre. Donc, il va falloir vraiment  
22 que les PRI soient vraiment basses pour convaincre  
23 ces gestionnaires-là que c'est dans cette  
24 direction-là qu'ils doivent bouger.

25 Donc, de notre opinion, à moins de faire



1 des améliorations à l'OTC pour réduire la PRI, ou  
2 d'avoir des aides financières, probablement plus  
3 élevées que quatre-vingt pour cent (80 %). Cette  
4 clientèle-là est peu probable de participer à la  
5 décarbonation des bâtiments.

6 Donc, évidemment, on peut jouer sur deux  
7 tableaux. On peut augmenter, on peut aller plus  
8 loin que, même, le quatre-vingt pour cent (80 %)  
9 d'aide financière. Ou on peut améliorer l'aide  
10 financière. Donc, c'est les deux éléments qui  
11 peuvent faire en sorte que la PRI baisse.

12 Parce que si on améliore l'OTC, bien,  
13 l'économie sur la facture va augmenter. Donc, la  
14 PRI va réduire. Donc, c'est les deux éléments sur  
15 lesquels on peut avoir un impact sur la  
16 participation de cette clientèle-là.

17 Donc, je vous emmène à la prochaine  
18 planche, s'il vous plaît. Là, je vais aller très  
19 vite, ici, parce qu'on a déjà pris, repris un peu,  
20 dans le tableau précédent. Mais ce qu'on veut vous  
21 souligner, c'est que le problème du coût des  
22 équipements vis-à-vis le coût d'économie de la  
23 facture, se situe principalement avec les systèmes  
24 hydroniques. C'est là qu'on a un problème avec  
25 l'OTC qui est là.

1                   Donc, c'est ça qui démontre jusqu'à quel  
2 point ça va être important de connaître le  
3 pourcentage de couverture des aides financières  
4 pour pouvoir, finalement, se positionner puis  
5 dire : « Bien, est-ce que c'est suffisamment  
6 compétitif ou pas, pour la conversion des systèmes  
7 de chauffage? »

8                   Je vous emmène à la prochaine planche,  
9 merci. Avant d'arriver à mes conclusions, peut-  
10 être, je vais vous dire que pour le GRAME, ce qui  
11 est important pour nous, c'est d'éviter de mettre  
12 en place une offre qu'il serait nécessaire  
13 d'ajuster subséquemment. C'est un peu ce que je  
14 vous disais en introduction, c'est ça qu'on vise,  
15 parce que l'année deux mille trente (2030) va venir  
16 vite, si on attend à deux mille vingt-cinq, vingt-  
17 six (2025-26) pour l'améliorer, peut-être qu'on ne  
18 fait pas un choix éclairé.

19                   Donc, pourquoi? Parce qu'il faut penser aux  
20 clients, aux clients qui vont avoir cette offre-là  
21 sur la table, qui vont se mettre au travail, qui  
22 vont faire leurs calculs, qui vont se rendre compte  
23 si c'est... je veux dire, si cinquante-six pour  
24 cent (56 %) des clients se rendent compte que  
25 l'offre n'est pas compétitive, leur permet pas

1 d'adhérer à ça, donc ça va nuire à la...  
2 finalement, ça va nuire à la conversion vers la  
3 biénergie.

4 Parce qu'après ça, il va falloir attendre  
5 deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-26), puis là  
6 demander à ces mêmes clients de recommencer le  
7 travail pour voir si là ça fait du sens. Donc, du  
8 temps qui passe, du temps qui passe, les analyses  
9 sont faites. Puis même là, présentement, les  
10 analyses vont être faites, ça ne va pas être demain  
11 matin que les gens vont se convertir, quand c'est  
12 des gros investissements à faire. Donc, il faudrait  
13 s'assurer, là, si on pouvait s'assurer, là, dès  
14 maintenant, en deux mille vingt-trois (2023), que  
15 cette offre-là fait le travail maintenant, ça  
16 serait l'idéal.

17 Donc, nous on a regardé ça, on a regardé ça  
18 en long puis en large puis on a essayé justement de  
19 répondre à cette grande question là : est-ce que  
20 l'OTC est suffisamment compétitive? Puis on n'est  
21 pas arrivé à pouvoir vous confirmer cette chose-là.  
22 Alors, on s'est dit : bien, on ne le sait pas  
23 finalement. Pourquoi on ne le sait pas? Bien, parce  
24 qu'il nous manque, premièrement, une grande  
25 interrogation, c'est qu'on ne connaît pas la

1           couverture des aides financières, donc on ne peut  
2           pas vous répondre.

3                        Donc, notre conclusion, la seule à laquelle  
4           on peut arriver, c'est qu'il est prématuré pour la  
5           Régie de pouvoir y répondre, savoir si cette  
6           offre-là répond à la préoccupation-là du décret  
7           1395-2022. Donc, on arrive à la conclusion de vous  
8           recommander de requérir des suppléments  
9           d'informations, soit les aides financières du  
10          Ministère et celle d'Hydro-Québec. On sait que  
11          celles-ci sont déjà en vigueur et prêtes à être  
12          mises en place par le programme de Solutions  
13          efficaces, selon ce que les témoins ont répondu.

14                       Et là, on n'a pas besoin d'attendre très  
15          longtemps, hein, c'est au printemps deux mille  
16          vingt-trois (2023). Donc, incessamment, on va être  
17          au courant de ce qui se passe. On va savoir où  
18          est-ce qu'on s'en va. Donc, suite à ce complément  
19          d'informations là, la Régie pourra alors autoriser  
20          l'OTC ou encore requérir des Distributeurs une  
21          offre améliorée, de sorte que les PRI favorisent le  
22          potentiel de conversion vers la biénergie.

23                       Donc, voilà. Donc, entre-temps, bien on a  
24          quand même regardé quels seraient les... avec  
25          l'offre qu'on a sous la main, là, on n'a pas

1 inventé de nouvelles propositions, mais avec  
2 qu'est-ce qu'on a sous la main, qu'est-ce qu'on  
3 pourrait faire, à tout le moins, pour améliorer  
4 l'offre? Donc, c'est notre objectif, hein, réduire  
5 les freins au déploiement de la biénergie.

6 Puis là, ce qu'on... la première  
7 proposition, c'est l'élargissement de la période  
8 couverte par l'OTC. Et là, on a constaté que  
9 certains clients ont des besoins de chauffage  
10 significativement plus importants en mai et en  
11 septembre que d'autres clients. Ils se trouvent  
12 principalement dans le marché institutionnel, le  
13 fameux marché avec lequel on a des problèmes  
14 actuellement.

15 Ce qu'on a calculé, c'est que globalement,  
16 les besoins du chauffage en mai se situent entre  
17 vingt (20) et cinquante pour cent (50 %) des  
18 besoins du mois d'avril. Et ceux du mois de  
19 septembre, entre trente (30) et soixante-huit pour  
20 cent (68 %) des besoins du mois d'octobre.

21 Donc, je vous amène... puis là, on le voit  
22 bien, c'est principalement un problème avec les  
23 systèmes hydroniques, hein. Donc, je vous emmène à  
24 la prochaine planche. S'il vous plaît, Madame la  
25 Greffière. Merci beaucoup.

1           Donc, ces constats-là, ils nous démontrent  
2 que certains types de clientèles sont captives des  
3 usages auxquels ils font face, soit des besoins de  
4 chauffage au mois de mai et septembre, donc hors de  
5 la période de l'offre tarifaire. Ça se comprend  
6 bien, vous avez les écoles, vous avez des enfants  
7 qui rentrent au mois de mai dans leurs classes,  
8 c'est certain qu'il va y avoir du chauffage, hein,  
9 qui va être là. Donc, ils n'ont pas le choix,  
10 c'est... ils n'ont pas le choix de fournir une  
11 offre... je veux dire, un endroit sécuritaire et  
12 bien chauffé à ce type de clientèle. Ça peut être  
13 la même chose avec les hôpitaux.

14           Donc, ces clientèles-là ont un devoir de  
15 rencontrer - puis là, on le voit, c'est dans ce  
16 type de clientèle là que le chauffage se fait le  
17 plus sentir.

18           Donc, il reste à savoir maintenant comment  
19 on pourrait faire pour élargir cette offre-là à  
20 court terme, là, maintenant c'est-à-dire. C'est-à-  
21 dire comment on pourrait faire pour l'élargir.

22           Évidemment, il resterait - pour savoir  
23 exactement jusqu'où on devrait l'élargir, il  
24 faudrait savoir comment ce chauffage-là est réparti  
25 dans les mois de mai et septembre, afin de pouvoir

1 vraiment délimiter une offre qui serait, je veux  
2 dire, alignée avec ces besoins-là.

3 Mais on ne peut pas trop se tromper si on  
4 élargit d'une semaine, puis qu'on commence une  
5 semaine avant. Si on commence à l'élargir,  
6 nécessairement on commence à l'élargir par la  
7 première semaine suivante, hein.

8 Donc, ce qu'on vous dit, c'est que dans un  
9 premier temps, on devrait étendre cette période-là  
10 de chauffage à la première semaine de mai et la  
11 dernière de septembre.

12 Ce qu'on cherche ici, c'est améliorer l'OTC  
13 principalement pour les problèmes illustrés dans...  
14 pour la clientèle institutionnelle qui risque de ne  
15 pas participer à l'offre de biénergie, donc de  
16 décarbonation dans un court terme, de leur  
17 bâtiment.

18 Donc, on recommande par la suite que soit  
19 menée une analyse plus précise et ciblée des  
20 besoins de chauffage des mois de mai et septembre.

21 Donc, on pourrait, après ça, faire un  
22 travail plus minutieux - est-ce que c'est quinze  
23 (15) jours qu'on devrait faire, dix jours? Donc,  
24 déterminer une période de chauffage qui permette  
25 aussi de minimiser l'enjeu sur la climatisation.

1                   Mais là-dessus, j'ai quand même peut-être  
2 un petit mot à dire. Là, on a une offre pour les  
3 deux clientèles, c'est la même chose, c'est la  
4 biénergie. Ici, ce qu'on vous dit, c'est que le  
5 problème avec les systèmes hydroniques qui  
6 fonctionnent à l'eau, nécessairement il n'y aurait  
7 pas de problème de climatisation avec ce type de  
8 chauffage. Ça va être plus être dans les systèmes à  
9 air chaud.

10                   Donc, on pourrait aussi séparer l'offre et  
11 dire : « Bien, on a une offre différente pour la  
12 clientèle institutionnelle qui fonctionne aux  
13 systèmes hydroniques. » Puis, étendre plus,  
14 finalement, qu'une semaine pour viser cette  
15 clientèle-là pour vraiment améliorer le retour - la  
16 PRI finalement.

17                   Puis, on vous l'a dit plus tôt, on peut  
18 jouer avec les... avec les aides financières, mais  
19 on peut aussi améliorer l'offre. Donc, c'est les  
20 deux côtés de la médaille qui peuvent faire en  
21 sorte qu'on va avoir... on va réussir à atteindre  
22 nos objectifs.

23                   Donc, maintenant j'arrive à la planche 12,  
24 s'il vous plaît. Ici, notre objectif c'est de  
25 s'assurer que tous les moyens sont envisagés pour



1 éviter de recourir à une facturation dissuasive qui  
2 pourrait devenir un frein au développement,  
3 déploiement de la biénergie.

4 Avant de vous emmener avec qu'est-ce qui  
5 est écrit dans ma planche, je vais faire quelques  
6 mots sur les réponses du panel qu'ont données  
7 monsieur St-Cyr et monsieur Pelletier.

8 Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'ils nous  
9 ont confirmé que la période de temps qui pourrait  
10 s'écouler entre le début de la non-conformité, puis  
11 le constat qui en est fait, donc le *flag*, quand il  
12 est sorti, pourrait équivaloir à une période de  
13 facturation, plus évidemment le dix jours qui est  
14 octroyé pour résoudre le problème.

15 Vous comprenez que c'est une période assez  
16 longue, hein, puis, le coût de la facture - la  
17 facture peut-être assez élevée si on se retrouve  
18 dans un tarif avec un prix facturé au tarif  
19 dissuasif en hiver, hein.

20 Donc, qu'est-ce qu'un tel client va faire?  
21 Nécessairement, il ne va pas vouloir payer cette  
22 facture-là, puis il va vouloir revenir à la... au  
23 tarif général approprié.

24 Mais ce qu'on veut, en fait, c'est qu'on  
25 veut que les clients restent à la biénergie, on ne

1 veut pas qu'ils consomment à la pointe, on veut  
2 qu'ils s'effacent à la pointe. On veut que ces  
3 clients-là, dans l'année qui suit, parce qu'ils ont  
4 douze (12) périodes avant de pouvoir revenir à  
5 la... à la biénergie, donc, on ne veut pas que ces  
6 clients-là aillent juste à l'électrique.

7 Puis on ne veut pas, non plus, que la  
8 tentation, la grande tentation de dire : bien, ah,  
9 je vais juste consommer du gaz naturel, hein, parce  
10 qu'on sait que l'offre tarifaire au gaz naturel,  
11 elle coûte moins et est plus compétitive que le  
12 tarif d'Hydro-Québec.

13 Donc, là, on s'en va dans une mauvaise  
14 direction à la fois pour la consommation  
15 électrique. Si le client décidait d'aller en  
16 consommation juste électrique ou encore plus, si on  
17 décide de consommer du gaz naturel. Donc, on va à  
18 l'encontre, finalement, de l'objectif de  
19 décarbonation durant cette période-là.

20 Donc, comment, on s'est posé la question  
21 comment faire en sorte pour que ces clients-là  
22 finalement décident de rester, finalement, au gaz  
23 naturel. Mais il ne faudrait pas leur charger la  
24 tarification dissuasive.

25 Puis, là, le Distributeur me disait : tu

1 n'es pas favorable à notre suggestion, parce que le  
2 Tarif DT, il fonctionne de la même façon. Mais on  
3 voudrait vous souligner que ce Tarif DT là, n'a pas  
4 fait l'objet d'une demande de modification en phase  
5 1, hein, c'est un tarif déjà établi. Il n'y avait  
6 pas de décret gouvernemental qui disait qu'on  
7 pouvait faire un nouveau tarif, hein, vous le  
8 savez, avec la Loi sur la simplification, ça ne se  
9 passait pas.

10 Donc, qu'est-ce qu'on a fait? On a pris le  
11 tarif qui était déjà là, puis c'est un tarif qui  
12 fonctionne en biénergie, électrique-mazout. Ces  
13 clients-là n'avait pas besoin de faire des  
14 investissements pour pouvoir transférer au Tarif  
15 DT.

16 Donc, ici, on se retrouve dans une  
17 situation différente et on pense qu'éventuellement,  
18 bien, il va falloir faire une correction au Tarif  
19 DT pour corriger ce problème-là. Puis, là, je me  
20 suis dit : imaginez, on commence à faire de la  
21 biénergie, ça, c'est tout nouveau, hein, c'est des  
22 nouveaux équipements. Là, les gens installent ça.  
23 On ne sait pas les problèmes qui vont survenir.  
24 Est-ce qu'il va y en avoir beaucoup? Est-ce qu'il  
25 va y en avoir... est-ce que ça va être significatif

1 ou pas? Est-ce que ça va tenir la « run »? Est-ce  
2 qu'il va y avoir des problèmes techniques qui vont  
3 survenir en début, là, t'sais, c'est un nouveau  
4 marché, un nouveau pas en avant. Donc, c'est  
5 important de s'assurer qu'il y ait le moins de  
6 freins possible, dès le départ.

7           Donc, puis peut-être un autre petit mot là-  
8 dessus. Pourquoi, finalement, c'est si important?  
9 C'est aussi une question d'équité entre les  
10 clients. Ici, on a constaté, puis vous avez entendu  
11 aussi monsieur St-Cyr et monsieur Pelletier, ce  
12 qu'ils expliquaient, c'est qu'il y a différents  
13 traitements des clients, selon les types de  
14 défauts constatés.

15           Je relis un peu ce qu'on nous a dit, là,  
16 c'est qu'on nous a dit que si la sonde ne servait  
17 plus et ne fonctionnait plus, pour à la fois  
18 basculer le système et le compteur, on remettra les  
19 références en argumentation précises, là. Dons, à  
20 ce moment-là, l'entièreté de la facturation serait  
21 au bas tarif. Donc, vous avez un client qui a une  
22 défectuosité, qui ne fonctionne plus pour basculer  
23 le système et le compteur, mais il a l'entièreté de  
24 sa facturation au bas tarif.

25           Et dans un autre cas, on nous disait : si

1 la sonde et tout le système de permutation  
2 fonctionnent bien, mais qu'il y a un mauvais  
3 fonctionnement du système, là, je ne peux pas vous  
4 dire exactement techniquement ce que ça veut dire,  
5 vous comprendrez, donc, il y aura facturation...  
6 donc, il poursuivait en disant : il y aura  
7 facturation sur le haut tarif d'une charge  
8 électrique, puisque la permutation n'aura pas  
9 permis de passer au mode de gaz naturel.

10           Donc, nécessairement, nous, ce qu'on  
11 adresse ici, ce n'est pas, bon, les problèmes  
12 techniques ou comment ça se passe, mais il y a des  
13 clients qui vont finalement se faire charger la  
14 tarification dissuasive. D'ailleurs, les témoins  
15 disaient « la surfacturation » dans leur  
16 témoignage. Donc, il y a nécessairement un enjeu  
17 d'équité entre ces clients-là.

18           Il y en a qui se voient facturer une  
19 consommation à bas prix pour une défectuosité, puis  
20 il y en a d'autres qui se font facturer un tarif  
21 dissuasif pour un autre type de défectuosité.

22           Ce qu'on demande, on vous le souligne,  
23 notre demande n'impacte pas les revenus d'Hydro-  
24 Québec, du Distributeur. Pourquoi? Parce qu'il est  
25 déjà disposé à retourner le client au tarif général

1 dès le début de la période de non-conformité. Ce  
2 qu'on cherche ici, c'est un moyen de faire en sorte  
3 que ce client-là reste à la biénergie, continue à  
4 s'effacer à la pointe durant les douze (12)  
5 périodes subséquentes et/ou évidemment, dépendant  
6 de son choix, ne transfère pas toute sa  
7 consommation au gaz naturel, ce qui va à l'encontre  
8 de la décarbonation des bâtiments.

9           Donc, c'est pour ça qu'on vous propose...  
10 on vous propose que ne soit pas appliqué le tarif  
11 dissuasif lors d'une défektivité d'un  
12 équipement... lorsqu'une défektivité d'un  
13 équipement est constatée. Dans la mesure où le  
14 client corrige la situation dans le délai maximal  
15 de dix (10) jours prévu à l'article 8.6 des Tarifs  
16 d'électricité. Donc, afin que ce client-là soit  
17 incité à demeurer au tarif biénergie.

18           Donc, évidemment on prév... on recommande  
19 de prévoir un remboursement, mais évidemment c'est  
20 sur une facture qui n'aura peut-être pas été payée,  
21 mais qui va être réduite... réduite parce que le  
22 « flag » sort au moment de la facturation, c'est ce  
23 qu'on nous a dit. Donc, il pourrait simplement être  
24 retiré, donc remboursé via la même facture. Donc,  
25 évidemment ce calcul-là devrait être fait en

1 effectuant la différence entre le tarif général  
2 applicable au client et le tarif dissuasif parce  
3 que ce client-là finalement n'a pas permuté sa...  
4 sa consommation électrique.

5 Avant d'aller à la prochaine... prochaine  
6 planche avec notre proposition de modifica... juste  
7 avant, je vais rester à la page 12. Merci, Madame  
8 la Greffière. Donc, avant d'aller avec notre  
9 proposition sur l'article 8.6 pour le tarif  
10 dissuasif, on a une proposition d'amélioration de  
11 précision à l'article 8.6. On a lu... on a lu  
12 plusieurs fois cet article-là et là vous avez vu  
13 les questions de notre procureur en audience, on  
14 n'était pas certains à partir de quand finalement  
15 le délai de dix (10) jours s'applique... en tout  
16 cas de la façon que c'est formulé à l'article 8.6,  
17 donc on ne savait pas si ça s'applique à partir du  
18 constat ou au début de la non-conformité.

19 Évidemment, dans la réponse fournie à la  
20 Régie, c'est la pièce B-0137, la réponse à la  
21 demande de renseignements numéro 7, réponse 2.1,  
22 Hydro-Québec disait... indiquait que ce délai  
23 s'applique à la suite d'un tel constat et on a  
24 confirmé ces éléments-là avec le panel également.  
25 Donc, on recommande l'ajout d'une précision.

1                   On peut aller à la dernière... dernière  
2 planche. Donc, voici ce qu'on propose. Donc, c'est  
3 la... je vais commencer par la... la deuxième  
4 proposition qui était au début de cet article-là,  
5 donc à partir de la deuxième phrase, donc on  
6 recommande d'ajouter donc... Je vais vous lire la  
7 phrase :

8                   À moins que le client corrige la  
9 situation dans un délai maximal de 10  
10 jours

11 Donc, on ajoute :

12                   à la suite d'un tel constat, le  
13 nouveau tarif prend effet au début de  
14 la période de consommation au cours de  
15 laquelle la non-conformité est  
16 signalée par le client ou constatée  
17 par Hydro-Québec.

18 La deuxième proposition c'est... donc, je vais vous  
19 la lire :

20                   En l'absence de permutation lorsque la  
21 température est inférieure à -12 ou  
22 -25 en raison d'un système biénergie  
23 défectueux, si le client corrige la  
24 situation dans un délai maximal de 10  
25 jours ouvrables à la suite du constat



1 de non-conformité, un remboursement de  
2 la différence entre le tarif dissuasif  
3 appliqué lors de la période de non-  
4 conformité et le tarif général  
5 approprié est effectué.

6 Alors ça clôt ma présentation. Je vous remercie  
7 beaucoup de votre attention.

8 Q. [1] Je vous remercie, Madame Moreau, donc je  
9 n'aurai pas de questions pour... pour mon témoin.  
10 Elle est disponible pour répondre aux éventuelles  
11 questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Merci, Maître Paquet. Donc, nous allons  
14 poursuivre avec le contre-interrogatoire du panel  
15 du GRAME. Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
16 aimeraient contre-interroger la témoin du GRAME?  
17 Alors est-ce que, Maître Cardinal, Maître  
18 Thibodeau, pour les Distributeurs, vous avez des  
19 questions?

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame  
22 Moreau. Donc, pas de questions, du côté d'Énergir  
23 et d'Hydro-Québec.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci beaucoup. Est-ce que la Régie...

1 Maître Cardinal?

2 Me JOELLE CARDINAL :

3 Non, on n'aura pas de questions. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Monsieur Dupont, pour la formation.

6 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

7 M. PIERRE DUPONT :

8 Q. **[2]** Oui, bonjour. Bonjour, Madame Moreau, Maître  
9 Paquet. J'aurais une question, oui, effectivement.  
10 C'est concernant votre recommandation à la page 9,  
11 où finalement, vous nous recommandez de ne pas  
12 conclure immédiatement. Oups... j'ai perdu... Pas  
13 besoin d'afficher la pièce, là. Donc, ça va aller,  
14 merci.

15 OÙ vous dites... Parce que si je vous  
16 comprends bien, vous dites dans votre  
17 présentation... Moi, je vais appeler ça « un  
18 potentiel économiquement convertible ». En tout  
19 cas...

20 R. Hum, hum. Oui.

21 Q. **[3]** ... de conversion, là, qui peut se faire, sur  
22 le plan économique. Bon, vous avez fait certains  
23 calculs. Vous arrivez à la conclusion que, oui, il  
24 y a une partie du potentiel qu'on pourrait y  
25 arriver, en prenant les hypothèses des fameux

1           retours sur investissements, les PRI.

2                       Par contre, il y a un potentiel que ça va  
3           prendre... Selon votre analyse, ça va prendre des  
4           aides additionnelles, peut-être à la hauteur de  
5           quatre-vingt-dix (90 %), peut-être à la hauteur de  
6           cent pour cent (100 %). Je ne le sais pas. Mais  
7           bref, ça va prendre des aides additionnelles.

8                       Là où je veux en arriver c'est, est-ce que,  
9           selon vous, le tarif biénergie, parce que c'est ce  
10          qu'on nous demande, si lui, ce tarif-là, permet  
11          quand même de convertir, selon votre analyse, une  
12          partie du potentiel? Il permet d'aller chercher une  
13          partie du potentiel de conversion?

14       R. Oui, c'est...

15       Q. **[4]** Et...

16       R. Excusez-moi.

17       Q. **[5]** Oui, allez-y.

18       R. Bien, en fait, oui. C'est ce qu'on vous disait. On  
19       évaluait, à peu près, à quarante-six pour cent  
20       (46 %). On est très confiant de ça. On a des bémols  
21       pour toute la question des systèmes hydroniques. On  
22       pense qu'il y a un problème.

23                       Mais c'est certain que si on avait la  
24       confirmation qu'il y avait quatre-vingt pour cent  
25       (80 %), un minimum de quatre-vingt pour cent

1 (80 %), en faisant des améliorations, aussi, à  
2 l'OTC, bien, on pourrait peut-être dire qu'on est  
3 confiant.

4 On comprend qu'on ne peut pas réduire ça à  
5 quatre (4 %) à cinq pour cent (5 %), la PRI des  
6 systèmes hydroniques. À moins que le gouvernement  
7 soit prêt à mettre beaucoup, beaucoup d'argent.  
8 Surtout que si on regarde les programmes en  
9 efficacité énergétique, c'est toujours le surcoût  
10 qui est offert dans ces programmes-là, que le  
11 Distributeur ne peut pas aller si loin que ça.

12 Sinon, bien, il faudrait faire deux offres  
13 différentes. Une pour le marché institutionnel qui  
14 vise celui-là. Parce que, là, si on se retrouve à  
15 avoir une offre tellement intéressante que les PRI  
16 sont de six mois, pour la clientèle commerciale, ça  
17 risque de coûter cher, aussi.

18 Donc, c'est tout ça qu'il va falloir  
19 balancer, mettre dans la balance, au bout de la  
20 ligne. C'est pour ça qu'on est un petit peu embêté  
21 d'avoir juste une offre qui couvre l'ensemble des  
22 deux types de clientèle, avec des besoins  
23 complètement différents pour y arriver.

24 Ce qu'on vous dit, par contre, assurez-  
25 vous, tout de même, qu'il y ait quatre-vingt pour

1 cent (80 %) des aides financières, que ça soit  
2 vraiment au rendez-vous. Pour que, ce que les  
3 chiffres qui vous ont été présentés, même si on  
4 n'est pas très confiant, au niveau institutionnel  
5 que ça va fonctionner avec, peut-être, quatre-vingt  
6 pour cent (80 %). Il y a, peut-être, des parties  
7 qui vont transférer à la biénergie.

8 Mais si vous tombez en bas de quatre-vingt  
9 pour cent (80 %), vous allez avoir de sérieux  
10 problèmes. Donc, c'est pour ça qu'on vous dit,  
11 c'est incessamment qu'on va le savoir. Assurez-  
12 vous, au moins, que ces offres-là sont à quatre-  
13 vingt pour cent (80 %), au total, là.

14 Q. **[6]** Est-ce exact qu'à ce moment-là où...

15 R. Donc, c'est un peu notre message.

16 Q. **[7]** Je m'excuse de vous couper.

17 R. O.K., allez-y.

18 Q. **[8]** C'est exactement là où je voulais aller. C'est  
19 lorsque vous dites : « On va le savoir, bientôt. »  
20 Mais on comprend tous que ce n'est pas sous le  
21 contrôle de la Régie.

22 Donc, l'hypothèse, on le sait seulement à  
23 l'automne. On le sait seulement en novembre. On le  
24 sait seulement en décembre. Donc, on attend, à ce  
25 moment-là, pour déployer l'offre commerciale

1 institutionnelle, malgré le fait qu'il y a un  
2 potentiel, selon votre analyse, qui serait, disons,  
3 immédiatement accessible.

4           Donc, dans ce sens-là d'attendre, est-ce  
5 qu'un mien vaut mieux que tu l'auras? Est-ce que ça  
6 serait plus sage de débiter tout de suite, compte  
7 tenu de l'urgence, le déploiement de l'offre,  
8 quitte à ce qu'elle soit perfectible, en cours de  
9 route? Ou d'attendre d'avoir la position, j'allais  
10 dire des partenaires, au niveau financement, qu'on  
11 ne contrôle pas? Puis là, bien, on attend, puis on  
12 attend.

13           Ça fait que c'est pour ça que je cherchais  
14 à voir, dans votre recommandation... Vous savez,  
15 d'attendre pendant qu'on pourrait peut-être agir  
16 immédiatement, ne serait-ce que sur une partie du  
17 potentiel, mais c'est toujours ça de... c'est  
18 toujours un gain de fait au niveau de la réduction  
19 des gaz à effet de serre. Ça fait que j'essayais de  
20 concilier ça, là, avec l'urgence de la transition  
21 énergétique puis l'urgence d'agir.

22 R. Puis ça... parce que (coupure de son) posé cette  
23 question-là, là. Là, on est pris avec une offre qui  
24 vise deux types de clientèles. Il est certain  
25 que... Nous, on voyait printemps deux mille vingt-

1 trois (2023), mais on est déjà au printemps, donc  
2 on ne pensait pas que... ça va être une... mais on  
3 sait qu'avec le gouvernement, le printemps, ça peut  
4 aller à l'automne aussi. Est-ce que ça va être là  
5 maintenant? On a l'impression que ça bouge  
6 rapidement selon ce qui a été répondu par le panel.

7 Évidemment, on pourrait autoriser tout de  
8 suite pour la clientèle... la clientèle commerciale  
9 et là, après ça, faire le pas, dire comme on vous  
10 disait, de demander aux Distributeurs si les aides  
11 financières ne sont pas au rendez-vous, quand vous  
12 l'aurez, bien de dire : bien, faites donc une offre  
13 commerciale différenciée pour les systèmes  
14 hydroniques. Élargissez la période d'accès à  
15 l'offre au moins d'un... peut-être d'un mois de  
16 plus puis de chaque côté, t'sais, de rédiger la PRI  
17 de votre côté pour que ça fonctionne.

18 Parce que ce n'est pas nécessairement une  
19 question de mois, hein. Peut-être pour les petits  
20 systèmes, là, les... avec les thermopompes, moins  
21 compliqués, là, au niveau commercial, il y a des  
22 chances que ça s'installe plus vite. Mais avec des  
23 gros systèmes plus sophistiqués qui s'adressent à  
24 des bâtiments comme des hôpitaux ou des écoles  
25 secondaires, c'est peut-être là que... ils vont

1           nécessiter vraiment des... des réaménagements de  
2           locaux aussi, parce que ça va prendre de la place,  
3           ces équipements-là, il va falloir les mettre à  
4           quelque part.

5                        Donc, ça ne sera pas demain matin, là,  
6           d'après moi ça va prendre quelque temps...  
7           plusieurs mois avant que ça se mette en place puis  
8           que là aussi, les décisions qui sont prises, il  
9           faut qu'elles soient entérinées par les conseils  
10          d'administration, ça va être plus long dans le  
11          domaine institutionnel. C'est pour ça qu'on vous  
12          dit, dans le domaine institutionnel, soyez prudent,  
13          donnez-vous les chances que ça démarre bien, que ça  
14          démarre d'ici deux mille vingt-cinq, vingt-six  
15          (2025-26) et non pas après, parce que là on décale  
16          d'un autre deux ans avant que les démarches soient  
17          faites, puis là... là, ça ne fonctionnera pas.

18                        J'ai vu, je pense, un des intervenants qui  
19          recommandait justement de scinder... je ne l'ai pas  
20          en mémoire, mais d'autoriser pour le commercial.  
21          T'sais, ça pourrait être une façon de faire qui  
22          arriverait aux deux objectifs.

23          Q. **[9]** Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autres  
24          questions, Madame la Présidente.

25          R. Bienvenue.



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Monsieur Dupont.

3 Q. **[10]** Donc, la formation n'aura pas d'autres  
4 questions pour vous, Madame Moreau. Alors, à moins  
5 d'un réinterrogatoire...

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Non, pas de réinterrogatoire. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est bon.

10 Q. **[11]** Alors, vous êtes libérée. On vous remercie.

11 R. Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Nous allons donc passer à la preuve de l'AHQ-ARQ.

14 Maître Cadrin, c'est à votre tour.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Bonjour. Bon matin. Alors, j'espère que vous  
17 m'entendez bien? Je veux juste faire la  
18 vérification.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 On vous entend moyennement bien.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Moyennement bien? Mon Dieu. On va essayer de  
23 rapprocher les choses.

24 DISCUSSION HORS DOSSIER

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Désolé. Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-  
3 ARQ. Je suis accompagné de monsieur Raymond qui va  
4 faire la présentation aujourd'hui. On peut  
5 assermenter le témoin, s'il vous plaît.

6

7 PREUVE AHQ-ARQ

8

9 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce  
10 vingt-neuvième (29e) jour du mois de mars, A  
11 COMPARU :

12

13 M. MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie,  
14 ayant une place d'affaires au 2200, rue  
15 Harriet-Quimby, suite 110, Ville Saint-Laurent,  
16 Montréal (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

22 Alors, nous aussi on a de la difficulté à entendre  
23 madame la greffière, là, mais ça, c'est - je pense  
24 que ça a été à travers l'audience, là, je pense que  
25 le micro n'est pas près d'elle. Alors, allons-y.

1 Q. **[12]** Alors, Monsieur Raymond, on a déjà adopté la  
2 preuve par le biais d'une déclaration assermentée.  
3 Toutefois, il y a la présentation d'aujourd'hui qui  
4 a été déposée sous la cote C-AHQ-ARQ-0038.

5 Alors, est-ce que vous reconnaissez que ce  
6 document a été préparé par vous et tient lieu de  
7 votre témoignage écrit en la présente instance?

8 R. Oui.

9 Q. **[13]** Alors, également, nous avons un document de  
10 soutien qui va avec cette présentation, qui est un  
11 extrait du règlement 425 de la Ville de Sherbrooke,  
12 qui vise les tarifs d'électricité et conditions de  
13 service d'électricité.

14 C'est un document qui sera utilisé au  
15 soutien de votre présentation. On n'aura peut-être  
16 pas besoin de l'ouvrir pour les fins de madame la  
17 greffière. Alors, c'est un document sous la  
18 cote 39.

19 Et dans le mémoire, je pense que vous  
20 m'aviez indiqué que vous voudriez apporter une  
21 petite correction. Alors, si on peut se rendre tous  
22 ensemble - s'il vous plaît, Madame la Greffière -  
23 au mémoire C-AHQ-ARQ-0031, à la page 16, s'il vous  
24 plaît. Donc, à la page 16, on va aller voir le  
25 Tableau 6 qui s'y trouve.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Peut-être en attendant, Maître Cadrin, vous avez  
3 bien noté notre consigne, là, en ce qui a trait à  
4 la durée de présentation? Parfait. Merci beaucoup.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Absolument. Ça a été pris en compte. Vous voyez le  
7 hochement de la tête de la personne principale  
8 visée, monsieur Raymond.

9 Q. [14] Alors, on ne tient pas compte, là, du temps  
10 pour se rendre au mémoire, là, ici. Je blague.  
11 Alors, allons-y.

12 Alors, vous avez à la page 16 de  
13 pièce C-AH-ARQ-0031, soit le mémoire, le Tableau 6  
14 qu'on voit, le tableau AHQ-ARQ-6. Monsieur Raymond,  
15 quelle est la petite correction que vous vouliez  
16 apporter, précision, alors qu'on le voit à l'écran?

17 R. Merci, et bonjour, Madame la Présidente et  
18 Messieurs les Régisseurs et tous les participants.  
19 Alors, ici vous aurez compris si vous avez suivi  
20 l'évolution des tableaux et la ligne qui précède,  
21 là, donc ce tableau-ci combine les deux tableaux  
22 précédents. Alors, il faudrait simplement, au  
23 niveau du titre, c'est écrit « commercial et  
24 institutionnel », il faudrait ajouter le mot  
25 « résidentiel ». Donc, « résidentiel, commercial et

1 institutionnel », puisque ce tableau regroupe les  
2 deux clientèles.

3 Et on voit au passage, en jaune, là, à  
4 l'année vingt trente (2030), que nous estimons,  
5 avec évidemment les données fournies par les  
6 Distributeurs, que l'objectif de zéro virgule  
7 cinquante-quatre (0,54) ne serait pas atteint en  
8 deux mille trente (2030) - alors que ce serait zéro  
9 quarante (0,40) - ne serait atteint finalement  
10 qu'en deux mille trente-quatre (2034) où on voit le  
11 zéro virgule cinquante-sept (0,57). Donc, c'était  
12 la correction au titre de ce tableau. Merci, on  
13 peut passer à la présentation.

14 Donc, notre présentation portera sur notre  
15 mémoire et les réponses aux demandes de  
16 renseignements - à la demande de renseignements de  
17 la Régie - nous a amenées à formuler deux  
18 recommandations. Ce sont ces deux... ce sont les  
19 deux sujets de la présentation d'aujourd'hui.

20 Donc, la première recommandation, qui est  
21 plus un constat, dans le fond, c'est de prendre  
22 acte de la démonstration que la cible  
23 gouvernementale ne serait pas atteinte avec les  
24 hypothèses retenues par les Distributeurs et les  
25 mesures qu'ils proposent de mettre en place. C'est

1 un peu le résultat que je viens de vous montrer à  
2 la page 16 du mémoire, là, qui combine l'évolution  
3 des tableaux et des calculs que nous avons faits  
4 pour arriver à cette conclusion-là.

5 Pourquoi la cible pourrait être compromise,  
6 là, avec les hypothèses retenues, toujours? Bien,  
7 d'abord, il y a des retards dans le lancement de  
8 l'offre pour les trois secteurs puis les hypothèses  
9 des Distributeurs voyaient l'offre débiter en deux  
10 mille vingt-deux (2022), au début de deux mille  
11 vingt-deux (2022) pour les trois secteurs, ce qui  
12 n'est pas le cas.

13 Deuxième chose, dans ces évaluations, dans  
14 leur évaluation, les Distributeurs ont sous-estimé  
15 la durée de vie des équipements de chauffage, de  
16 l'espace au gaz naturel. Ils ont supposé une durée  
17 de vie de quinze (15) ans, alors que la durée de  
18 vie est de vingt (20) ans et plus, dans certains  
19 cas et ils ont surestimé la durée de vie des  
20 équipements de chauffage de l'eau au gaz naturel,  
21 où ils ont proposé une durée de vie de quinze (15)  
22 ans et alors qu'elle est plutôt de l'ordre de dix  
23 (10) ans.

24 Alors, ça, c'est une faille méthodologique  
25 importante, là. On ne peut pas vraiment faire la

1 moyenne de deux choses totalement différentes, là.  
2 Alors, c'est ce que nous avons fait, dans le fond,  
3 nous avons recalculé les... le déploiement en  
4 tenant compte de ces durées de vie là.

5 Et quatrième ligne, bon, alors, ça... les  
6 clients qui ont converti, dans le fond, en deux  
7 mille vingt-deux (2022) et début deux mille vingt-  
8 trois (2023) ne sont pas récupérables avant dix  
9 (10) ou vingt (20) ans.

10 Je m'explique. Alors, en deux mille vingt-  
11 deux (2022), le programme n'était pas disponible,  
12 si on parle du commercial institutionnel, mais il y  
13 a des entreprises ou des personnes ou des... dont  
14 les systèmes sont arrivés à la fin de leur vie  
15 utile. Ils ont dû les remplacer. Alors, c'est  
16 toujours l'hypothèse des Distributeurs que les  
17 clients vont remplacer leur système quand ils  
18 arrivent à la fin de la vie utile.

19 Alors, évidemment, en deux mille vingt-deux  
20 (2022), il y a eu des gens dont les systèmes sont  
21 arrivés à la fin de leur vie utile. Le programme  
22 n'était pas... l'offre n'était pas disponible,  
23 alors, ils sont... ils ont remplacé leur programme,  
24 leurs équipements et n'ont pas évidemment accédé au  
25 tarif biénergie, puisqu'il n'était pas disponible

1 et comme si ce train-là, bien, ne reviendra pas  
2 avant dix (10) ou vingt (20) ans, dix (10) ans  
3 s'ils ont remplacé leurs équipements de chauffage  
4 de l'eau, et vingt (20) ans s'ils ont remplacé  
5 leurs équipements chauffage des espaces.

6 Pour illustrer ce qu'on vient de dire,  
7 allons à la page suivante, alors, ici ce qu'on  
8 voit, c'est que à gauche, c'est le tableau 13 qui  
9 nous vient de la preuve des Distributeurs, à la  
10 pièce B-34, où on voit, pour deux mille vingt-cinq  
11 (2025) - on a mis en surlignage, là - alors, on  
12 voit que le Distributeur prévoyait six cent  
13 soixante-trois gigawattheure (663 GWh) pour  
14 l'essence et cent cinquante-trois gigawattheure  
15 (153 GWh) pour le chauffage de l'eau. Et en deux  
16 mille trente (2030), le Distributeur prévoyait  
17 mille quatre cent quatre-vingt-douze gigawattheure  
18 (1492 GWh) pour l'espace et trois cent quarante-  
19 cinq (345) pour l'eau.

20 Alors ce qu'Hydro-Québec, à droite, c'est  
21 ce qu'Hydro-Québec nous a indiqué lundi dernier,  
22 là, cette semaine, sa prévision, maintenant, de la  
23 conversion des systèmes pour le programme  
24 biénergie.

25 Alors, encore là, on a mis en surlignage



1 l'année deux mille vingt-cinq (2025). Vous voyez  
2 l'année deux mille vingt-cinq (2025), le chauffage  
3 des locaux, on a zéro virgule trois térawattheure  
4 (0,3 TWh) ou trois cents gigawattheure (300 GWh) si  
5 on veut, arrondi, alors qu'à gauche, vous voyez,  
6 six cent soixante-trois (663). O.K.

7 Alors, ce... donc, Hydro-Québec reconnaît  
8 qu'il y a un retard dans le déploiement. On  
9 prévoyait au début, six cent soixante-trois  
10 gigawattheure (663 GWh), maintenant, on prévoit de  
11 l'ordre de trois cents gigawattheure (300 GWh).

12 Alors, oui, il y a un retard. Maintenant,  
13 est-ce qu'on peut rattraper? Bien, si on utilise  
14 les mêmes hypothèses que les Distributeurs ont  
15 utilisées, bien, ils comptaient sur cent pour cent  
16 (100 %) du potentiel, que ce soit pour le chauffage  
17 des locaux, des espaces, et même le chauffage de  
18 l'eau, dans le cas où il n'y a aucune subvention.

19 Alors, évidemment, nous avons questionné un  
20 peu ce cent pour cent (100 %)-là, mais admettons  
21 que pour les besoins de la discussion ici, on  
22 suppose que c'est possible, mais à ce moment-là, le  
23 rattrapage n'est pas possible, parce que, comme  
24 j'ai dit tantôt, les gens qui ont déjà converti  
25 leur système en deux mille vingt-deux (2022) sans

1 accéder au tarif, bien, ne pourront pas le faire  
2 d'ici deux mille trente (2030), le feront peut-être  
3 dans dix (10) ou vingt (20) ans.

4 Alors, c'est cette notion, l'équation que  
5 j'ai mis là, rattrapage ne peut pas être plus grand  
6 que cent pour cent (100 %) du potentiel.

7 Et madame Dallaire, hier, en réponse à...  
8 parce que monsieur Gertler est revenu là-dessus un  
9 peu en disant, bien, comment vous faites pour faire  
10 du rattrapage. Il utilisait vraiment ce terme-là.  
11 Et madame Dallaire, si on va à la page de 22 à 24  
12 des notes sténographiques d'hier, bien, madame  
13 Dallaire nous a dit que c'était ambitieux mais  
14 réaliste.

15 [...] et est-ce que nos moyens pour y  
16 parvenir vont évoluer?

17 Elle nous dit :

18 Définitivement, je pense qu'on est en  
19 train d'apprendre, c'est un nouveau  
20 marché. D'ailleurs, l'offre  
21 commerciale n'est pas encore lancée,  
22 alors ça débute. Ça fait à peine un an  
23 que du côté résidentiel c'est  
24 commencé.

25 Elle dit :

1 Il faut s'ajuster, il faut voir  
2 comment ça évolue, et tout est sur la  
3 table actuellement pour améliorer le  
4 taux de pénétration dans ce marché-là,  
5 [...].

6 Elle nous dit un peu plus loin :

7 [...] on va retourner à la table à  
8 dessin avec Hydro-Québec [...] Alors,  
9 on va évoluer là-dedans, mais je vous  
10 garantis qu'on garde les yeux sur la  
11 balle pour atteindre nos cibles fixées  
12 dans les prochaines années.

13 Ça, évidemment, c'est une expression « les yeux sur  
14 la balle » qui me parle beaucoup. Mais ce qu'il  
15 faut retenir, c'est qu'ils devront utiliser  
16 d'autres moyens pour arriver à un rattrapage.

17 Une fois qu'on a fait ce constat-là qu'est-  
18 ce qu'on peut faire? Si on revient maintenant à la  
19 recommandation numéro 2. La prochaine diapo s'il  
20 vous plaît.

21 On dit, bon, étant donné évidemment qu'on  
22 ne peut pas arriver avec les hypothèses actuelles,  
23 on recommande à la Régie de demander aux  
24 distributeurs de proposer le plus rapidement  
25 possible les correctifs nécessaires pour atteindre

1       cette cible, par des suivis ou lors des causes  
2       tarifaires à venir. Les correctifs pourraient  
3       notamment comprendre : premièrement, une analyse  
4       plus complète du potentiel de la conversion à la  
5       biénergie pour des clients ayant recours à d'autres  
6       combustibles que le gaz naturel. Alors, ça, ça peut  
7       aider. Sauf que les distributeurs nous ont dit, on  
8       n'a pas vraiment une idée de ce potentiel-là ou, en  
9       plus, bien, ces gens-là n'auront pas de subvention  
10      non plus. Disons, ici, on n'en connaît pas assez.

11                Bon. On a parlé beaucoup, la deuxième  
12      solution, bien, c'est la mise en place de  
13      subventions appropriées; et la troisième solution,  
14      ça pourrait être le choix d'une permutation vers  
15      une autre source que l'électricité qui serait  
16      basée, non pas sur la température, mais maintenant  
17      sur les véritables besoins d'Hydro-Québec et en  
18      fonction évidemment de l'évolution du marché et des  
19      nouvelles technologies disponibles.

20                Alors, cette troisième possibilité, si on  
21      veut pouvoir y arriver un jour, et j'arrive à la  
22      prochaine diapo, bien, si on veut y arriver, il  
23      faut évidemment que le tarif le permette. Alors  
24      d'où cette recommandation ici qui se poursuit,  
25      notre numéro 2, on doit pour permettre cette

1 évolution éventuelle, bien, on recommande à la  
2 Régie d'exiger notamment une modification au Tarif  
3 biénergie CI proposé par les distributeurs au  
4 document Tarifs d'électricité, notamment à son  
5 article 8.4, afin d'exiger, lorsque c'est  
6 techniquement possible pour certains clients, la  
7 permutation basée sur les véritables besoins  
8 d'Hydro-Québec, par exemple une télécommande, et  
9 non seulement celle basée sur la température  
10 extérieure.

11           Donc, ce que nous disons, c'est que si on  
12 veut que, éventuellement, cette solution-là puisse  
13 être utilisée, et comme pour paraphraser, Madame la  
14 Présidente, pour que le tarif fasse la job aussi,  
15 bien, on doit prévoir cette éventualité-là. Sinon,  
16 bien, il y aura des délais importants pour revenir  
17 devant la Régie pour faire changer le tarif.

18           Nous ce qu'on dit en résumé, comme  
19 l'objectif ne peut pas être atteint avec les  
20 hypothèses actuelles, bien, voyons autre chose.  
21 Pour s'assurer de l'autre chose, bien, mettons la  
22 table, encore là pour utiliser l'expression de  
23 madame Dallaire, et assurons-nous que, sur la  
24 table, bien, le tarif permettrait une télécommande,  
25 comme nous l'avons appelée ici dans nos

1 discussions.

2 Alors, est-ce qu'il y a des problèmes à la  
3 télécommande? Maintenant, c'est le reste de la  
4 prochaine diapo. Donc, les distributeurs ont  
5 identifié un certain nombre de problématiques. Nous  
6 avons profité de l'audience pour valider ces  
7 problématiques-là. Et pour chacune des  
8 problématiques que nous avons identifiées, bien, on  
9 voit ici, il y a un distributeur qui nous donne une  
10 problématique. Et AHQ-ARQ fournit une réponse à ces  
11 problématiques-là, toujours pour... pour l'adoption  
12 éventuelle d'une télécommande.

13 Alors les Distributeurs nous disent... et  
14 puis c'est à la pièce B-0155, là, il y a des coûts  
15 associés à la technologie, là, d'une permutation  
16 basée sur les véritables moyens d'Hydro-Québec...  
17 les véritables besoins d'Hydro-Québec, je m'excuse,  
18 là. Le titre ici en haut c'est : Les véritables  
19 besoins d'Hydro-Québec. Donc, on va l'appeler la  
20 télécommande.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Juste un instant, juste pour confirmer, là, c'est  
23 que vous avez mentionné... on est à la page 6, là,  
24 la deuxième ligne. Excusez-moi.

25 R. 6, oui.

1 Q. [15] 6, oui. D'accord. Oui. Bon. Donc, il y a une  
2 correction, là, dans le texte, en fait on doit lire  
3 à la deuxième ligne, juste avant HQ, sur les  
4 véritables « besoins » et non pas « moyens ».

5 R. Exact.

6 Q. [16] O.K. Juste pour le corriger adéquatement dans  
7 cette pièce-là. Parfait.

8 R. Exact. Et pour la suite, nous l'appellerons la  
9 télécommande. Donc, est-ce qu'il y a des coûts  
10 associés à la technologie? Bon, on a posé la  
11 question, les Distributeurs nous disent qu'ils  
12 n'ont pas de chiffre pour appuyer l'affirmation  
13 pour laquelle ça pourrait... pour laquelle ça  
14 pourrait être une problématique.

15 Une autre problématique à la page suivante.  
16 On a parlé de la disponibilité des équipements  
17 requis, ça pourrait prendre de neuf (9) à douze  
18 (12) mois pour s'approvisionner. Alors, bon, notre  
19 première réaction c'est qu'il y aura peu de cas  
20 d'ici neuf (9) à douze (12) mois, là, on a parlé de  
21 rodage dans le cas commercial et institutionnel.  
22 Alors on peut penser qu'il n'y aura pas beaucoup de  
23 cas dans la première année, donc la disponibilité  
24 réduite peut-être ne serait pas un problème, mais  
25 si c'était un problème le tarif pourrait permettre

1 une transition. Et là, par exemple, en deux mille  
2 un (2001) et c'est... pour la référence vous  
3 l'avez, là, à la pièce C-AHQ-ARQ-033 à la page 2.  
4 En deux mille un (2001), Hydro-Québec prévoyait  
5 déjà deux options avec et sans télécommande dans  
6 ses tarifs. Alors donc, c'est une possibilité que  
7 même Hydro-Québec a déjà considérée. Donc, dans une  
8 transition il pourrait y avoir deux options dans le  
9 tarif. La même chose à Sherbrooke. Alors on vous  
10 a... vous voyez le... le lien en bas de la diapo,  
11 là. Donc, c'est les extraits qu'on vous a fournis à  
12 C-AHQ-ARQ-0039, ce sont les extraits pertinents de  
13 ce document-là, qui est le règlement 425 de la  
14 Ville de Sherbrooke, qui est daté dans ce cas-ci de  
15 novembre deux mille vingt-deux (2022), parce qu'il  
16 y a eu une nouvelle version... bien il y a souvent  
17 des nouvelles versions, mais cette version-là est  
18 plus récente que la version d'avril, qu'on peut  
19 retrouver sur le site de la Régie de l'énergie.

20 Alors ici ce document-là ou les extraits  
21 pertinents vous les voyez. Et à l'article 1.2.31 et  
22 suivants, que nous allons vous montrer à la  
23 prochaine diapo, bien on voit que Sherbrooke  
24 prévoit aussi la possibilité de deux options. Et  
25 en... si on vient à la disponibilité, juste une



1 seconde, à la disponibilité... revenons s'il vous  
2 plaît, Madame la Greffière. D'accord. Alors sur la  
3 disponibilité des équipements, bien on constate que  
4 ni Minnesota Power ni Sherbrooke ne semblent avoir  
5 ce genre de problème de disponibilité comme la  
6 question que nous avons posée au Distributeur le  
7 vingt-sept (27) mars vingt-trois (2023), qu'on  
8 trouve aux pages 77, 78.

9           Maintenant on peut aller à la prochaine, où  
10 nous avons recopié ici ce que vous avez déjà à la  
11 pièce B-0039, là, C-AHQ-ARQ-0039. Alors on voit que  
12 l'article 1.2.31.1, bien le mode de transfert,  
13 premièrement est fourni et choisi par Hydro-  
14 Sherbrooke, alors ça c'est important. C'est Hydro-  
15 Sherbrooke qui choisit le mode de transfert. Alors  
16 il consiste en une télécommande, là, je ne vous  
17 lirai pas tout le... le texte, mais c'est vraiment  
18 ce qu'on appelle la télécommande. Et puis, bon, qui  
19 évidemment... dont l'utilisation est décrite plus  
20 loin dans le même document, où une sonde thermique  
21 pré-réglée à moins douze (-12) degrés Celsius pour  
22 la région de l'Estrie, qui entraîne le transfert du  
23 mois de chauffage à l'énergie d'appoint et le  
24 transfère en haut tarif lorsque la température  
25 descend à moins de moins douze (-12). Alors on voit

1 qu'Hydro-Sherbrooke, la Ville de Sherbrooke,  
2 attribue la possibilité de deux... deux types de  
3 sonde, donc la télécommande et la sonde thermique.  
4 Évidemment, la partie sonde thermique est  
5 obligatoire pour un système biénergie Énergir,  
6 parce que c'est comme ça qu'eux l'appellent, là,  
7 bien elle est obligatoire jusqu'à ce qu'Énergir et  
8 Hydro-Québec changent éventuellement leur  
9 philosophie, là.

10 Mais cette partie-là, la partie en dessous  
11 du haut, bien, elle n'apparaît pas dans la version  
12 précédente d'avril, parce qu'évidemment, le  
13 programme a été lancé en juin.

14 Donc, c'est vraiment ici que l'ont voit que  
15 la Ville de Sherbrooke s'est adaptée au programme  
16 avec Énergir, mais conserve sa télécommande pour  
17 d'autres clients. On va aller à la prochaine.

18 Autre problématique qui est vraiment  
19 apparue aussi en Phase 1. La capacité réduite des  
20 thermopompes à basse température. Alors, bon, nous  
21 constatons que la Ville de Sherbrooke, toujours,  
22 elle propose sa télécommande, puis sans problème  
23 apparent que nous avons vu, là, en faisant  
24 certaines recherches de ce côté-là.

25 Et on a posé la question à Hydro-Québec,

1           puis ils disent: « Bien, on n'a pas vérifié comment  
2           Hydro-Sherbrooke, s'ils ont des problèmes ou pas.  
3           Alors, ils auraient pu le faire. Ils ne l'ont pas  
4           fait.

5                        Donc, à date, on n'a vu aucun problème  
6           apparent avec la télécommande, du côté de  
7           Sherbrooke. Autre problématique, à la prochaine  
8           diapo. Alors, on nous dit :

9                                La rentabilité de la biénergie pour  
10                               les clients serait affectée.

11           Et puis, là, bien, monsieur Charbonneau d'Hydro-  
12           Québec nous dit : « Bien, c'est parce que, là,  
13           peut-être qu'il va y avoir plus d'heures  
14           d'interruption pour les clients qu'il y en a avec  
15           la sonde de basse température, si on donne... on se  
16           base sur le jugement d'Hydro-Québec pour faire les  
17           appels.

18                        Et puis, bien, nous, ce qu'on dit. Bien,  
19           ces systèmes-là ou ces tarifs-là, ont normalement  
20           une limite sur le nombre d'heures par année. Donc,  
21           comme Hydro-Québec l'a déjà fait.

22                        Alors, si on revient au dossier R-3471-  
23           2001, vous verrez qu'Hydro-Québec avait une limite  
24           de quatre cent (400) à six cents (600) heures,  
25           dépendant des options. Il y avait deux options

1 disponibles. Donc, ici, on remonte quand même assez  
2 loin.

3 Et, encore là, à l'article 1.2.31.2 du  
4 Règlement 425, là, à Sherbrooke, bien, il impose  
5 une limite de cinq cents (500) heures pour l'hiver.  
6 Alors, pour se donner une référence, dans le fond,  
7 bien, on se souvient du chiffre de cinq cent  
8 soixante-treize (573) heures, qui est à peu près la  
9 moyenne des heures d'utilisation de la sonde basse  
10 température. Alors, ici, on voit que la crainte  
11 d'Hydro-Québec sur la profitabilité, bien, elle  
12 n'est pas justifiée.

13 Q. [17] Tout simplement, juste préciser une petite  
14 question, pendant qu'on y est, si vous me le  
15 permettez, Monsieur Raymond.

16 Le cinq cent soixante-treize (573) heures  
17 que vous parlez, peut-être juste l'expliquer  
18 davantage, là, ça vient d'où?

19 R. Bien, ça vient... C'est un chiffre qui a été sorti  
20 en Phase 1, là, sur le nombre d'heures en moyenne  
21 pour une certaine période, là. Je n'ai pas, par  
22 coeur, la période. Puis le nombre d'heures que les  
23 clients voient la permutation basée sur la sonde  
24 thermique.

25 Q. [18] Merci.

1 R. Et puis, aussi, j'ouvre une parenthèse. Si on va à  
2 la pièce... On n'y ira pas, Madame la Greffière.  
3 Mais à la pièce C-AHQ-ARQ-0033, qui est la réponse  
4 à demande de renseignements numéro 2 de la Régie.  
5 Je vais vous lire un petit paragraphe, à la page 3.  
6 Ouvrez les guillemets :

7 En 1993, Hydro-Québec introduit le  
8 Tarif BT et propose de remplacer le  
9 mécanisme de permutation par une  
10 télécommande afin d'assurer plus  
11 efficacement l'effacement en pointe.  
12 La télécommande permettait de  
13 restreindre la durée des interruptions  
14 électriques aux seules heures utiles,  
15 parfois moins de cent heures au lieu  
16 des 500 heures moyennes avec la sonde  
17 originale.

18 Alors, on voit que, déjà, à l'époque... Et puis  
19 vous verrez la référence. Ce n'est pas moi qui le  
20 dis. On a les références, ici, à cette pièce-là.

21 Alors, même à l'époque, on disait : « Bien,  
22 le nombre d'heures va être probablement moins. »  
23 O.K. Bon, aujourd'hui, est-ce que les courbes de  
24 charge ont changé? Oui, ça peut être différent.  
25 Mais on voyait, ici, que déjà en quatre-vingt-

1 treize (1993), Hydro-Québec voyait un intérêt à  
2 cette fameuse télécommande.

3 Allons maintenant à la prochaine diapo,  
4 d'autres problématiques. Alors, on nous dit :

5 La sonde constitue une technologie  
6 simple.

7 Alors, nous, on dit : Bien, oui, et la  
8 télécommande, aussi, constitue une technologie  
9 simple parce que, bon, on voit qu'elle a déjà été  
10 utilisée par Hydro-Québec, à compter de mil neuf  
11 cent quatre-vingt-treize (1993). Elle est utilisée  
12 par Minnesota Power. Là, vous avez les références  
13 que nous a fournies le Distributeur. Et Sherbrooke,  
14 avec les références qu'on vous a fournies.

15 Autre problématique, la prochaine page.

16 « La sonde contribue de façon utile à la  
17 diversification des moyens de gestion. » Tout à  
18 fait. Parce que ce qu'on nous dit, monsieur  
19 Charbonneau, bien la sonde nous permet d'aller  
20 chercher au-dessus de cinq cents heures (500 h)  
21 alors que nos autres moyens de gestion pour  
22 certains, c'est cent heures (100 h), pour d'autres,  
23 c'est entre deux cents (200) et trois cents heures  
24 (300 h), par exemple, la cryptomonnaie.

25 Donc, oui, on a une diversification,



1           exercice avec ses modèles de fiabilité en  
2           puissance. Monsieur Charbonneau nous a expliqué  
3           encore un peu plus hier avec beaucoup de chiffres,  
4           là, comment il avait procédé, mais on ne peut pas  
5           le faire comme il a dit sur le coin d'une table,  
6           là. Les modèles simulent des milliers de cas et  
7           regardent tous les cas que monsieur... dont  
8           monsieur Charbonneau nous a mentionnés hier, mais  
9           en plus, va regarder les historiques de  
10          climatologie qui commencent en mil neuf cent  
11          soixante et onze (1971).

12                   Alors, les modèles existent et pourraient  
13          nous aider à démontrer que la télécommande a un  
14          plus grand intérêt pour les approvisionnements  
15          d'Hydro-Québec. À la page suivante.

16                   Bon. Alors, on finit sur une belle note.  
17          Tout est bien qui finit bien. On nous dit, toujours  
18          le vingt-sept (27) mars :

19                           La télécommande pourrait être  
20                           intéressante éventuellement. Et il  
21                           faut regarder les avantages et  
22                           inconvénients des deux solutions afin  
23                           de juger de l'opportunité de changer  
24                           ou non de technologie.

25          Excellent. C'est ce qu'on vient de dire d'ailleurs.



1 Par contre, on conclut, bien :

2 Le plus tôt sera le mieux pour étudier  
3 la question, en lien avec notre  
4 recommandation.

5 Et d'où l'importance que le tarif le permette.

6 Alors, si le tarif le permet, au moment où on aura  
7 regardé ces avantages et inconvénients, et que la  
8 télécommande pourrait être intéressante et que  
9 madame Dallaire nous dit : « Bien, on devra  
10 regarder toutes les solutions possibles », bien, le  
11 tarif que vous devez approuvez, Madame la  
12 Présidente et Messieurs les Régisseurs, bien, sera  
13 déjà prêt à accepter tout ça, tout comme on le  
14 voit, par exemple, à la Ville de Sherbrooke. Ceci  
15 conclut. Je vous remercie beaucoup.

16 Me STEVE CADRIN :

17 On n'a pas de questions pour monsieur Raymond, il  
18 est disponible pour les contre-interrogatoires.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[19]** Merci, Monsieur Raymond. Merci, Maître Cadrin.

21 Alors, est-ce qu'il y a des intervenants qui  
22 désirent contre-interroger le témoin de l'AHQ-ARQ?

23 Non. Alors, Maître Cardinal, Maître Thibodeau,  
24 avez-vous des questions?

25

1 INTERROGÉ PAR Me PHILIP THIBODEAU :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Une ou deux  
3 questions rapides pour le témoin.

4 Q. [20] Bonjour, Monsieur Raymond.

5 R. Bonjour.

6 Q. [21] Ma question pour vous, sous réserve évidemment  
7 des modifications que vous proposez, notamment à  
8 l'article 8.4, là, ou à l'égard des télécommandes,  
9 est-ce que vous avez une recommandation  
10 spécifiquement sur l'approbation ou non du Tarif  
11 biénergie pour la clientèle commerciale ou  
12 institutionnelle?

13 R. Alors, si on... La réponse, c'est oui, mais je veux  
14 juste vous montrer la référence, là. Alors, si on  
15 va à la pièce... bien, ce n'est pas nécessaire de  
16 la montrer, là, la pièce C-AHQ-ARQ-0033, la Régie  
17 nous a posé la question et je la lis, là, elle  
18 n'est pas tellement longue :

19 La Régie comprend que la  
20 recommandation de l'AHQ-ARQ est  
21 d'accepter le Tarif biénergie CI tel  
22 que proposé par les Distributeurs et  
23 que les correctifs ou suivis  
24 mentionnés feraient l'objet de  
25 dossiers ou forum distincts. Veuillez

1                                   confirmer ou infirmer la compréhension  
2                                   de la Régie. Dans ce dernier cas,  
3                                   veuillez élaborer.

4                   Alors, je ne vous lirai pas la réponse, mais  
5                   effectivement, nous approuvons, nous sommes  
6                   d'accord avec le tarif, le tarif avec les  
7                   modifications que nous proposons à l'article 8.4,  
8                   tel que décrit dans la longue réponse que nous  
9                   avons fournie dans ce document-là.

10                                   Alors, oui nous sommes d'accord avec le  
11                                   programme, et caetera, mais avec prévoir dans le  
12                                   document des tarifs cette éventualité d'une  
13                                   permutation basée sur les besoins d'Hydro-Québec.

14           Q. [22] Parfait. Je vous remercie, Monsieur Raymond.

15                   Me PHILIP THIBODEAU :

16                   Ça complète nos questions, Madame la Présidente.

17                   LA PRÉSIDENTE :

18                   Merci, Maître Thibodeau. Est-ce que la Régie,

19                   Maître Cardinal ou Maître Gariépy?

20                   Me AMÉLIE CARDINAL :

21                   Nous n'avons pas de questions, merci.

22                   LA PRÉSIDENTE :

23                   Merci beaucoup. Monsieur Dupont, pour la Formation.

24

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Oui, merci. Pierre Dupont, pour la Formation.

4 Q. **[23]** Bonjour Monsieur Raymond, Maître Cadrin. Une  
5 question qui va un peu dans le sens que celle que  
6 vient de poser l'avocat de - c'est-tu Hydro...  
7 Énergir? Énergir, merci. Est-ce qu'avec la  
8 télécommande, puis je pense vous le dites à la  
9 page... page 10 de votre présentation - pas besoin  
10 de la mettre, Madame la Greffière, là - en termes  
11 de rentabilité pour le client, est-ce que  
12 l'hypothèse que vous faites c'est que c'est un jeu  
13 à somme nulle pour le client, télécommande versus  
14 sonde? Ou ça serait plus profitable pour le client  
15 d'avoir... de procéder à une conversion à l'aide  
16 d'une télécommande?

17 R. On peut penser qu'avec la sonde basée sur la  
18 température, le nombre d'heures en moyenne - non  
19 seulement on peut le penser, mais c'est la base de  
20 notre recommandation. C'est qu'avec la télécommande  
21 - pardon, avec la sonde basée sur la température -  
22 en moyenne, le client se verrait... se verrait  
23 transféré au gaz plus souvent qu'avec la  
24 télécommande. Et, par conséquent, engendrerait plus  
25 de... il y aurait plus d'émission de gaz à effet de

1           serre.

2                       Alors, encore là, notre démonstration de  
3           départ que nous avons faite en Phase 1, c'est qu'il  
4           y aurait beaucoup moins d'heures en moyenne avec la  
5           télécommande.

6                       Bon. Maintenant, ce que monsieur  
7           Charbonneau nous expliquait, bien c'est que les  
8           prix ne sont pas les mêmes, là. OK. Alors, les prix  
9           vont varier avec les années, possiblement. Alors,  
10          tout ce qu'on sait, c'est qu'il y aura plus  
11          d'heures - avec la sonde basée sur la température -  
12          il y aura plus d'heures au gaz naturel que d'heures  
13          à l'électricité. O.K.

14                      Alors, c'est un peu ce que monsieur  
15          Charbonneau nous a dit aussi, là, il dit : « Bien,  
16          ça va dans un sens ou dans l'autre. » Elle est  
17          affectée, oui. Est-ce que... est-ce qu'elle est  
18          plus profitable dans un cas ou dans l'autre? Bien,  
19          ça va dépendre des tarifs au moment... des tarifs  
20          applicables à ces moments-là.

21                      Et un peu comme monsieur Charbonneau l'a  
22          aussi dit, bien ça va dépendre des clients, parce  
23          que ce n'est pas tout le monde qui est au même  
24          endroit dans l'utilisation de ses puissances, et  
25          caetera, et caetera.

1                   Alors, c'est... tout dépend du coût pour  
2 chaque client du gaz naturel et versus  
3 l'électricité, que nous ne sommes pas capables  
4 évidemment de prévoir pour les prochaines années.

5                   Mais ce qu'on sait, c'est qu'il y aura  
6 moins d'heures - pas d'interruption - mais moins  
7 d'heures de gaz naturel qu'avec la solution des  
8 Distributeurs.

9 Q. **[24]** O.K. Je vous remercie.

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Je n'aurai pas d'autres questions, Madame la  
12 Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Monsieur Dupont.

15 Q. **[25]** J'aurais juste une question, Monsieur Raymond,  
16 pour vous. À la planche 2 de votre présentation  
17 - pas besoin de la présenter - vous nous  
18 dites : « Bon. Écoutez, les clients qui ont déjà  
19 modifié leur équipement, qui ont déjà dû changer  
20 leur équipement en deux mille vingt-deux (2022) ou  
21 en deux mille vingt-trois (2023), ne seront pas  
22 récupérables avant une vingtaine d'années  
23 considérant la durée de vie des équipements.

24                   Donc, on comprend très bien cette... ce  
25 point-là. En même temps, ce matin, le GRAME nous

1 dit : « Écoutez, attendez avant d'aller de l'avant  
2 avec le nouveau tarif afin qu'il soit  
3 perfectionné. »

4 Bien, est-ce qu'on comprend que plus on  
5 attend, plus on perd des clients qui seraient non  
6 récupérables pour un nombre considérable d'années?  
7 Est-ce que je comprends bien cette préoccupation  
8 que vous énoncez, là?

9 R. Bien, quand madame Moreau a dit sensiblement ce que  
10 vous venez de dire, là, c'est sûr que j'ai opiné.  
11 T'sais, c'est comme n'importe quoi, c'est à chaque  
12 jour qu'on attend, bien on perd du monde, hein.  
13 Parce que les gens - l'hypothèse des Distributeurs  
14 qui est, je pense, raisonnable, c'est que les  
15 systèmes qui ont une durée de vie de quinze (15)  
16 ans, ou dix ans, ou vingt (20) ans, bien, à tous  
17 les jours ou à toutes les semaines, il y en a qui,  
18 des clients qui doivent les remplacer à quelque  
19 part au Québec.

20 Alors chaque jour qu'on perd est  
21 dommageable. Madame Dallaire nous a parlé, hier, de  
22 deux mille vingt-six (2026) qui regarderait peut-  
23 être... t'sais, on reverrait où on en est, mais il  
24 est trop tard, là. En deux mille vingt-six (2026),  
25 il sera trop tard.

1                   Alors, effectivement, à chaque jour qu'on  
2 manque, là, bien, il y a quelqu'un à quelque part  
3 au Québec qui doit changer son système et  
4 possiblement moins en hiver que hors de la période  
5 d'hiver. Alors, effectivement, vous avez bien  
6 compris cette problématique.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent. Merci beaucoup, je n'aurai pas d'autres  
9 questions. Maître Cadrin, est-ce que vous avez un  
10 réinterrogatoire?

11 Me STEVE CADRIN :

12 Non, ça complète, je vous remercie beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Merci beaucoup. Merci, Monsieur Raymond.  
15 Merci d'avoir respecté les délais que nous avons  
16 annoncés. Alors, vous êtes libéré et à la  
17 prochaine.

18 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

19 R. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, Maître Cardinal?

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 Bonjour. Bon matin à tout le monde. Je me propose  
24 de répondre verbalement à l'engagement numéro 2, si  
25 c'est possible.



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent, parfait.

3 Me JOELLE CARDINAL :

4 Donc, je vais juste lire l'engagement pour les fins  
5 des notes sténographiques. Donc, c'était :

6 Confirmer le nombre d'ententes signées en date  
7 d'aujourd'hui, avec les réseaux municipaux, et par  
8 le fait même, le nombre qui reste à être signées et  
9 le délai pour la signature de ces ententes.

10 Et je m'excuse, ça ne sera pas bien long.

11 Donc, en date du vingt-neuf (29) mars deux mille  
12 vingt-trois (2023), les Distributeurs ont signé des  
13 ententes avec huit des neuf réseaux municipaux  
14 desservis par le réseau de distribution d'Énergir.  
15 Donc, il est à noter que le réseau municipal de  
16 Baie-Comeau n'est pas desservi par le réseau de  
17 distribution d'Énergir. Ainsi, il ne reste qu'une  
18 seule entente à être signée et c'est celle avec la  
19 Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-  
20 Baptiste-de-Rouville et on espère conclure ladite  
21 entente dans les prochaines semaines.

22 Donc, je pense que ça répond à l'engagement  
23 numéro 2. Merci beaucoup.

24 M. FRANÇOIS ÉMOND :

25 Merci beaucoup, Maître Cardinal.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci beaucoup, Maître Cardinal et nous  
3 allons donc prendre une pause de quinze minutes  
4 (15 min), de retour dans quinze minutes (15 min).

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7

8 REPRISE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Nous sommes de retour et allons poursuivre avec la  
11 preuve de l'AHQ-ARQ. Excusez-moi! Je commence à  
12 être fatiguée peut-être. L'AQCIE-CIFQ, Maître  
13 Lanoix.

14

15 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

16

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Madame la Présidente, bonjour, Madame la  
19 Présidente, Messieurs les Régisseurs. Je vais  
20 demander à notre panel d'allumer leur caméra. Je  
21 vais vous présenter donc le panel de témoins pour  
22 l'AQCIE-CIFQ aujourd'hui : monsieur Paul Paquin,  
23 analyste mandaté par les deux intervenants;  
24 monsieur Jocelyn Allard, qui est président de  
25 l'Association québécoise des consommateurs

1           industriels d'électricité; et monsieur Louis  
2           Germain, directeur Énergie Environnement au Conseil  
3           de l'industrie forestière du Québec. Alors, Madame  
4           la Greffière, nous pouvons procéder à leur  
5           assermentation.

6  
7           L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
8           neuvième (29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

9  
10          PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place  
11          d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard  
12          (Québec);

13  
14          JOCELYN B. ALLARD, président Association québécoise  
15          des consommateurs industriels d'électricité, ayant  
16          une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest,  
17          bureau 1600, Montréal (Québec);

18  
19          LOUIS GERMAIN, directeur Énergie Environnement,  
20          ayant une place d'affaires au 1175, rue Lavigerie,  
21          Québec (Québec);

22  
23          LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
24          solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

2 Nous avons déjà déposé les déclarations  
3 assermentées des témoins au soutien de la preuve  
4 écrite. Il y a une présentation préparée par  
5 monsieur Paquin qui a été transmise hier, ce matin  
6 au SDÉ, et qui pourra être projetée lors du  
7 témoignage de monsieur Paquin. Cette présentation  
8 est sous la cote C-AQCIE-CIFQ-0058.

9 Q. **[26]** Alors, Monsieur Paquin, adoptez-vous ce  
10 document, cette présentation comme valant pour  
11 votre témoignage écrit dans le présent dossier?

12 M. PAUL PAQUIN :

13 R. Oui.

14 Q. **[27]** Merci, Monsieur Paquin. Alors, c'est monsieur  
15 Paquin, l'analyste externe des intervenants, qui  
16 présentera le résultat de ses travaux. Et, par la  
17 suite, les autres témoins seront disponibles, s'il  
18 y a, à des questions, ainsi que monsieur Paul  
19 Paquin à la fin de la présentation.

20 R. Bonjour, Madame la Présidente et Messieurs les  
21 Régisseurs. La présentation de l'AQCIE porte sur  
22 deux points : soit l'évaluation de l'ampleur du  
23 surcoût et de l'appui financier requis sur la base  
24 des cas types sélectionnés par les distributeurs;  
25 et aussi on va parler de l'évaluation de la

1 proportionnalité du coût des conversions dans le  
2 secteur commercial et institutionnel par rapport  
3 aux GES évités.

4 Concernant l'évaluation de l'ampleur du  
5 surcoût et de l'appui financier. L'AQCIE-CIFQ  
6 considère qu'un nouveau tarif visant la réduction  
7 des GES ne saurait être approprié et raisonnable  
8 s'il est associé à un surcoût trop élevé et/ou à  
9 une aide financière irréaliste.

10 Dans le cadre de la Phase 1 du dossier,  
11 l'AQCIE et le CIFQ ont réalisé une évaluation du  
12 surcoût et de l'appui financier requis dans le cas  
13 de la clientèle résidentielle. Il est à noter que  
14 l'appui financier dépend notamment de l'écart de  
15 facturation entre un scénario tout au gaz et un  
16 scénario biénergie. Donc, ça dépend du nouveau  
17 tarif proposé.

18 L'évaluation pour la clientèle commerciale  
19 et institutionnelle est réalisée selon les mêmes  
20 hypothèses que dans le cas de la clientèle  
21 résidentielle, soit une période de retour sur  
22 l'investissement de cinq ans; un nombre de  
23 conversion qui est réparti également sur quinze  
24 (15) ans; et un appui financier est indexé à deux  
25 pour cent (2 %) par année.

1                   Concernant l'évaluation du surcoût et de  
2 l'appui financier requis pour la clientèle  
3 commerciale et institutionnelle. Le mémoire de  
4 l'AQCIE et du CIFQ présente les hypothèses  
5 utilisées, notamment : les factures annuelles et  
6 les coûts d'équipements de divers systèmes de  
7 chauffage relatifs aux cas types sont fournis par  
8 les Distributeurs. Et l'évaluation se fait entre un  
9 scénario tout gaz avec un système à air chaud ou  
10 hydronique à un système biénergie efficace à air  
11 chaud ou hydronique selon les cas types. Et le  
12 nombre de conversions par cas types est défini par  
13 les intervenants en se basant sur la segmentation  
14 des clients selon les paliers volumétriques fournis  
15 par les Distributeurs.

16                   Alors on va passer maintenant au tableau,  
17 qui présente l'évaluation du surcoût et de l'appui  
18 financier global requis pour les clientèles  
19 résidentielle, commerciale et institutionnelle.  
20 Alors le premier tableau présente le surcoût annuel  
21 et le surcoût sur la période deux mille vingt-deux-  
22 deux mille trente-six (2022-2036). Alors que  
23 l'autre tableau présente les sommaires des appuis  
24 requis annuels et de l'appui financier global  
25 requis.

1                   Alors considérant les résultats pour la  
2                   clientèle commerciale, on peut constater que sur la  
3                   période de quinze (15) ans le surcoût s'élève à  
4                   quatre cent trois millions (403 M\$) et l'appui  
5                   financier requis à cent quatre-vingt-douze millions  
6                   (192 M\$), soit quarante-huit pour cent (48 %) du  
7                   surcoût. Et aussi on peut constater que l'appui  
8                   financier est très différent selon les cas types.  
9                   Par exemple, dans le cas du commerce de moins de  
10                  mille cinq cents mètres cubes (1500 m3), on a  
11                  soixante-seize pour cent (76 %), alors que dans ce  
12                  qu'on appelle le bureau commercial, on a vingt et  
13                  un pour cent (21 %). Sur une base annuelle, l'appui  
14                  financier requis passe de onze virgule deux  
15                  millions (11,2 M\$) en deux mille vingt-deux (2022)  
16                  à quatorze virgule sept millions (14,7 M\$) en deux  
17                  mille trente-six (2036).

18                  Maintenant pour les résultats pour la  
19                  clientèle institutionnelle, alors sur la période de  
20                  quinze (15) ans, le surcoût s'élève à trois  
21                  milliards trois cent quarante-huit millions  
22                  (3 348 M\$) et l'appui financier à deux milliards  
23                  deux cent soixante-deux millions (2 962 M\$), soit  
24                  quatre-vingt-huit pour cent (88 %) du surcoût. Les  
25                  systèmes hydroniques exigent un appui financier

1 très élevé, soit quatre-vingt-dix pour cent (90 %)  
2 du surcoût. Alors sur une base annuelle, l'appui  
3 financier passe de cent soixante-et-onze millions  
4 (171 M\$) en deux mille vingt-deux (2022) à deux  
5 cent vingt-six millions (226 M\$) en deux mille  
6 trente-six (2036).

7 Maintenant les résultats pour l'ensemble de  
8 la clientèle. Alors sur la période de quinze (15)  
9 ans, le surcoût total s'élève à quatre milliards  
10 sept cent quatre-vingt-dix millions (4 790 M\$). La  
11 clientèle institutionnelle, à elle seule,  
12 représente trois milliards trois cent quatre-trois  
13 (3 343 M\$) et contribue à soixante-dix pour cent  
14 (70 %) du coût total.

15 Sur la période de quinze (15) ans, l'appui  
16 financier total requis pour une PRI de cinq ans  
17 s'élève à trois milliards huit cent quatre-vingt-  
18 sept millions (3 887 M\$), ce qui correspond à  
19 quatre-vingt pour cent (80 %) du coût total. Il est  
20 noter que dans leur présentation les Distributeurs  
21 mentionnent que pour la réussite du projet il est  
22 essentiel que les aides financières soient au  
23 minimum quatre-vingt pour cent (80 %) du surcoût.

24 On peut constater également que la  
25 clientèle institutionnelle accapare la plus grande



1 proportion de l'appui financier, soit soixante-  
2 seize pour cent (76 %), même si elle ne représente  
3 que trois virgule sept pour cent (3,7 %) du nombre  
4 de conversions et trente-quatre pour cent (34 %) du  
5 potentiel de réduction des GES.

6 Sur une base annuelle, l'appui financier  
7 requis passe de cent vingt-cinq millions (225 M\$)  
8 en deux mille vingt-deux (2022) à deux cent quatre-  
9 vingt-dix-sept millions (297 M\$) en deux mille  
10 trente-six (2036). Alors on peut constater que la  
11 valeur des appuis financiers requis est  
12 considérable.

13 Si on regarde, par exemple, le cumulatif  
14 pour la période deux mille vingt-deux-deux mille  
15 vingt-six (2022-2026), ça s'élève à un milliard  
16 cent soixante-et-un millions (1 161 M\$). À titre de  
17 comparaison, on montre ici ce qui est prévu dans le  
18 plan de mise en oeuvre deux mille vingt-deux-deux  
19 mille vingt-sept (2022-2027). Alors ce qui est  
20 prévu actuellement c'est un montant de cent  
21 cinquante-huit millions (158 M\$). Il y a donc un  
22 écart de près d'un milliard (1 000 M\$) entre ce qui  
23 serait requis selon les aides... selon les appuis  
24 financiers calculés et ce qu'il y a dans le plan de  
25 mise en oeuvre.

1                   Alors une contribution supplémentaire du  
2                   SITE n'est toujours pas confirmée et, son maintien  
3                   dans le temps, sera toujours tributaire des choix  
4                   budgétaires du gouvernement. À l'audience du vingt-  
5                   sept (27) mars, les Distributeurs n'ont pas fourni  
6                   une évaluation de l'appui qui serait requis sur la  
7                   périodes deux mille-vingt-deux-deux mille vingt-  
8                   sept (2022-2027).

9                   Alors dans un tel contexte, l'AQCIE et le  
10                  CIFQ considèrent qu'il est prématuré d'approuver un  
11                  nouveau tarif CI tant que les Distributeurs ne  
12                  seront pas en mesure d'obtenir des engagements  
13                  fermes du gouvernement pour un appui financier  
14                  permettant d'atteindre cette PRI.

15                 À la demande de la Régie, l'AQCIE et le  
16                 CIFQ ont réalisé une évaluation de l'appui  
17                 financier requis en considérant une PRI de quinze  
18                 (15) ans pour la clientèle institutionnelle.

19                 Alors, le tableau qui apparaît ici est un  
20                 tableau qui avait été présenté en réponse à cette  
21                 demande de renseignement. Et on peut constater  
22                 qu'effectivement, avec l'appui financier requis,  
23                 diminue de l'ordre d'à peu près de sept cents  
24                 millions de dollars (700 M\$).

25                 Mais là, on doit ajouter qu'il s'agit d'un

1           transfert d'investissement du fournisseur de  
2           l'appui financier vers le client. Alors, il n'y a  
3           pas de gain, ici. C'est le client qui doit verser  
4           la différence.

5                        Il reste que la proportion de l'appui  
6           financier reliée à la clientèle institutionnelle  
7           représente encore la plus grande proportion de  
8           l'appui total.

9                        Nous allons passer, maintenant, à  
10          l'évaluation de la proportionnalité du coût des  
11          conversions dans le secteur commercial et  
12          institutionnel par rapport aux GES évités.

13                       Alors, selon les Distributeurs, la  
14          réduction des émissions de GES doit se faire à un  
15          coût raisonnable pour les consommateurs d'énergie.  
16          Ils mentionnent qu'une décarbonation du chauffage  
17          au moyen de la biénergie a un impact tarifaire  
18          moins élevé que si celle-ci était faite par une  
19          électrification complète. Ils ajoutent qu'il s'agit  
20          d'un coût raisonnable en regard de l'objectif de  
21          réduction des GES pour le chauffage des bâtiments.

22                       Alors, les membres de l'AQCIE et du CIFQ  
23          sont des consommateurs d'énergie importants et ils  
24          représentent environ trente pour cent (30 %) des  
25          ventes d'Hydro-Québec. Il est donc pertinent qu'ils

1           puissent également émettre une opinion quant à la  
2           raisonnabilité de l'Offre.

3                       Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, pour  
4           qu'un tarif soit approprié et raisonnable, il ne  
5           suffit pas de comparer un scénario biénergie à un  
6           scénario Tout à l'électricité. Il faut que le coût  
7           du scénario biénergie soit approprié et raisonnable  
8           eu égard à la proportionnalité des coûts de  
9           conversion par rapport aux GES évités.

10                      Alors, pour faire une évaluation de la  
11           raisonnabilité, nous avons fait une évaluation du  
12           coût des conversions par tonne de GES évités pour  
13           chacun des cas types sélectionnés par les  
14           Distributeurs.

15                      Alors, on donne, ici, la formule qui a été  
16           utilisée. Et on présente le tableau des résultats.  
17           Alors, on peut constater que le coût unitaire par  
18           GES varie de trois cent cinquante virgule huit  
19           dollars par tonne (350,8 \$/t) jusqu'à mille deux  
20           cent soixante-dix-huit dollars par tonne de CO<sub>2</sub> (1  
21           278 \$/tCO<sub>2</sub>).

22                      À titre comparatif et lors des dernières  
23           enchères du carbone du Québec et de la Californie,  
24           il y a près de huit millions (8 M) d'unités  
25           d'émission qui ont été écoulées à un prix de

1 trente-six virgule quatre dollars canadiens  
2 (36,04 \$ ÇA.

3 Et aussi, une autre comparaison, c'est que  
4 les mesures de réduction des GES évaluées par  
5 l'IPCC ont toutes un coût net de deux cents dollars  
6 US par tonne (200 \$US/t) de CO2 ou moins et les  
7 options coûtant cent dollars par tonne US (100 \$US)  
8 par tonne de CO2, permettraient de réduire au moins  
9 de moitié les GES d'ici deux mille trente (2030).  
10 On inclut, ici, la référence qui indique ces  
11 valeurs.

12 Alors, l'AQCIE et le CIFQ considèrent que  
13 le coût unitaire, variant entre trois cent  
14 cinquante virgule huit dollars par tonne de CO2  
15 (350,8 \$ /t CO2) et mille deux cent soixante-dix-  
16 neuf dollars par tonne de CO2 (1279\$/t CO2 pour  
17 l'année deux mille trente (2030) est beaucoup trop  
18 élevé. Cela démontre une totale disproportion des  
19 coûts par rapport au volume de conversion projeté.

20 Les coûts de conversion par tonne de GES  
21 évités reliés à la conversion de la clientèle  
22 commerciale sont inférieurs à ceux de la clientèle  
23 institutionnelle. Cependant, ils demeurent  
24 nettement plus élevés que la valeur des émissions  
25 écoulées aux enchères de novembre deux mille vingt-

1 deux (2022) et au coût des mesures de réduction des  
2 GES évaluées par l'IPCC.

3 L'AQCIE et le CIFQ concluent donc que  
4 l'adhésion au Tarif CI aura un impact tarifaire  
5 significatif sur les consommateurs d'électricité.

6 Le Tarif biénergie CI est totalement  
7 inapproprié et déraisonnable en ce que pour générer  
8 les conversions projetées, celui-ci nécessite un  
9 niveau d'appui financier totalement irréaliste et  
10 disproportionné par rapport au surcoût. Les  
11 ressources financières requises ne sont pas  
12 justifiées en regard des volumes de GES éliminés.  
13 Et en plus, il existe un grand facteur  
14 d'incertitude relié à l'absence d'engagements  
15 fermes du gouvernement à rendre disponible l'appui  
16 financier requis pour couvrir le surcoût de l'offre  
17 tarifaire.

18 Alors, en conséquence, l'AQCIE et le CIFQ  
19 recommandent à la Régie de ne pas autoriser le  
20 nouveau Tarif biénergie CI proposé par les  
21 Distributeurs. Subsidiairement, les intervenants  
22 recommandent à Régie de refuser l'application d'un  
23 éventuel Tarif biénergie CI dans le cas de la  
24 conversion d'un système hydronique. Alors, cela met  
25 fin à ma présentation. Merci de votre attention.

1 Q. [28] Très bien. Alors, le panel est disponible pour  
2 des questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [29] Parfait. Merci, Monsieur Paquin, Maître  
5 Lanoix. Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
6 désirent contre-interroger les témoins de l'AQCIE-  
7 CIFQ?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Neuman.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 ... Dominique Neuman, oui, pour le RTIEÉ.

14 Q. [30] Monsieur Paquin, je voudrais simplement  
15 vérifier, dans votre évaluation, est-ce que vous  
16 avez tenu compte du coût évité... du coût évité  
17 pour les achats qui auraient été nécessaires en cas  
18 d'un scénario tout à l'électricité? Donc, ce que  
19 vous évaluez, est-ce que c'est le coût total ou la  
20 différence de coût entre le coût d'un  
21 approvisionnement si on était dans un scénario tout  
22 à l'électricité et le coût de la biénergie?

23 M. PAUL PAQUIN :

24 R. Comme c'est indiqué au début de la présentation, la  
25 comparaison se fait entre un scénario tout gaz et

1 un scénario biénergie.

2 Q. **[31]** Et pourquoi vous ne comparez pas avec le  
3 scénario tout à l'électricité? C'est-à-dire que si  
4 les clients tout au gaz ne bénéficieraient pas de  
5 l'option biénergie, qu'ils iraient à tout à  
6 l'électricité conformément aux politiques  
7 gouvernementales.

8 R. Pour le moment, les politiques gouvernementales, il  
9 n'y a aucune obligation d'aller vers l'électricité,  
10 alors les gens ont toute la latitude d'aller... de  
11 se convertir selon leur bon vouloir.

12 Q. **[32]** Et si vous aviez comparé non pas au scénario  
13 tout au gaz, mais au scénario tout à l'électricité,  
14 est-ce que je comprends correctement que votre  
15 conclusion aurait été différente, que là vous  
16 auriez trouvé acceptable le coût qui résulterait  
17 des mesures de biénergie?

18 R. Non, je ne peux pas affirmer ça, je n'ai pas fait  
19 l'analyse. Alors, on ne peut pas tirer de  
20 conclusions sur une analyse qu'on n'a pas faite.

21 Q. **[33]** O.K. Mais les analyses avaient été faites, je  
22 comprends que c'était pour le secteur résidentiel,  
23 mais les analyses avaient été faite en Phase 1 en  
24 le comparant au tout à l'électricité.

25 R. L'analyse a été faite par le Distributeur, mais ce



1 n'est pas une analyse que nous, nous avons faite.  
2 Nous avons fait une analyse entre le tout au gaz et  
3 le biénergie.

4 Q. **[34]** O.K. Ça complète mes questions, je vous  
5 remercie beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Neuman. Est-ce que, Maître Cardinal,  
8 Maître Thibodeau, pour les Distributeurs, vous avez  
9 des questions?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Pas de questions du côté des Distributeurs, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait, merci, Maître Thibodeau. Pour la Régie?

14 Me ANNIE GARIÉPY :

15 Nous n'avons pas de questions, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Gariépy. Monsieur Dupont pour la  
18 formation?

19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

20 M. PIERRE DUPONT :

21 Oui, merci, Madame la Présidente. Pierre Dupont  
22 pour la formation. Bonjour aux témoins et à maître  
23 Lanoix également.

24 Q. **[35]** Juste une question. Puis pas besoin  
25 d'afficher la pièce, Madame la Greffière. À la

1 page 10, quand vous dites que vous affirmez que  
2 l'adhésion au Tarif biénergie CI aura un impact  
3 tarifaire significatif, c'est quoi un impact  
4 tarifaire significatif? Puis vous l'avez évalué, je  
5 présume? Puis ça fait augmenter de combien la  
6 facture?

7 M. LOUIS GERMAIN :

8 R. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
9 Régisseurs. Impact significatif pour nous, ce qu'on  
10 comprend du dossier, c'est qu'à l'horizon deux  
11 mille trente (2030), on va avoir une augmentation  
12 tarifaire d'un point quatre pour cent (1,4 %). À la  
13 rigueur, on pourrait convenir qu'une augmentation  
14 tarifaire d'un point quatre pour cent (1,4 %) n'est  
15 pas si énorme compte tenu des objectifs poursuivis  
16 par le Programme de réduction des gaz à effet de  
17 serre. Ce qu'on trouve en soi louable. C'est une  
18 augmentation qu'on juge importante compte tenu du  
19 coût - je pense que monsieur Paquin l'a bien  
20 démontré tantôt - compte du coût qui est associé à  
21 la mise en place de cette mesure-là.

22 Puis, je ne peux pas m'empêcher de dire que  
23 là, pris isolément, un point quatre pour cent  
24 (1,4 %) ce n'est pas si mal, mais t'sais pour nos  
25 membres, là, les augmentations tarifaires au cours

1 des dernières années de toutes sortes, mais  
2 particulièrement en ce qui concerne les tarifs  
3 d'énergie. Vous savez, il y a beaucoup de... il y a  
4 beaucoup d'incertitudes, il y a eu beaucoup de  
5 mouvements sur les tarifs, il y a eu PL34, il y a  
6 eu un PL43, il y a eu un PL2 qui a généré beaucoup  
7 d'incertitudes et d'imprévisibilité pour nos  
8 membres. Puis là, au premier (1er) avril, nos  
9 membres qui sont au G, au M et au L vont être  
10 touchés respectivement par des augmentations  
11 tarifaires de six point quatre (6,4) et quatre  
12 point deux pour cent (4,2 %). Bien, le un point  
13 quatre (1,4), lui, dans le temps, il va venir  
14 s'ajouter à ça sans considérer le reste.

15 Ça fait que quand je me retrouve, moi,  
16 personnellement, devant les membres et j'ai à leur  
17 expliquer qu'il y aurait une nouvelle mesure  
18 tarifaire pour biénergie qui ferait en sorte que  
19 les tarifs vont augmenter de un point quatre pour  
20 cent (1,4 %), qu'il y a un appui financier de je ne  
21 sais pas à combien, trois point cinq (3,5), quatre  
22 milliards (4 G) qui va devoir venir pour appuyer  
23 ça, que le gouvernement a prévu une mesure dans son  
24 plan de mise en oeuvre qui était à la hauteur de  
25 cent cinquante-huit millions (158 M), que les

1 montants permettant de soutenir la mise en oeuvre  
2 de la biénergie ne sont pas encore assurés du côté  
3 du gouvernement, qu'on a des disponibilités  
4 énergétiques qui sont limitées parce que nos  
5 membres quand ils demandent des blocs d'énergie,  
6 ils se font dire : « On n'est pas sûrs d'être  
7 capables de vous en livrer », mais que là on veut  
8 faire des conversions, ce qui va nécessairement  
9 augmenter la demande en énergie, ce n'est pas  
10 facile à défendre.

11 Ça fait que j'ai fait un long détour pour  
12 vous expliquer que le un point quatre pour cent  
13 (1,4 %), il vient avec l'ensemble de cette  
14 problématique-là, puis avec l'ensemble des  
15 augmentations tarifaires auxquelles doivent faire  
16 face nos membres.

17 Q. [36] Merci. Puis, parmi vos membres - je pense  
18 j'avais posé la question en Phase 1 - mais je suis  
19 conscient qu'il y a l'Association des grands  
20 consommateurs d'électricité industrielle, mais il y  
21 a aussi l'industrie forestière. Il y en a certains  
22 qui utilisent le gaz naturel qui pourraient être  
23 éligibles au tarif biénergie? Est-ce qu'il y en a?

24 R. Oui.

25 Q. [37] Pardon, la question : est-ce qu'il y en a?

1 R. Oui, oui.

2 Q. [38] Oui. Est-ce que...

3 R. Je ne peux pas vous dire combien, mais il y en a.

4 Q. [39] ... est-ce que pour ces membres-là ce serait  
5 profitable d'avoir un tarif biénergie?

6 Me JOCELYN B. ALLARD :

7 R. Je vais laisser, je vais laisser monsieur Germain  
8 peut-être faire sa réponse. Moi, j'ai une réponse à  
9 ça pour vous, Monsieur le Régisseur.

10 M. LOUIS GERMAIN :

11 R. Bien, écoutez, il faudrait qu'on soit en mesure  
12 d'évaluer ceux qui vont accepter de le faire et  
13 dans quelles conditions. Alors, si le programme  
14 était mis de l'avant, ça pourrait pour certains  
15 présenter un certain avantage. Je ne suis pas en  
16 mesure de le déterminer à ce moment-ci, puis eux  
17 non plus, je pense, ne seraient pas en mesure de  
18 déterminer quel serait l'avantage, je dirais,  
19 financier pour eux de le faire.

20 Parce que globalement, il reste qu'il va  
21 être impacté par ailleurs d'un impact général  
22 tarifaire.

23 Me JOCELYN B. ALLARD :

24 R. Monsieur le régisseur, à votre question, on a eu la  
25 discussion de façon spécifique sur cet aspect-là,

1 parce qu'il y a effectivement des membres de  
2 l'AQCIE qui sont également des grands consommateurs  
3 de gaz naturel. Et la conclusion c'était que, bien  
4 premièrement, ce qui était projeté, puis ça on l'a  
5 fait dans les discussions, même dans la Phase 1, ce  
6 n'était pas avantageux de voir nos tarifs - les  
7 tarifs de ces clients-là - de distribution au  
8 niveau du gaz naturel augmenter, même s'il y avait  
9 une augmentation qui était plus importante si on ne  
10 repassait pas une partie de la facture aux clients  
11 d'électricité.

12 C'était évidemment le calcul qui était fait  
13 par la plupart de ces - à peu près tous... bien,  
14 tous les membres qui se sont prononcés, avec qui on  
15 a eu la discussion, préféraient qu'on mette les  
16 bonnes choses à la bonne place, qu'on n'augmente  
17 pas la facture totale.

18 Parce que la facture totale d'électricité,  
19 même le un pour cent (1 %) ou le un point quatre  
20 pour cent (1,4 %), c'est sur la facture globale.  
21 Les augmentations qui étaient envisagées dans ce  
22 qui était mentionné avant la répartition entre les  
23 Distributeurs, ça faisait en sorte d'augmenter la  
24 facture de distribution du côté du gaz naturel, ce  
25 qui est seulement une portion, là, ça ne venait pas

1 touché à la fourniture ou au transport de gaz  
2 naturel.

3           Donc, le calcul, même économique, c'était  
4 désavantageux ce qui était... ce qui est proposé  
5 par les Distributeurs pour ces clients-là. Et  
6 d'autant plus que la plupart sont impliqués,  
7 tentent de faire des mesures de décarbonation,  
8 tentent de réduire, ont besoin d'électricité.

9           Puis, ce qui est fâchant - puis je reviens  
10 à la question du un point quatre pour cent (1,4 %),  
11 est-ce que c'est significatif? Vous savez, c'est  
12 toujours une question, qu'est-ce qu'on a en échange  
13 pour un montant? Alors, une augmentation qui  
14 s'ajoute à d'autres augmentations très importantes  
15 des tarifs d'électricité pour arriver à un résultat  
16 où on va mettre en place des mesures qui coûtent  
17 trois fois, quatre fois, cinq fois ce qui sont le  
18 coût de mesure qui devrait être considéré, même  
19 quand on va avec le GIEC, là, puis ce qui est  
20 recommandé. Ça fait en sorte d'être complètement  
21 déconnecté, là, sans jeu de mots, là, de la réalité  
22 économique. C'est ce qui... ce que les gens ne  
23 trouvent pas raisonnable.

24           Puis en plus de ça, on va prendre une  
25 partie de l'électricité que plusieurs des membres,

1 pour réaliser les projets de décarbonation, se font  
2 dire : on n'en a pas assez nécessairement.  
3 D'ailleurs, la loi a changé, avec le projet de loi  
4 2 et la nouvelle législation fait en sorte que  
5 quand il y a une nouvelle demande à cinq mégawatts,  
6 ça, tous les gens en grande puissance, même des  
7 clients existants qui voudraient faire des nouveaux  
8 projets, là, se font dire : la nouvelle législation  
9 c'est qu'Hydro-Québec n'est pas obligée de vous  
10 servir, on ne sait pas... il y a beaucoup  
11 d'incertitude. Ça fait qu'en plus de se faire  
12 dire : on n'a pas d'électricité pour faire des  
13 projets, on se fait dire : puis ce que vous allez  
14 avoir, vous allez la payer plus cher pour faire en  
15 sorte de mettre des mesures qui vont coûter au-  
16 dessus de mille deux cents dollars de la tonne  
17 (1 200 \$/t) de GS évité.

18 Il y a un exercice de gain, de  
19 coût/bénéfice, d'évaluation du gain qui se perd,  
20 là, qui s'est perdu quelque part, puis c'est pour  
21 ça, Dieu merci, que la Régie qui va faire partie,  
22 là, du travail pour justement quand vous avez à  
23 vous prononcer, est-ce que c'est dans l'intérêt  
24 public, dans l'intérêt des consommateurs, dans  
25 l'intérêt du Québec de mettre en place un tel tarif



1 et c'est pour ça qu'on conclut, nous, on vous  
2 soumet respectueusement que non.

3 Je comprends que monsieur Germain veut  
4 rajouter un élément.

5 M. LOUIS GERMAIN :

6 R. Si vous permettez, Madame la Présidente, j'aimerais  
7 souligner que dans le PMO aussi, il y a une mesure  
8 qui a été introduite pour supporter la conversion  
9 de quitter les fossiles et aller vers  
10 l'électricité. Dans le fond, c'est pour financer  
11 les coûts d'opération pour permettre aux  
12 industriels de faire la conversion.

13 Puis dans le secteur des pâtes et papiers,  
14 depuis les années quatre-vingt-dix (90), on a  
15 réduit nos GES à une intensité de soixante pour  
16 cent (60 %) jusqu'à aujourd'hui.

17 Si on veut faire un pas supplémentaire, on  
18 n'a pas le choix, il faut qu'on passe à  
19 l'électricité, mais pour faire la conversion à  
20 l'électricité, il faut qu'il y ait un déclencheur,  
21 puis le déclencheur, c'est le prix. Ça veut dire  
22 qu'il faut que le prix de mon kilowattheure fasse  
23 en sorte qu'il soit assez avantageux pour que je  
24 remplace du gaz. Et si le prix de l'électricité  
25 augmente par une série de nouveaux tarifs qui sont

1 introduits, bien, je trouve, ça rend plus difficile  
2 de recourir au cent millions (100 M) qui a été  
3 prévu par le gouvernement, pour financer la  
4 conversion. Je pense que c'est un élément d'enjeu  
5 qui est important, puis à chaque fois que j'ai une  
6 augmentation ou un ajustement tarifaire, je  
7 m'éloigne de la possibilité de pouvoir faire des  
8 conversions pour réduire les gaz à effet de serre.

9 Q. [40] Merci. Une dernière question, peut-être  
10 pour... je ne sais pas si c'est monsieur Paquin ou  
11 monsieur Germain. Quand vous parlez des coûts des  
12 mesures ailleurs, là, puis sans rentrer, là, dans  
13 le... comment je dirais, dans la méthodologie de  
14 tout ça, mais la question que je me pose, c'est :  
15 est-ce que ces mesures-là ont pour effet de faire  
16 augmenter la demande d'électricité?

17 M. LOUIS GERMAIN :

18 R. Bien, là, on parle.... nous, ce qu'on a évoqué,  
19 c'est que notre analyse fait ressortir que le coût  
20 de réduction de la tonne de GES pour la mise en  
21 place du programme biénergie trop élevé. On a parlé  
22 entre trois cent cinquante dollars (350 \$) et mille  
23 deux cents (1200 \$). Là, je le dit de mémoire.  
24 C'est documenté. Et ça, le coût optimal de  
25 réduction d'une tonne d'électricité, par exemple,

1 les programmes d'efficacité énergétique font en  
2 sorte que le coût de la tonne est beaucoup plus,  
3 beaucoup plus bas, alors, je suis beaucoup plus  
4 efficient.

5 Mais c'est pas toutes des mesures qui font  
6 en sorte qu'on va avoir besoin d'électricité  
7 supplémentaire. Il y a des mesures qui ne  
8 requièrent pas d'électricité supplémentaire. Au  
9 contraire, on va avoir besoin de moins d'énergie si  
10 on avait, par exemple, des enveloppes et je sais  
11 qu'il y en a, par ailleurs, des enveloppes  
12 importantes pour augmenter l'efficacité énergétique  
13 des bâtiments, pour accroître l'investissement dans  
14 les programmes d'efficacité énergétique.

15 C'est sûr que les coûts seraient inférieurs  
16 si on avait des résultats de réduction de GES  
17 encore plus grands.

18 Q. **[41]** Dernier point, puis effectivement, vous avez  
19 raison quant à l'efficacité énergétique, mais tout  
20 ce qui s'appelle conversion, tout ce qui vise la  
21 transition énergétique pour la réduction des gaz à  
22 effet de serre puis qui amène la conversion, est-ce  
23 que, selon vous, la conversion à l'électricité, ça  
24 fait nécessairement augmenter la demande  
25 d'électricité?

1 R. Bien écoutez, c'est sûr que si on fait la  
2 conversion de nos équipements de combustion pour  
3 les faire passer à l'électricité, c'est sûr que ça  
4 faire augmenter la demande d'électricité.

5 Q. **[42]** O.K. Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres  
6 questions, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci, Monsieur Émond?

9 M. FRANÇOIS ÉMOND :

10 Merci, Madame la Présidente. Je vais avoir quelques  
11 questions. Bonjour, Messieurs.

12 Q. **[43]** Justement sur la dernière ligne de questions  
13 de mon collègue sur les mesures d'efficacité  
14 énergétique, est-ce que vous êtes d'accord avec moi  
15 qu'au-delà des aides financières qui viendront du  
16 ministère de l'Environnement, ça c'est une chose  
17 sur laquelle on n'a pas le contrôle, on n'a pas le  
18 montant, on n'a pas le moment où ça va arriver et  
19 ça fait partie de... du dossier actuel. Mais pour  
20 ce qui est des aides en efficacité énergétique, qui  
21 viendraient d'Hydro-Québec ou d'Énergir, est-ce que  
22 vous êtes d'accord avec moi que la Régie aura à se  
23 prononcer sur ces programmes-là le temps venu,  
24 selon les dossiers tarifaires dans le calendrier  
25 réglementaire qui est prévu. Puis on pourra évaluer

1 à ce moment-là si ces programmes d'aide-là, avec  
2 le... avec le coût puis avec l'impact tarifaire que  
3 ça donne, on pourra à ce moment-là vraiment se  
4 poser ces questions-ci, qui n'est pas l'objet du  
5 dossier actuel.

6 M. JOCELYN B. ALLARD :

7 R. Il y un aspect évidemment, là, quand on dit en ce  
8 qui concerne Hydro-Québec, on va... la Régie va  
9 pouvoir se prononcer sur les programmes  
10 d'efficacité énergétique ou les autres montants.  
11 Là, actuellement, en l'état des choses au niveau  
12 législatif, là, c'est comme une fois par cinq ans  
13 puis on n'est pas trop sûr quand est-ce que la  
14 Régie va se prononcer sur les enveloppes, là, qui  
15 vont finalement se retrouver dans les tarifs des  
16 clients. Alors ça, c'est un aspect.

17 L'autre élément qui est inquiétant c'est  
18 qu'évidemment quand on fait le... quand on regarde  
19 les coûts que ça prendrait pour permettre justement  
20 la réalisation, ce qui était calculé sur la période  
21 de cinq ans à un milliard deux cent millions  
22 (1 200 M) environ, là, puis cent cinquante-huit  
23 millions (158 M). Il manque au-dessus d'un milliard  
24 (1 G). Évidemment, je vous dirais que ce qui est  
25 insécurisant pour ceux qui payent les factures

1 d'électricité, puis quand ils payent des grosses  
2 factures c'est encore plus insécurisant, c'est que  
3 là on a la main dans le tordeur. Si un tarif qui  
4 apparaît est réaliste pour rencontrer les objectifs  
5 puis qu'il est mis en place, bien l'étape suivante  
6 c'est que là les Distributeurs, surtout en ce qui  
7 concerne Hydro-Québec, qui actuellement n'est pas  
8 obligé de se présenter avant une fois par cinq ans  
9 seulement. Là, on va se faire mettre des montants  
10 qui pourraient faire en sorte que le projet, il va  
11 manquer d'argent. Il manque un milliard (1 G), là,  
12 pour que ça fonctionne. Alors on va se faire dire  
13 qu'il va falloir mettre plus de sous, puis  
14 évidemment ça ne sera pas... on l'a vu dans  
15 l'actualité récente puis dans un dossier que vous  
16 connaissez bien, celui que vous avez devant vous,  
17 où on nous a dit qu'Hydro-Québec l'assumerait, mais  
18 finalement là il ne l'assume plus.

19 Alors ils ont décidé que c'étaient vraiment  
20 les clients qui devaient payer au complet, les  
21 autres clients d'électricité qui devaient payer au  
22 complet pour ça. Alors je vous entends quand vous  
23 dites qu'il y a peut-être des... des façons, à tout  
24 le moins du côté du gaz naturel, là, je comprends  
25 qu'il y a peut-être des aides, là, que la Régie va

1 pouvoir suivre de façon annuelle, ce qui serait  
2 approprié dans les budgets. Mais du côté de  
3 l'électricité, dans l'état de la législation  
4 actuelle, il n'y a rien de rassurant dans cette...  
5 dans cette approche-là. Puis considérant les  
6 montants qui sont en jeu, là, puis les... puis je  
7 reviens au fait... Et qu'est-ce qu'on a en échange  
8 à mille piastres (1000 \$) la tonne de GES évités?  
9 Il y a tellement d'autres mesures pour atteindre  
10 les objectifs que le Québec s'est donnés puis les  
11 ressources sociétales, les ressources des  
12 Distributeurs, les ressources des clients, des  
13 clients d'électricité eux-mêmes, que... et de ceux  
14 de gaz naturel, que ce n'est certainement pas un  
15 tarif qui serait dans l'intérêt public.

16 Q. **[44]** Donc, pour vous, de participer à la  
17 décarbonation de l'économie puis du Québec, c'est  
18 pas un assez gros retour pour ce tarif-là?

19 R. Je m'excuse. Il va falloir que je vous fasse  
20 répéter, là, j'ai... vraiment votre... le « feed »,  
21 en mauvais français, là, il est mauvais. Mais je  
22 pense que monsieur Germain a entendu la question.  
23 Moi, ça... ça coupe.

24 M. LOUIS GERMAIN :

25 R. Bien je peux...

1 Q. [45] Monsieur Germain, allez-y.

2 R. Oui, excusez-moi. Bien il faut le voir aussi  
3 globalement, là. Quel est... quels sont les  
4 meilleurs outils financiers pour intervenir en  
5 matière de réduction de GES? Il y en a plusieurs  
6 qui sont mis en place. Les gouvernements, tant  
7 fédéral, provincial, au fédéral on l'a vu hier,  
8 font des investissements et prennent des actions  
9 majeures pour... pour atteindre les objectifs de  
10 réduction de gaz à effet de serre. La question que  
11 vous soulevez un peu c'est de dire : bien est-ce  
12 que la Régie doit se pencher là-dessus puis  
13 introduire ces questions-là à l'intérieur d'une  
14 mécanique tarifaire? Ce avec quoi d'ailleurs, sur  
15 la reconnaissance du principe, on a déjà dit qu'on  
16 n'était pas d'accord, on pensait pas que les coûts  
17 de réduction de GES devaient être socialisés par  
18 tout le monde via les tarifs. D'autant plus que les  
19 industriels paient déjà leur part en réduction de  
20 GES. Je vous rappelle qu'on est assujetti au marché  
21 du carbone puis qu'on doit... on doit payer pour  
22 nos... pour nos réductions. Puis si... si on paye  
23 pas pour l'achat de crédit, on paye pour le verser  
24 dans des équipements qui vont... qui vont nous  
25 permettre de décarboner nos opérations. Je peux



1 vous assurer que l'industrie met beaucoup d'efforts  
2 à le faire. Et tout ça, il y a des coûts. Ça fait  
3 que, moi, je ne suis pas persuadé que la Régie doit  
4 prendre ça, doit prendre la question de la  
5 décarbonation en compte dans la fixation des  
6 tarifs.

7 Mais cela étant, je fais une petite nuance  
8 en disant que tous les acteurs de la société  
9 doivent agir sur la question. Maintenant, qu'il y  
10 ait une question de compétence de la Régie, aussi.  
11 Mais là, c'est moins de mon ressort. Mais ce n'est  
12 pas clair dans mon esprit, tout ça.

13 Mais au départ, je me dirais qu'il y a  
14 d'autres intervenants qui sont en mesure de prendre  
15 les moyens nécessaires pour mettre les leviers  
16 financiers en place pour réduire les gaz à effet de  
17 serre.

18 M. JOCELYN B. ALLARD :

19 R. Si je peux me permettre de rajouter. Vous savez,  
20 dit d'une façon simple, là, c'est que ça soit un  
21 point quatre pour cent (1,4 %) d'effet à la hausse,  
22 juste cet élément-là sur les tarifs d'électricité à  
23 terme, avec la contribution GES ou que ça soit  
24 point neuf (0,9 %) ou un pour cent (1 %) sans la  
25 contribution de point huit (0,8 %) ou cinq pour

1 cent (5 %) sans la contribution GES. L'exercice, ce  
2 qui vous est proposé, c'est d'augmenter les tarifs  
3 de tous les consommateurs d'électricité pour payer  
4 pour des mesures.

5 C'est ça qu'il faut regarder. Pour payer  
6 pour des mesures qui vont coûter entre trois cent  
7 (300 \$), quatre cent (400 \$), jusqu'à mille trois  
8 cent dollars de la tonne (1300 \$/t) de gaz à effet  
9 de serre évité.

10 Donc, c'est ça la question que vous avez à  
11 vous poser. Est-ce qu'il est approprié, pour la  
12 Régie, de mettre en place un tarif pour quelque  
13 chose qui est complètement démesuré comme coûts,  
14 dans l'ensemble.

15 C'est ça l'intérêt public. C'est pour ça...  
16 Moi, je dis : Dieu merci, c'est pour ça que vous  
17 êtes là, pour être capable d'évaluer est-ce que  
18 c'est un tarif qui est approprié dans l'intérêt  
19 public, alors que...

20 Puis ça ne veut pas dire que,  
21 nécessairement, qu'un point quatre pour cent  
22 (1,4 %) pour certaines choses, ça ne serait pas  
23 nécessaire. Mais c'est pour ça que je reviens à la  
24 question de dire qu'il y a un exercice de coût  
25 bénéfice. Ce n'est pas juste carte blanche, cette

1 histoire-là, il faut mesurer. Et il y a différentes  
2 autres choses qui vont être nécessaires.

3 À chaque fois que vous avez une demande de  
4 la part des Distributeurs, on va parler  
5 d'électricité, là, que ça soit pour améliorer la  
6 fiabilité, que ça soit pour améliorer des aspects  
7 environnementaux dans leurs opérations, que ça soit  
8 pour des aspects de santé et sécurité, que ça soit  
9 des aspects de rétention de la main-d'oeuvre où ils  
10 veulent avoir, admettons, plus d'argent pour la  
11 rémunération de leurs employés, que ça soit...

12 Tout ça, ça fait partie... Il y a  
13 toujours... C'est quand il y a un impact à la  
14 hausse sur les tarifs, vous avez à regarder puis  
15 dire : « Bon, ce qui est obtenu en échange, c'est  
16 toujours une question de coût/bénéfice. Et ici, la  
17 preuve... Puis il n'y a pas eu de preuve qui a été  
18 démontrée à l'inverse là-dessus là. Les  
19 Distributeurs nous disent : « Ça va coûter plus  
20 cher où est-ce qu'on s'en va. » Et puis que ça soit  
21 point huit (0,8 %) ou un point quatre pour cent  
22 (1,4 %), dépendant si on inclut, oui ou non, la  
23 contribution GES, il y a un impact à la hausse sur  
24 les tarifs pour arriver à quoi? Pour faire des  
25 mesures qui vont coûter... qui sont démesurées par

1 rapport à l'objectif recherché. Puis il y a  
2 d'autres façons d'arriver à ces mesures-là.

3 Q. [46] Juste pour revenir sur l'objet de la présente  
4 demande et de la présente phase. Donc, on nous  
5 demande de fixer trois tarifs biénergie pour le  
6 commercial institutionnel.

7 Donc, je comprends que de votre  
8 recommandation, contrairement à vos collègues  
9 d'Option Consommateurs ou du GRAME, il n'y a pas de  
10 condition à les approuver. Vous dites directement  
11 de ne pas les approuver?

12 C'est bien ça, quitte à manquer le bateau  
13 de la transition énergétique pour certains de vos  
14 membres qui pourraient être tentés d'y aller,  
15 malgré les impacts que vous soulevez, en étant  
16 opportunistes puis en voulant, eux, être dans la  
17 locomotive, en avant de la transition énergétique?  
18 C'est bien ça, là?

19 M. LOUIS GERMAIN :

20 R. Comprenons-nous bien, là. L'intention est louable.  
21 C'est parce que c'est une bonne idée, si on pouvait  
22 le faire à des coûts qui soient raisonnables. Là,  
23 ce qu'on constate, c'est que pour que l'équilibre  
24 financier tienne de tout ça, ça prend des apports  
25 extérieurs qui sont importants.

1                   Ça fait que faisons un cas de figure.  
2 Admettons que je prends l'argent que je devais  
3 allouer à ça, l'appui financier de trois point neuf  
4 milliards (3,9 G\$), par exemple, puis que je le  
5 redirige vers des programmes de réduction de gaz à  
6 effet de serre, je suis assez persuadé que  
7 j'arriverais à des résultats possiblement pas mal  
8 supérieurs à ce que j'essaie de faire via le  
9 programme biénergie.

10                   Ça fait que sur le principe de faire de la  
11 conversion pour réduire les gaz à effet de serre,  
12 on n'est pas contre. Ce avec quoi on est en  
13 désaccord, c'est qu'on observe que les coûts pour  
14 être capables de mettre en oeuvre un tel programme,  
15 sont trop élevés, puis se traduisent par un impact  
16 tarifaire sur les tarifs d'électricité. Alors, même  
17 qu'on va essayer de faire la conversion, bien, les  
18 tarifs augmentent.

19                   Ça fait que c'est un peu... entre  
20 guillemets, si vous me permettez l'expression, un  
21 « catch 22 », là.

22 Q. [47] Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Monsieur Émond. J'aurais, peut-être,  
25 juste une question. Si on comprend bien... Puis

1 on est conscient qu'on a eu ce débat-là, en  
2 Phase 1, là. Puis on comprend que vous nous  
3 ramenez les arguments qui ont été présentés en  
4 Phase 1. Et quand vous parlez des coûts,  
5 Monsieur Allard, ce sont évidemment les coûts  
6 que vous avez évalués avec des scénarios qui  
7 sont un peu extrêmes, là, avec des PRI de cinq  
8 ans pour le secteur institutionnel, donc c'est  
9 sûr que... je pense que quand on veut démontrer  
10 qu'il y a des coûts énormes, bien on utilise  
11 certaines hypothèses qui nous amènent à ces  
12 résultats-là, donc il faut quand même... on est  
13 là aussi pour prendre tout ça en considération.

14 Mais donc, ce qu'on comprend, c'est que  
15 l'AQCIE-CIFQ, le Plan pour une économie verte, donc  
16 l'électrification de l'économie n'est pas un choix  
17 judicieux, c'est ce que vous considérez dans le  
18 fond, pour la société québécoise, électrifier  
19 l'économie coûte trop cher.

20 Parce que si on ne vise pas la biénergie  
21 pour décarboner le chauffage - là on est vraiment  
22 dans le chauffage des bâtiments - on a le choix,  
23 hein, pour décarboner le chauffage des bâtiments,  
24 ou bien on opte pour la biénergie ou on opte pour  
25 le tout à l'électricité. Est-ce que vous êtes

1 d'accord avec ça?

2 M. LOUIS GERMAIN :

3 R. Madame la Présidente, on n'est pas... on n'est pas  
4 en désaccord avec l'électrification de l'économie,  
5 là, on est... en tout cas, on ce qui concerne  
6 l'industrie forestière, on est en parfait accord  
7 avec l'électrification de l'économie.

8 On sait pertinemment bien qu'il y a une  
9 incidence, il va y avoir une incidence sur la  
10 production, sur la capacité des Distributeurs de  
11 pouvoir fournir de l'énergie, ça c'est sûr. On sait  
12 que le coût marginal va probablement augmenter  
13 aussi.

14 Ce qu'on dit, c'est que si on veut  
15 électrifier l'économie, il faut trouver des  
16 manières les plus efficaces de le faire, puis ce  
17 qu'on dit c'est qu'à notre avis, le programme  
18 biénergie, l'offre biénergie qui nous est présentée  
19 n'est pas la manière la plus efficace de le  
20 faire.

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Oui, et concernant...

23 Q. **[48]** Attendez deux secondes.

24 R. Oui, excusez.

25 Q. **[49]** Je voulais juste faire clarifier un point.

1           Donc, la biénergie, on comprend que selon vous  
2           n'est pas la bonne solution, mais le tout à  
3           l'électricité, on comprend aussi de votre part que  
4           ce n'est pas la bonne solution, là? Je comprends  
5           ça? Convertir les bâtiments au tout à l'électricité  
6           n'est pas la bonne solution si on considère les  
7           impacts tarifaires qui seraient plus élevés?

8       R. Bien, je pense que, Madame la Présidente, il faut  
9           le voir aussi dans un continuum de temps, là, on  
10          est en transition énergétique, hein, puis on est...  
11          puis tout le monde est bien conscient qu'on va  
12          avoir besoin encore de carburant fossile partout,  
13          on ne peut pas y échapper.

14                 Ce qui fait que, de manière transitoire, je  
15                 dirais que le monde idéal serait qu'on soit tout à  
16                 l'électricité, mais je pense qu'il faut y parvenir  
17                 graduellement puis... parce qu'on n'est pas capable  
18                 de le faire maintenant pour toutes sortes de  
19                 raisons, parce que ça prend la capacité de pouvoir  
20                 le faire, puis en plus changer tous les équipements  
21                 qui fonctionnent déjà avec des carburants fossiles,  
22                 ça ne se fait pas en criant ciseaux.

23                 Alors, je pense qu'on n'est pas contre  
24                 l'idée de tout à l'électricité, mais il faut se  
25                 donner le temps de vivre la transition puis être



1 capable de s'adapter pour être capable de  
2 tranquillement transiter vers... vers un  
3 environnement énergétique carboneutre.

4 Puis là, on parle du tout à l'électricité,  
5 mais j'ai des options qui s'en viennent aussi comme  
6 le gaz naturel renouvelable qui vont permettre  
7 aussi de répondre à certains besoins énergétiques.  
8 Puis là, je ne suis pas... je ne suis pas en  
9 électricité, là.

10 Q. [50] Parfait. Merci.

11 M. PAUL PAQUIN :

12 R. Moi, je voudrais rajouter, concernant ce que vous  
13 avez mentionné, les scénarios... si je vous ai bien  
14 interprété ou compris, c'est que vous considérez  
15 comme étant extrêmes, je pense que si on regarde  
16 l'analyse de sensibilité que nous avons faite, à  
17 votre demande, on a mis un PRI de quinze (15) ans  
18 et on constate quand même des apports financiers  
19 requis très, très importants. Alors, on passe de...  
20 on avait trois virgule milliard (3,8 G), on passe à  
21 trois virgule 1 milliard (3,1 G), c'est quand même  
22 assez... assez substantiel.

23 Q. [51] Oui, je comprends très bien, mais il y a quand  
24 même une proportion de ce budget-là qui relève  
25 d'une décision gouvernementale, là, qui n'a pas

1 d'impacts directs sur les tarifs, mais bon...

2 R. Et si vous me permettez d'ajouter que d'ailleurs,  
3 lui-même, le Distributeur, dans son document, il a  
4 présenté, il parle d'un apport financier dans  
5 l'ordre de quatre-vingts pour cent (80 %). Alors,  
6 selon les évaluations que nous avons faites, nous  
7 arrivons à peu près aux mêmes valeurs, à quatre-  
8 vingt et un (81), quatre-vingts pour cent (80 %) du  
9 surcoût qui serait en appui financier.

10 Q. **[52]** Oui, tout à fait, je comprends. Alors, je n'ai  
11 pas d'autres questions.

12 M. JOCELYN B. ALLARD :

13 R. Madame la Présidente...

14 Q. **[53]** Oui, allez-y.

15 R. Vous savez, je reviens encore à mon point, c'est  
16 une question d'équilibre puis de coût bénéfice. On  
17 ne peut pas tout faire en même temps. Monsieur  
18 Germain parlait de transition. On voit tout le  
19 monde, on a vu dans les médias, bon, Hydro-Québec  
20 nous disant qu'on ne pouvait pas tout mettre à  
21 l'électricité sur l'île de Montréal dans tous les  
22 bâtiments de la ville de Montréal suite à la  
23 demande de la Ville. Oui, à terme un jour,  
24 idéalement, mais on ne peut pas tout faire en même  
25 temps. Il y a une limite à ce qu'on a comme argent

1           comme société puis où est-ce qu'on met les  
2           ressources que nous avons, les ressources  
3           importantes qui sont mises de plus en plus. Tout le  
4           monde est d'accord aller vers ça. Mais comme je le  
5           mentionnais, puis des fois ça prend plus  
6           d'électricité. Il faut choisir où est-ce qu'on va  
7           la mettre de la façon la plus efficace.

8                       Présentement, il y a un certain nombre de  
9           clients qui sont au gaz naturel. J'entends  
10          également d'autres intervenants qu'il y a peut-être  
11          d'autres mesures. Parce que vous avez mentionné que  
12          la seule façon de décarboner dans le secteur du  
13          chauffage des bâtiments, c'était de tout mettre  
14          électrique. Bien, peut-être que la biénergie, ce  
15          n'est pas la seule façon. Ce n'est peut-être pas en  
16          augmentant les tarifs d'électricité. Il y a peut-  
17          être d'autres moyens. On a vu tout le monde, on a  
18          entendu d'autres intervenants nous parler  
19          d'accumulateur de chaleur puis de thermopompe, puis  
20          de toute autre mesure. Alors, il y a d'autres  
21          façons de faire.

22                      Mais l'exercice qui vous est demandé, c'est  
23          dire, écoutez, on s'en va tous vers là. Mais ici ce  
24          qui est proposé, puis même le plan  
25          d'électrification puis même les directives

1           gouvernementales, il faut... il y a une espèce  
2           d'évaluation justement, que ce soit dans l'intérêt,  
3           il y avait une répartition DES consommateurs de ces  
4           distributeurs-là.

5                        Et ce qu'on vous soumet, c'est que ce qui a  
6           été proposé, ce qui a été développé, puis là je  
7           n'en suis même pas en train de faire l'argument  
8           sur... parce que dans la première phase, on a parlé  
9           beaucoup de la portion contribution GES puis de  
10          compenser, ça, c'est un autre sujet. Mais oublions  
11          même cette portion de compenser les pertes du  
12          distributeur de gaz naturel par des tarifs  
13          d'électricité. Mais juste l'impact sur les tarifs  
14          d'électricité, nonobstant la contribution GES, ça  
15          fait en sorte que tout le monde va payer plus cher,  
16          mais pour avoir quoi?

17                       Et c'est là qu'on fait... C'est là que vous  
18          avez un travail à faire d'évaluation. Est-ce que  
19          c'est la meilleure? Est-ce qu'on a le plus de  
20          résultat pour ce qui est investi, ce qui va être  
21          imputé aux gens puis l'utilisation d'une  
22          électricité qui, on nous dit, qui est de plus en  
23          plus rare, il va en manquer en deux mille vingt-  
24          sept (2027) selon le Distributeur. Alors, est-ce  
25          que c'est la meilleure façon de l'utiliser dans ce

1 scénario-là? C'est ça qu'on fait valoir.

2 Q. [54] Parfait. Je comprends bien. Merci pour vos  
3 témoignages. Maître Lanoix, est-ce que vous avez un  
4 réinterrogatoire?

5 Me SYLVAIN LANOIX :

6 Ça complète.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Alors merci Messieurs pour vos  
9 présentations. Vous êtes donc libérés. Cela termine  
10 la preuve de l'AQCIE-CIFQ. À la prochaine. Nous  
11 allons poursuivre...

12 M. JOCELYN B. ALLARD :

13 R. Merci, Madame la Présidente et Messieurs les  
14 Régisseurs.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Allard. Nous allons poursuivre avec  
17 la preuve du RTIEÉ. Maître Neuman.

18

19 PREUVE DE RTIEÉ

20

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour. Merci, Madame la Présidente. Bonjour,  
23 Messieurs les Régisseurs. Dominique Neuman pour le  
24 RTIEÉ. Nous sommes prêts à procéder. Monsieur Jean  
25 Schiettekatte est en ligne, je crois, et il est

1 prêt à être assermenté.

2

3 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
4 neuvième (29e) jour du mois de mars, A COMPARU :

5

6 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une  
7 place d'affaires au 1463, rue Riverdale,  
8 Sainte-Adèle (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. **[55]** Nous avons déjà déposé des déclarations  
15 solennelles à l'appui de la preuve. Et je  
16 demanderais à monsieur Schiettekatte d'identifier  
17 la présentation qui est la pièce RTIÉÉ-2, Document  
18 2, qui a été déposée ce matin, qui est la  
19 présentation d'aujourd'hui. Est-ce que vous la  
20 reconnaissez comme ayant été préparée par vous ou  
21 sous votre supervision?

22 R. Oui, je la reconnais.

23 Q. **[56]** J'inviterais madame la greffière à la  
24 projeter. Elle est déjà projetée. Donc, si monsieur  
25 Schiettekatte peut débiter sa présentation. Je vous

1 remercie.

2 R. Merci. Bonjour à tous, et au panel ce matin. Si on  
3 peut aller à la page 3 pour sauver du temps. Alors,  
4 on va commencer un petit peu par un préambule, ce  
5 qui est un rappel des objectifs environnementaux du  
6 Tarif biénergie du point de vue du RTIEÉ.

7 Le Tarif biénergie d'Hydro-Québec  
8 Distribution et de l'entente de collaboration HQD-  
9 Énergir vise les trois objectifs environnementaux  
10 suivants, du point de vue du RTIEÉ.

11 Réduire les émissions de gaz à effet de  
12 serre, les GES, en diminuant le chauffage au gaz  
13 naturel hors pointe.

14 Réduire les émissions de gaz à effet de  
15 serre, les GES, en diminuant la consommation  
16 électrique en pointe, laquelle serait souvent de  
17 source hors Québec plus polluante, en plus d'être  
18 plus coûteuse en tant coûts... en tant que coûts  
19 d'approvisionnements et d'investissements requis  
20 dans les réseaux de transport et de distribution  
21 électriques, ce qui impliquerait aussi un  
22 gaspillage de ressources.

23 De réduire les émissions de gaz à effet de  
24 serre en maintenant la pérennité du réseau de  
25 distribution du gaz... gazier au Québec. Il

1 continuera toujours d'être environnementalement  
2 souhaitable de brûler le méthane émanant des  
3 matières résiduelles, urbaines et agricoles, vu que  
4 le CO<sub>2</sub> comporte un Potentiel de réchauffement  
5 planétaire, PRP, vingt-huit (28) fois moindre que  
6 le méthane. Bon, la source c'est le gouvernement du  
7 Canada dans son document sur les Potentiels de  
8 réchauffement planétaire (PRP) qui a été mis à jour  
9 le trente et un (31) janvier vingt vingt-trois  
10 (2023).

11 Un réseau de distribution gazière  
12 continuera donc d'être requis au Québec afin de  
13 diriger le gaz de source renouvelable vers les  
14 points de consommation où il pourra être brûlé.

15 L'entente de collaboration permet par  
16 ailleurs à HQD de compenser Énergir pour la perte  
17 de ses ventes résultant de sa collaboration à  
18 l'atteinte de ces objectifs, ou ce qu'on appelle la  
19 Contribution GES. La page suivante.

20 Alors, notre premier point aujourd'hui,  
21 c'est on veut revenir un petit peu sur la  
22 surrévision du volume de participation annuelle à  
23 l'offre de biénergie pour la clientèle CI. Bon, on  
24 fait ici, là, je ne veux pas reprendre le rapport,  
25 mais faire un résumé des points importants, puis



1 ajouter quelques précisions.

2 Alors, le RTIÉÉ est d'avis qu'il y a une  
3 surprévision par Énergir du volume de la  
4 participation annuelle à l'offre de biénergie pour  
5 la clientèle CI, et ceci pour trois motifs.

6 Premièrement, il y a une sous-estimation de  
7 la durée de vie des équipements existants avant la  
8 conversion. Il y a aussi une omission par HQD-  
9 Énergir de tenir compte du nécessaire délai qui  
10 devra s'écouler entre la prise de décision de  
11 conversion par un client CI et de l'installation  
12 effective par HQD des raccordements requis. Et  
13 troisièmement, la période de retour sur  
14 l'investissement en cas de remplacement des  
15 équipements CI par certains des clients est trop  
16 longue pour être rentable.

17 Toutefois, aux fins de leur prévision de  
18 conversion de volumes, HQD-Énergir ont correctement  
19 retenu une hypothèse conservatrice de température,  
20 plus élevée à moins neuf degrés (-9o) de  
21 permutation effective du gaz vers l'électricité.  
22 Alors, la page suivante.

23 Ça nous amène, en fait, le premier point,  
24 de discuter, c'était la sous-estimation de durée de  
25 vie moyenne prévue des équipements existants du

1           secteur CI avant leur conversion. Alors, dans notre  
2           mémoire, nous avons questionné HQD-Énergir sur leur  
3           estimation de la durée de vie des équipements  
4           existants utilisés pour établir les prévisions de  
5           conversion de volumes de gaz. Cette durée nous  
6           semble sous-estimée.

7                        Le RTIÉÉ est d'avis que l'hypothèse  
8           d'Énergir - de HQD-Énergir - est d'une trop courte  
9           durée de vie moyenne de quinze (15) ans autant pour  
10          les équipements de chauffage de l'espace que pour  
11          ceux de chauffage de l'eau constitue une faille  
12          méthodologique significative. Les équipements de  
13          chauffe CI ont en effet une durée de vie plus  
14          longue que ceux du secteur résidentiel.

15                      Alors, une durée de vie de vingt (20) ans  
16          pour les équipements de chauffage de l'espace pour  
17          le volet résidentiel et de vingt-trois (23) ans  
18          pour ceux du volet CI est plus réaliste. Dans son  
19          mémoire, à la pièce C-AHQ-ARQ-0031, page 14, l'AHQ-  
20          ARQ est du même avis.

21                      Notons aussi que HQD-Énergir utilise une  
22          durée de vie des chauffe-eau CI de seulement dix  
23          ans. Ceci diffère de l'avis de Gazifère, que nous  
24          partageons ici, laquelle retient plutôt, à juste  
25          titre, une durée de vie de douze (12) à quinze (15)

1           ans pour les chauffe-eau au gaz naturel. Alors on  
2           présente un extrait de cette... ce document-là, qui  
3           est disponible sur le site de Gazifère. Alors la  
4           page suivante.

5                       Alors ça nous amène un petit peu à la  
6           recommandation suivante : le RTIÉÉ recommande donc  
7           à la Régie, recommandation 2-1-1, de rectifier à la  
8           baisse la prévision du volume annuel de  
9           participation à l'offre de biénergie pour la  
10          clientèle CI, en rehaussant la durée de vie moyenne  
11          des équipements... la durée de vie moyenne des  
12          équipements existants CI à au moins dix-vingt (17-  
13          20) ans, cumulant le chauffage de l'espace et  
14          l'eau, pour tenir compte d'une durée de vie plus  
15          longue, tant des chauffe-eau que des fournaies  
16          commerciales au gaz naturel dans le secteur CI. Et  
17          de réduire dans la même proportion cette prévision  
18          des volumes de gaz naturel qui seront convertis à  
19          la biénergie. Alors la page suivante.

20                      Bon, le deuxième point c'était : l'omission  
21          par HQD-Énergir de tenir compte du délai nécessaire  
22          qui devra s'écouler entre la prise de décision de  
23          conversation par un client CI et de l'installation  
24          effective des raccordements requis par HQD. En  
25          réponse à notre question 2.3.1, HQD-Énergir nous

1 indique que lorsqu'un raccordement est requis le  
2 délai de raccordement serait important.

3 En effet, à partir du moment où l'Entente  
4 d'évaluation pour les travaux majeurs est signée  
5 par le client et HQD, il faudrait tenir compte,  
6 selon les Distributeurs, d'un délai moyen entre six  
7 (6) et dix-huit (18) mois avant que l'installation  
8 électrique du client ne soit raccordée. Cette  
9 moyenne dépend de différents facteurs ou aléas.  
10 Notamment de la complexité du projet et de la  
11 quantité de puissance à raccorder.

12 Selon notre expérience, l'atteinte...  
13 l'atteinte atteindrait même jusqu'à dix-huit (18) à  
14 vingt-quatre (24) mois, surtout si les équipes  
15 d'Hydro-Québec Distribution ont à répondre à une  
16 demande massive de telles conversions ou des  
17 enjeux, comme on a connu, de pannes sévères, là,  
18 de... de tornades, et caetera. On voit aussi, là,  
19 on a repris ici un des articles, il y en a eu  
20 plusieurs dans les médias, qui font état de ces  
21 retards de raccordement. Alors la page suivante.

22 En conclusion, nous invitons donc la Régie  
23 à notre recommandation 2-1-2 à rectifier à la  
24 baisse la prévision de HQD-Énergir du volume de  
25 participation annuel à l'offre biénergie pour la

1 clientèle CI en tenant compte du nécessaire délai  
2 qui devra s'écouler entre la prise de décision de  
3 conversion par un client CI et de l'installation  
4 effective par HQD des raccordements requis. La page  
5 suivante.

6 Le troisième point, c'était la trop longue  
7 période de retour sur l'investissement en cas de  
8 remplacement des équipements CI par certains  
9 clients. Ça a été un sujet, là, qui a été abordé  
10 par plusieurs personnes. Mais pour... ce qui est  
11 important c'est que pour certains des cas types  
12 d'équipement CI, entre autres, là, les systèmes à  
13 équipement CI hydronique. La conversion biénergie  
14 n'est pas rentable. Cela représente environ vingt  
15 pour cent (20 %) de la clientèle CI visée, alors  
16 ça, ça a été donné, là, en date... dans la réponse  
17 à la pièce A-01-03. Je ne vais pas lire toutes les  
18 références.

19 HQD-Énergir semblent donc négliger le  
20 problème que pose la trop lourde période de retour  
21 sur l'investissement, PRI, des remplacements de ces  
22 équipements pour la juste prévision du volume  
23 annuel de conversion. À moins que le cumul des  
24 aides financières offertes par le ministère de  
25 l'Environnement, de la Lutte contre les changements

1 climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et  
2 par Énergir-HQD, n'atteignent au moins quatre-  
3 vingt-dix pour cent (90 %) du coût des conversions  
4 à la biénergie efficace. Pour l'instant, on  
5 comprend qu'Énergir ne vise que quatre-vingt pour  
6 cent (80 %). Ou/et, à moins que leurs coûts  
7 baisses. Alors ça, je pense que c'est un... un  
8 point qui est peut-être... qui a été très minimisé,  
9 là, dans les discussions puis j'aimerais que la  
10 Régie considère beaucoup ce point-là.

11 Nous, on pense que plus il va y avoir de  
12 gens qui vont se mettre à convertir à ces systèmes-  
13 là - puis ce n'est pas juste le Québec qui est dans  
14 cette mentalité-là de nous convertir ou de réduire  
15 les effets des GES - les prix des équipements vont,  
16 obligatoirement, descendre.

17 Alors, on appuie fortement, à cet égard, la  
18 stratégie d'HQD-Énergir, d'entreprendre des  
19 démarches pour réduire les coûts auprès des  
20 fournisseurs d'équipement efficace, actuellement  
21 coûteux et peu accessibles. Il serait, incidemment,  
22 souhaitable qu'HQD-Énergir présentent un suivi  
23 annuel sur ce point-là, plus précisément.

24 Nous ajoutons que ces démarches profiteront  
25 aussi de l'Inflation Reduction Act ou l'IRA des

1 Etats-Unis. En effet, les volumes de production de  
2 ces fournisseurs augmenteront substantiellement car  
3 comme il est mentionné dans l'article de Brian  
4 KHAN, l'IRA financera jusqu'à cent pour cent  
5 (100 %) du coût des installations et d'achat de ces  
6 équipements.

7 Alors, on a un article qui était publié, le  
8 onze (11) mars dernier, dans The Gardian, dont la  
9 référence est là, qui vient justifier ce point-là.

10 Comme l'a mentionné un des régisseurs,  
11 aussi, on a le budget fédéral qui annonce des  
12 nouveaux programmes. Alors, je pense que ça va  
13 amener énormément de pression pour réduire le coût  
14 de ces équipements-là. Puis je pense que, ça, c'est  
15 vraiment une bonne stratégie d'Hydro-Québec  
16 Énergir.

17 Veuillez aussi noter qu'entre les  
18 rectifications apportées aux tableaux 10 et 11  
19 d'HQD-Énergir, il y a eu des modifications au  
20 tableau d'HQD-Énergir, les tableaux 10 et 11, suite  
21 au mémoire du RTIÉÉ en réponse 2.3 à la DDR de la  
22 Régie, à la pièce B-0155. La page suivante.

23 Finalement, donc notre recommandation. Mais  
24 en attendant la concrétisation de ces éventualités,  
25 le RTIÉÉ invite la Régie de l'énergie, c'est notre

1 recommandation 2-1-3, à rectifier à la baisse la  
2 prévision d'HQD-Énergir du volume de participation  
3 annuelle à l'offre biénergie pour la clientèle CI  
4 pour ce troisième motif également. La page  
5 suivante, le 1.4.

6 Mais en accord avec l'hypothèse  
7 prévisionnelle conservatrice d'une permutation vers  
8 l'électricité seulement à une température de moins  
9 neuf degrés (-9 °C) ou plus élevée et hors de la  
10 période de chauffage.

11 Alors, le RTIÉÉ est toutefois en accord  
12 avec l'hypothèse prévisionnelle conservatrice par  
13 HQD-Énergir, dans leur prévision des volumes de  
14 conversion, d'une permutation vers l'électricité  
15 seulement à une température de moins neuf degrés  
16 (-9 °C) ou plus élevée et hors de la période de  
17 chauffage, même si le tarif moindre électrique est  
18 disponible dès moins douze (-12 °C) ou moins quinze  
19 (-15 °C) et plus. Alors, la page suivante.

20 Alors, le deuxième enjeu, c'était le  
21 nouveau Tarif biénergie CI d'Hydro-Québec  
22 Distribution et la modification des Conditions de  
23 service d'Énergir. Alors, le premier point. La  
24 proposition d'ajout d'un Tarif biénergie de petite  
25 et de moyenne puissance pour le chauffage des



1 espaces d'Hydro-Québec Distribution.

2           Alors, ici, je reprends un petit peu notre  
3 recommandation 2.2.1 en version révisée. Alors, la  
4 proposition d'ajout du Tarif biénergie de petite et  
5 de moyenne puissance pour le chauffage des espaces  
6 d'Hydro-Québec Distribution, malgré la surprévision  
7 du volume de participation annuelle à l'offre  
8 biénergie pour la clientèle CI, nous recommandons à  
9 la Régie d'approuver la proposition d'ajout d'un  
10 Tarif biénergie de petite et moyenne puissance pour  
11 le chauffage des espaces d'Hydro-Québec  
12 Distribution. C'est la base réglementaire  
13 nécessaire.

14           Il est à espérer que les facteurs amenant  
15 une surprévision du volume de participation seront  
16 ultérieurement corrigés, amenant ainsi les volumes  
17 des clients gaziers qui seront réellement convertis  
18 à l'électricité à correspondre à cette prévision  
19 plus élevée. Alors, page suivante.

20           Il est correct, au texte tarifaire, de  
21 fixer à moins douze (-12 °C) ou moins quinze  
22 (-15 °C) le seuil le plus élevé de température  
23 extérieure en-deçà duquel le tarif dissuasif  
24 s'appliquerait. Alors, il est toutefois également  
25 souhaitable qu'HQD-Énergir poursuivent leurs

1 efforts afin qu'au-delà de cette température, les  
2 clients demeurent à l'électricité et ne permutent  
3 pas au gaz dès moins neuf degrés (-9 °C); ceci  
4 implique pour HQD-Énergir d'oeuvrer pour que les  
5 thermopompes électriques efficaces sur le marché  
6 puissent fonctionner jusqu'à une température  
7 extérieure de moins douze (-12 °C) et de moins  
8 quinze (-15 °C).

9 Il est également correct d'exiger, comme  
10 condition d'admissibilité des clients qui  
11 participeraient au Tarif biénergie CI, que la  
12 consommation soit électrique au-delà du moins douze  
13 (-12 °C) et du moins quinze (-15 °C), à l'exception  
14 non seulement des cas de bris d'équipement et de  
15 panne électrique, mais également lorsque, comme  
16 dans le cas actuel de certaines thermopompes,  
17 celles-ci ne fournissent pas le chauffage requis  
18 en-deçà du moins neuf degrés Celsius (-9 °C).

19 Comme il sera vu en argumentation du RTIÉÉ,  
20 le témoin d'HQD-Énergir ne semble pas avoir compris  
21 que le propre texte des Distributeurs propose  
22 rendrait inadmissibles les clients qui permutent à  
23 moins neuf degrés Celsius (-9 °C) sans qu'il n'y  
24 ait de bris d'équipement ni de panne électrique.  
25 Alors, je vous réfère ici aux notes sténographiques

1 du vingt-sept (27) mars à la pièce A-0104, aux  
2 pages 42, 43, et à la réponse ici de 22 à 26 au  
3 RNCREQ.

4 Or, il serait déplorable que les clients  
5 munis d'une telle thermopompe deviennent  
6 inadmissibles au Tarif CI. Il n'y aurait pas, en  
7 effet, aucun avantage à ce que ces clients, pour  
8 être conformes, se trouvent obligés de demeurer au  
9 Toutau gaz ou de se convertir au  
10 Tout-à-l'électricité. La page suivante.

11 Alors, on continue dans notre  
12 recommandation 2.1. Par ailleurs, la décision de la  
13 Régie et le texte tarifaire devraient inclure  
14 l'exigence de la publication sur le site Internet  
15 d'HQD de la carte ou description de zones  
16 climatiques de l'article 8.2 des Conditions de  
17 service d'Hydro-Québec Distribution.

18 La description de ces zones à l'article 8.2  
19 devrait aussi être plus claire, de manière à  
20 précisément identifier les endroits visés. Nous  
21 sommes toutefois d'avis qu'à terme il y aura lieu  
22 de remplacer les sondes et les zones par des  
23 télécommandes, comme il a été mentionné, là, par  
24 d'autres intervenants d'Hydro-Québec... par des  
25 télécommandes d'Hydro-Québec, des équipements de

1 chauffage, mais seulement... nous, on pense  
2 seulement que ça valoir de faire ces changements-là  
3 lorsqu'il y aura un changement plus important sur  
4 la gestion du réseau, puis on veut dire par là  
5 l'installation, lorsque les batteries seront  
6 disponibles chez les clients.

7 Je pense qu'il y a un changement  
8 technologique important qui se discute, là, puis  
9 qui est fait dans certains des réseaux américains,  
10 qui va venir par venir chez nous puis à ce moment-  
11 là, ça sera le bon temps de faire... changer les  
12 télécommandes, de ne pas faire encore une, deux,  
13 trois générations de télécommandes.

14 Nous serions en accord à ce que le texte  
15 tarifaire spécifie aussi quels sont les tarifs  
16 généraux applicables G, M, G9 en cas de fin  
17 d'adhésion au Tarif biénergie.

18 Alors, la page suivante. Alors, ici,  
19 maintenant, c'est notre recommandation 2.2. Alors,  
20 c'est la proposition de modification de l'article  
21 15.2.4 des Conditions de service et de Tarifs  
22 d'Énergir afin de soustraire les clients, afin de  
23 soustraire les clients CI à la pénalité pour  
24 service gazier de pointe.

25 Alors, nous recommandons également à la

1 régie de l'Énergie d'approuver la modification  
2 proposée par Énergir à l'article 15.2.4 de ces  
3 Conditions de service et Tarifs afin de soustraire  
4 les clients CI, adhérant à l'Offre par l'entremise  
5 du Tarif biénergie de petite et de moyenne  
6 puissance d'Hydro-Québec Distribution, de  
7 l'application de la même pénalité pour les services  
8 gaziers en pointe à laquelle les clients biénergie  
9 résidentiels ont déjà été soustraits en Phase 1.

10 Le nouveau texte de l'article 15.2.4  
11 devrait toutefois référer aux tarifs G, M et G9  
12 plutôt qu'aux tarifs de petite et moyenne  
13 puissance, par concordance avec les propres  
14 modifications tarifaires qui sont envisagées pour  
15 HQD au présent dossier. La page suivante.

16 Bon, le premier point, c'est l'agrégateur.  
17 Nous sommes satisfaits de l'annonce d'HQD-Énergir  
18 que l'agrégateur de la conversion biénergie,  
19 faisant interface avec les clients, soit Énergir,  
20 dont la force de vente est déjà active auprès  
21 d'eux.

22 Nous avons d'ailleurs à notre  
23 recommandation RTIEÉ-2.3.1 souligné que  
24 l'agrégateur devrait être un des deux  
25 distributeurs, et de préférence Énergir. Les

1 Distributeurs, à l'époque de la séance du travail  
2 avaient préféré une tierce partie, mais en audience  
3 du vingt-sept (27) mars vingt vingt-trois (2023)  
4 ils recommandent désormais que ça soit Énergir.

5 Le RTIÉÉ est évidemment en accord. Les  
6 démarches de conversion auprès de la clientèle  
7 seront ainsi plus efficaces. La page suivante.

8 La commercialisation de la conversion à la  
9 biénergie provenant du gaz naturel. Alors, tel  
10 qu'indiqué, HQD et Énergir devront donc  
11 commercialiser leur offre de conversion du gaz  
12 naturel vers la biénergie de manière à réduire les  
13 obstacles précédemment énumérés amenant un risque  
14 que la participation réelle soit moindre que la  
15 prévision.

16 Alors, le premier point, c'est d'inciter à  
17 la conversion avant la fin utile des équipements de  
18 gaz existants du tout-au-gaz.

19 Le deuxième point, c'est de réduire le  
20 délai nécessaire qui devra s'écouler entre la prise  
21 de décision de conversion par un client CI et de  
22 l'installation effective par HQD des raccordements  
23 requis.

24 À voir à ce que l'aide financière soit  
25 suffisante pour assurer une rentabilité, donc

1 couvrir quatre-vingts pour cent (80 %), même voire  
2 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du coût par le  
3 client.

4 De contribuer à diminuer le coût des  
5 équipements de biénergie par la transformation de  
6 ce marché. Ce point-là est extrêmement important.

7 Et le point qu'HQD et Énergir poursuivent  
8 leurs efforts afin qu'au-delà de la température du  
9 moins douze (-12) et du moins quinze degrés (-150),  
10 les clients demeurent à l'électricité, et de  
11 permuter - ne permutent pas au gaz dès moins neuf  
12 degrés Celsius (-90C). Comme mentionné, ceci  
13 implique pour HQD-Énergir d'oeuvrer pour que les  
14 thermopompes électriques sur le marché continuent  
15 de fonctionner à une température extérieure de  
16 moins douze (-12) et de moins quinze degrés Celsius  
17 (-150C). Alors, la page suivante.

18 C'est un petit peu la recommandation qu'on  
19 a révisée un petit peu, là, dans le... par rapport  
20 à notre recommandation originale. Je ne vais pas  
21 tout la relire, mais on a fait quelques petits...  
22 petits ajustements quant à cette recommandation-là.

23 Et bien, je pense que ça complète notre  
24 présentation pour aujourd'hui.

25 Q. [57] Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur

1 Schiettekatte, qui est disponible pour répondre à  
2 d'autres questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Merci, Maître Neuman. Merci, Monsieur  
5 Schiettekatte. Est-ce qu'il y a des intervenants  
6 qui désirent contre-interroger le témoin du RTIÉÉ?  
7 Non. Maître Cardinal et Maître Thibodeau, pour les  
8 Distributeurs?

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui. Alors, pas de questions pour les  
11 Distributeurs. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Merci beaucoup. Maître Cardinal et Maître  
14 Gariépy, pour la Régie?

15 Me ANNIE GARIÉPY :

16 Nous n'aurons pas de questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci. Monsieur Dupont, pour la Formation.

19 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

20 M. PIERRE DUPONT :

21 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont,  
22 pour la formation.

23 Q. [58] Bonjour, Monsieur Schiettekatte, puis Maître  
24 Neuman. Merci pour votre présentation. J'aurais  
25 juste une question - puis pas besoin d'afficher,



1 Madame la Greffière, là.

2 À la page 6, là, votre recommandation, là,  
3 à l'effet qu'il y a une surprévision du volume de  
4 participation annuelle, et vous dites - vous  
5 recommandez à la Régie de réduire à la baisse la  
6 prévision.

7 Écoutez, je ne suis pas retourné dans le  
8 mémoire, là, je vous écoutais. Je ne sais pas si  
9 vous l'avez chiffrée cette réduction-là? Elle  
10 s'établirait à combien? Ce matin, je ne sais pas si  
11 vous avez eu la chance d'écouter le GRAME, ils  
12 disaient grosso modo, bon, il y a peut-être un  
13 quarante (40) à cinquante pour cent (50 %) des  
14 objectifs qui apparaissaient, selon eux, là, le  
15 chiffre que j'ai retenu, plus réaliste, puis qu'il  
16 y avait peut-être une autre portion qui allait être  
17 beaucoup plus difficile à atteindre.

18 Mais mon point, c'est le suivant : est-ce  
19 qu'il y a un risque, selon vous, qu'on révise à la  
20 baisse et on coupe en deux, juste pour les fins de  
21 la discussion? Dire : les prévisions de volume, on  
22 va les réviser à la baisse, on va couper en deux,  
23 puis que, à ce moment-là, les partenaires disent :  
24 bon, bien vu que la Régie a coupé en deux les  
25 prévisions de réduction de gaz à effet de serre,

1 parce c'est la conséquence, là, ultime, hein. Donc,  
2 bien, là, les budgets, on n'a pas besoin de  
3 bonifier les budgets. On va atteindre les cibles  
4 que la Régie a retenus en vertu de, bon compte tenu  
5 de la surprévision ou à l'inverse, est-ce qu'il  
6 n'est pas mieux de maintenir, d'avoir un objectif  
7 pour paraphraser, je ne sais pas si c'était Hydro-  
8 Québec ou Énergir, ambitieux, puis qui maintient,  
9 puis si j'ose dire, une saine pression sur tous les  
10 participants à atteindre ces cibles ambitieuses.

11 Ça fait qu'autrement dit, qu'est-ce qu'on  
12 gagne aujourd'hui à réduire les prévisions, puis  
13 les cibles qui nous ont été, là, documentés, là, en  
14 Phase 1 et qui sont issus, comme vous le savez, des  
15 autorités gouvernementales?

16 R. Bien, c'est clair pour moi, là, je pense, puis je  
17 suis optimiste de nature, je pense qu'il va y avoir  
18 des changements importants dans le marché, sur la  
19 disponibilité des équipements et des prix qui vont  
20 descendre, hein.

21 La pression américaine, là, il faut  
22 regarder où sont ces équipements-là. C'est des  
23 compagnies américaines qui vendent ces équipements-  
24 là en général et les PRI vont diminuer d'une façon,  
25 bon, il va peut-être y avoir des problèmes

1 d'approvisionnement au début, mais les prix vont  
2 diminuer d'une façon importante puis ça va  
3 permettre à HQD-Énergir de pouvoir offrir des PRI  
4 qui vont être acceptables, parce que c'est ça que  
5 les autres intervenants critiquaient, hein, t'sais,  
6 on regardait dans les systèmes à eau, puis t'sais,  
7 c'était là l'enjeu dans le secteur institutionnel.

8           Alors, je ne pense pas, la réponse que je  
9 pourrais vous donner, c'est plus le cycle de  
10 remplacement qui est plus long. Alors, on parle  
11 peut-être d'une correction qui pourrait être de dix  
12 pour cent (10 %), mais pas certainement de quarante  
13 pour cent (40 %). Je pense vraiment qu'il y a  
14 toutes sortes de programmes, peut-être des  
15 programmes fédéraux, maintenant, qui vont être  
16 aussi disponibles que les usagers pourront accéder  
17 pour accélérer le processus, mais je pense que  
18 fondamentalement, je suis d'accord avec votre  
19 position qu'il faut mettre une barre haute, si on  
20 veut que les gens acceptent cet objectif-là à la  
21 fin.

22           Puis ce n'est pas en regardant, à la fin  
23 aussi, puis c'est une chose, là, qu'on a dit dans  
24 d'autres causes, qu'on continue à dire : le  
25 scénario de croissance du coût du CO2 actuel est

1 très très faible, il va s'aligner au minimum sur le  
2 scénario fédéral, puis à la fin, on va être très  
3 contents d'avoir fait un coût, ça semble peut-être  
4 cher pour d'autres personnes, là, on écoutait  
5 d'autres intervenants qui parlaient de... que mille  
6 dollars (1000 \$) de la tonne de CO2, c'était  
7 épouvantable. Mais si on regarde le scénario de  
8 Dunsky, on parle de deux mille neuf cents dollars  
9 (2900 \$) que le CO2 va atteindre, alors à ce  
10 moment-là on va dire : bien, on aurait peut-être dû  
11 faire les changements.

12 Alors, je vous invite à accepter, là, cette  
13 proposition-là, mais, en tenant compte que peut-  
14 être il faudrait diminuer un petit peu les  
15 objectifs.

16 Q. [59] Je vous remercie, je n'ai pas d'autres  
17 questions, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Bien, merci, monsieur Dupont. Écoutez, ce  
20 n'est peut-être pas une question. J'ai compris,  
21 Maître Neuman, que vous allez nous revenir en  
22 argumentation, là, en ce qui a trait, là, au texte  
23 des tarifs et à l'interdiction que vous notez de  
24 l'utilisation de l'autre source d'énergie,  
25 lorsqu'il faut plus chaud que moins douze (-12), là

1 question, c'est : est-ce que lorsque l'on oblige  
2 une permutation à moins douze (-12), cela inclut  
3 automatiquement une interdiction de ne pas  
4 permuter, lorsque la température est plus chaude.  
5 C'est peut-être pas si clair, mais on va vous  
6 entendre, on va vous entendre en argumentation là-  
7 dessus.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui, et vous aurez, merci Madame, là-dessus, vous  
10 aurez peut-être la chance de lire mon argumentation  
11 plus tôt que... même, peut-être plus tôt que celles  
12 des Distributeurs, puisque j'ai une certaine  
13 contrainte de vacances.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui, c'est vrai, je suis désolée.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Alors, j'essaie de... donc, effectivement. Si on  
18 lit le texte, le texte tarifaire proposé où c'est  
19 indiqué qu'il y a une condition d'admissibilité, et  
20 que le système biénergie doit avoir telles  
21 caractéristiques pour que le client soit  
22 admissible, bien c'est là que se trouve le  
23 problème, puisqu'il ne prévoit que deux exceptions  
24 qui sont le bris d'équipement ou la panne  
25 d'électricité pour que le système ne permute pas à

1 la température de moins douze (-12), moins quinze  
2 (-15), donc, ce que nous proposons essentiellement,  
3 c'est d'ajouter une troisième exception qui  
4 corresponde au fait que certaines thermopompes sont  
5 moins performantes que... enfin, ne permettent pas  
6 de performer à moins douze (-12), moins quinze  
7 (-15).

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Donc, tout à fait, on va vous lire et puis on aura  
10 la chance d'avoir également la réplique des  
11 Distributeurs.

12 Donc, merci beaucoup, ça termine donc votre  
13 témoignage, vous êtes libéré, monsieur  
14 Schiettekatte et Maître Neuman, eh bien, à la  
15 prochaine.

16 R. Merci.

17 Q. [60] Ça termine, oui, parfait. Nous allons donc  
18 prendre, eh, mon Dieu, c'est excellent, il est  
19 midi, ça va être facile pour moi de calculer une  
20 heure. On se retrouve à treize heures (13 h 00)  
21 avec la preuve de l'AQP.

22

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour à tous. Peut-être avant de débiter avec la  
3 preuve de l'AQP j'aurais peut-être quelques petites  
4 questions pour maître Cardinal et maître Thibodeau.  
5 Maître Cardinal, on voulait juste savoir à quel  
6 moment il sera possible pour le Distributeur de  
7 déposer une version amendée, là, du texte des  
8 Tarifs tenant compte des... des échanges qui ont eu  
9 lieu hier.

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Oui, en fait je sais que les équipes sont en train  
12 de travailler fort là-dessus et je vois quelqu'un  
13 qui m'écrit en « live », si je peux le dire.  
14 J'imagine qu'on pourra être en mesure de déposer le  
15 tout aujourd'hui, peut-être pas d'ici quinze heures  
16 (15 h), là, mais d'ici la fin de la journée  
17 aujourd'hui certainement. On me confirme qu'ils  
18 travaillent là-dessus, mais ce n'est pas encore  
19 complété, malheureusement.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. Parfait.

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 Est-ce que ça vous conviendrait?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, ça convient, c'est parfait. Et j'aimerais

1 peut-être juste apporter un autre élément. On a eu  
2 un échange ce midi en ce qui a trait à la  
3 préoccupation qui a été énoncée par maître Neuman à  
4 l'effet que le texte des Tarifs, tel qu'il est  
5 libellé actuellement, ne permettrait pas à un  
6 client d'utiliser le gaz naturel avec une  
7 thermopompe, là, qui ne fonctionnerait plus de  
8 façon efficace à partir d'une température de moins  
9 neuf (-9). Alors quand on regarde le texte de  
10 l'article 8.4, alinéa 1, paragraphe d), c'est la  
11 dernière phrase précise :

12 Lorsque la température est égale ou  
13 supérieure à -12 ou à -15 degrés  
14 Celsius, le système biénergie doit  
15 fonctionner à l'électricité.

16 Et au paragraphe e) on dit que :

17 Le client peut en plus disposer d'un  
18 dispositif de permutation

19 On comprend que le mot « manuel » va probablement  
20 disparaître.

21 pour commander lui-même le passage  
22 d'une source d'énergie à l'autre, mais  
23 il doit le faire uniquement en cas de  
24 bris d'équipement ou de panne  
25 d'électricité.



1 Alors peut-être qu'on souhaiterait à tout le moins  
2 que vous puissiez nous répondre en réplique, là, on  
3 veut pas que vous puissiez nous répondre « live »,  
4 là, mais juste apportez une attention particulière  
5 parce qu'il y aurait peut-être effectivement une  
6 certaine ambiguïté, là, qui ferait en sorte que le  
7 client pourrait se dire : bien, hum, moi, j'ai pas  
8 le droit de consommer du gaz naturel lorsqu'il...  
9 la température est égale ou supérieure à... à -12.

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Donc, on va porter une attention particulière à ce  
12 qui a été dit ce matin dans... dans les discussions  
13 avec maître Neuman et on va possiblement vous  
14 arriver avec une... une modification. Et je  
15 comprends peut-être que si on ne fait pas de  
16 modification, peut-être qu'on pourrait joindre une  
17 petite explication au dépôt de... de la pièce  
18 révisée, pour... pour que ça vous permette de mieux  
19 comprendre le raisonnement du Distributeur?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Excellent.

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 Parfait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon, j'avais pas d'autres... d'autres

1 questions pour le moment.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Je vous remercie beaucoup, Madame la... Dominique  
4 Neuman pour le RTIEÉ, je vous remercie beaucoup,  
5 elle est intéressante. Ça m'a échappé à quel moment  
6 la pièce révisée serait déposée? Parce que j'ai...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 En fin de journée, de ce que j'ai compris.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Aujourd'hui, aujourd'hui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc, on en aurait copie demain matin.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K. En tout cas, ça fera une certaine différence  
15 si c'était... si c'était encore aujourd'hui ou  
16 si... si le Distributeur peut avoir la gentillesse  
17 de m'en envoyer une copie directement à mon  
18 courriel. Comme ça, je pourrai la... la lire avant  
19 de finaliser le texte de mon argumentation.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K. Je crois que votre message a été entendu.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Je vous remercie bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon. Maître Gertler, est-ce que vous avec

1 un... un commentaire?

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Oui, mais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Gertler, est-ce que vous avez un... un  
6 commentaire?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Oui, mais... Merci, Madame la Présidente.

9 Simplement une question d'intendance

10 Merci, Madame la présidente. Simplement une  
11 question d'intendance, pour savoir si on doit  
12 prévoir passer aujourd'hui pour notre preuve, selon  
13 vos... si la tendance se maintien.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Eh bien écoutez, vous m'enlevez les mots de la  
16 bouche. J'allais oublier de... de mentionner  
17 qu'effectivement il est souhaitable que nous  
18 puissions entendre votre preuve, la preuve du ROÉÉ  
19 en fait cet après-midi. Et considérant que le  
20 RNCREQ ne pouvait pas présenter sa preuve  
21 aujourd'hui, donc ça on va débiter notre journée  
22 demain avec la preuve du RNCREQ.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 O.K. Très bien.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça vous convient?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Oui, ça va, mais la présentation va peut-être  
5 arriver un peu à la dernière minute parce qu'on  
6 avait prévu pour demain, mais vous allez l'avoir.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent. Merci de votre flexibilité.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Au revoir.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors on poursuit avec la preuve de l'AQP, Maître  
13 Turmel.

14

15 PREUVE DE L'AQP

16

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Bonjour à tous. Bonjour au banc; bonjour à  
19 l'ensemble des participants. André Turmel pour  
20 l'Association québécoise du propane. Vous avez  
21 également à l'écran monsieur Alain St-Pierre, qui  
22 est le nouveau directeur général de l'AQP, ainsi  
23 que monsieur Raymond Gourou, l'ancien DG et le  
24 nouvel analyste de l'AQP. Alors, Madame la  
25 Greffière, si on veut procéder à l'assermentation.

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
2 neuvième (29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

3

4 RAYMOND GOURON, consultant analyste, ayant une  
5 place d'affaires au 96, Impasse de l'Érablière,  
6 Shefford (Québec);

7

8 ALAIN ST-PIERRE, directeur général à l'Association  
9 québécoise du propane, ayant une place d'affaires  
10 au 11, boulevard Mountain, bureau 207, Granby  
11 (Québec);

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Je vous remercie, Madame la Greffière. Pendant que  
18 monsieur St-Pierre essaie de revenir avec sa  
19 caméra. On a déposé, Madame la Présidente, au  
20 dossier deux déclarations sous serment de monsieur  
21 Raymond et de monsieur St-Pierre. Et depuis ce  
22 temps, on a déposé ce matin la présentation de  
23 l'AQP, sauf erreur, à la pièce, Madame la  
24 Greffière, AQP-0042.

25 Q. [61] Alors, Monsieur Gouron et Monsieur St-Pierre,

1 ce document a été préparé par vous ou sous votre  
2 contrôle?

3 M. RAYMOND GOURON :

4 R. Oui.

5 Q. **[62]** Et vous l'acceptez comme votre témoignage  
6 écrit en l'instance?

7 R. Oui, absolument.

8 Q. **[63]** Parfait. On fera de même avec monsieur  
9 St-Pierre quand il sera là. Monsieur St-Pierre,  
10 êtes-vous là?

11 M. ALAIN ST-PIERRE :

12 R. J'écoute. J'ai des petits problèmes. Je vais  
13 essayer de voir, brancher ma deuxième caméra. J'ai  
14 un problème. Raymond peut prendre le relais.

15 Q. **[64]** O.K. Alors tout est correct, sauf erreur, nous  
16 allons y aller. Et, Monsieur Gouron, je vois que la  
17 présentation est à l'écran. Alors, Monsieur Gouron,  
18 je vous laisse la parole.

19 M. RAYMOND GOURON :

20 R. Excellent! Merci, Maître Turmel. Madame la  
21 Présidente, Messieurs les Régisseurs, panelistes et  
22 intervenants, merci de nous accueillir cet après-  
23 midi pour entendre en fait la position de l'AQP. En  
24 fait, la position de l'AQP c'est aussi la position  
25 de la clientèle qui utilise du propane, de

1 l'électricité. Ça fait que c'est certain que, nous,  
2 on est interpellé dans le projet, en particulier.

3 Vous vous doutez bien d'un peu les propos  
4 qu'on va vous entretenir avec notre présentation.  
5 Notre preuve a été déposée en ce sens. On va  
6 essayer de résumer ça, le plus rapidement possible.  
7 C'est assez succinct. En fait, ce n'est pas très  
8 complexe, la position de l'AQP. Si on va à la  
9 prochaine... euh... bien... voilà, merci.

10 Donc, sans vouloir tout refaire tout ce qui  
11 a été dit. C'est quand on va à la base, au niveau  
12 du décret, bien, essentiellement, on comprend très  
13 bien la position du gouvernement. Je pense que s'il  
14 y a un point que tous les intervenants, ici, les  
15 panelistes et la Régie sont d'accord, c'est le  
16 besoin de décarboner et de réduire les gaz à effet  
17 de serre. Ça, je pense que c'est unanime et il n'y  
18 a pas de doute là-dessus.

19 Où il y a des différences, bien, c'est sur  
20 les moyens, c'est sur les outils, c'est sur le  
21 déploiement, c'est sur les incitatifs pour le  
22 faire. Puis c'est là-dessus qu'il y a beaucoup de  
23 visions puis de propositions qui sont amenées de  
24 l'avant, suite au dépôt du projet des demandeurs.

25 Nous, on s'inscrit, effectivement, dans la

1           volonté de décarboner. On est, au même titre que le  
2           naturel, une énergie qu'on dit fossile,  
3           effectivement. Et on fait le virage, également,  
4           pour devenir une énergie verte, au même titre que  
5           le GNR, avec le biopropane et le propane  
6           renouvelable.

7                        Ceci étant dit, on comprend très bien la  
8           position du gouvernement qui, à l'essence même de  
9           son décret, a dit, tout simplement : « Il faut  
10          décarboner. J'ai demandé aux deux grands  
11          distributeurs, ceux qui sont régis, de s'asseoir  
12          ensemble et d'arriver avec une proposition », ce  
13          qu'ils ont fait, au meilleur de leur compétence, et  
14          d'arriver avec un projet qui... Bon, on est en  
15          Phase 2, qui vous est présenté.

16                       On comprend aussi que le gouvernement  
17          avait, dans son décret... La façon la plus réaliste  
18          de le faire, c'est, justement, c'est de demander  
19          aux deux grands distributeurs. Puis ça représente  
20          la proportion majeure de l'énergie qui est  
21          consommée au Québec.

22                       Nous, ce qu'on vient vous dire,  
23          essentiellement, ça porte sur trois volets. Le  
24          premier volet, c'est un volet d'opportunité. C'est  
25          un volet d'équité...



1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Juste descendre... Excusez-moi de vous  
3 interrompre, Monsieur Gouron.

4 R. Oui?

5 Q. [65] Juste descendre...

6 R. Oui?

7 Q. [66] ... la page suivante, peut-être. Et indiquez à  
8 madame la greffière, quand vous êtes prêt...

9 R. Oui...

10 Q. [67] ... à descendre.

11 R. ... absolument. Bien, en fait, les trois volets  
12 dont je faisais mention, un volet d'opportunité, un  
13 volet d'équité, puis aussi, je pense, d'être  
14 redevable envers les citoyens et la société,  
15 d'amener des résultats concrets de décarbonation.

16 Ça fait que, c'est sur ces trois enjeux-là  
17 que, nous, on se positionne. Puis on aimerait vous  
18 faire valoir la position, en fait, de l'AQP qui  
19 représente, entre autres, la clientèle propane-  
20 électrique.

21 Donc, je passe la parole à monsieur St-  
22 Pierre, qui va vous entretenir, justement, sur les  
23 quelques constats. Puis on va essayer de  
24 synthétiser ça le mieux possible, par la suite.

25

1 M. ALAIN ST-PIERRE :

2 R. Alors, merci beaucoup, Raymond. Alors, Madame la  
3 Présidente, Messieurs les Régisseurs, bonjour.  
4 Bonjour à tous.

5 Au niveau des constats, on va faire du  
6 pouce, un peu, sur ce que Raymond disait. Donc, au  
7 premier constat, ce qu'on voit, c'est que, oui, il  
8 y a eu le décret qui a été déposé qui demande aux  
9 distributeurs d'en arriver à cadre financier pour  
10 arriver au programme de la biénergie.

11 Dans un deuxième constat, bon, ça a été  
12 mentionné, autant par les Demanderesses que par  
13 plusieurs intervenants, sur la quantité, l'appui  
14 financier exigé pour arriver à engager ce virage  
15 biénergie-là. Donc, on parle de quatre-vingt pour  
16 cent (80 %) et plus.

17 Mais dans un troisième constat, aussi, la  
18 demande d'Hydro-Québec va plus loin que le décret  
19 ne le demande, en visant également la décarbonation  
20 de clients CI qui utilisent aussi le propane, sans  
21 limitation géographique sur l'ensemble du  
22 territoire québécois. Puis ça, ça s'engage, aussi,  
23 dans un effort de l'atteinte des objectifs de  
24 décarbonation. Donc, si on passe à la prochaine  
25 planche.

1                   Donc, conséquemment, ce qu'on dit c'est que  
2 bien qu'Hydro-Québec soit favorable à étendre la  
3 tarification biénergie pour la clientèle  
4 électricité-propane, force est de constater  
5 qu'Hydro-Québec et le ministère... le MELCC devront  
6 avoir en main tous les outils pour favoriser une  
7 conversion au plus grand nombre de clients  
8 possible.

9                   Puis c'est là où on en vient, là, ça  
10 devrait inclure tous les surcoûts de conversion  
11 pour les énergies qui sont reconnues comme étant  
12 valides dans le programme de la biénergie. Ça c'est  
13 une des choses. Le succès aussi des mesures de  
14 soutien à la décarbonation du chauffage des  
15 bâtiments repose sur la plus grande conversion  
16 possible de clients, et ce, sur l'ensemble du  
17 territoire québécois.

18                   Et puis, à défaut de soutenir équitablement  
19 les clients électricité-propane, l'offre telle  
20 qu'on la voit, là, nous semble sous-optimale, là,  
21 puis limitée géographiquement et favorise le gaz  
22 naturel au détriment des clients électricité-  
23 propane qui sont partout en province.

24                   La prochaine planche. Alors, au niveau des  
25 opportunités des mises à l'écart, là. Puisque la

1 demande telle que présentée ne favorise qu'une  
2 seule clientèle, il est tout à fait  
3 incompréhensible que les clients électricité-  
4 propane, présents sur l'ensemble du territoire du  
5 Québec, ne puissent profiter du programme de  
6 conversion. En fait, le pourcentage du territoire  
7 desservi par Énergir ne représente qu'une  
8 proportion de la superficie de la province, puisque  
9 malgré la présence du réseau gazier dans plusieurs  
10 municipalités, plusieurs clients commerciaux  
11 potentiels n'y ont pas accès.

12           Donc, si on va voir les prochaines  
13 planches, on voulait tenter de démontrer... de vous  
14 démontrer un peu les limites territoriales. Donc,  
15 dans un premier temps, on a une image, là, du  
16 réseau Énergir présentement, que vous voyez à  
17 l'écran. Et si on va à la prochaine planche, vous  
18 avez le territoire, là, vraiment couvert complet au  
19 niveau du propane, là, puis on voit la présence,  
20 là, de propaniers vraiment partout au Québec, en  
21 Gaspésie, Côte-Nord. C'est une quarantaine  
22 d'entreprises qui font... qui ont les  
23 infrastructures et qui font actuellement, là, la  
24 livraison de propane partout en province.

1 M. RAYMOND GOURON :

2 R. Si je peux me permettre, Monsieur St-Pierre, est-ce  
3 que la greffière pourrait se mettre en mode  
4 diaporama? Parce que je pense que si on met le  
5 diaporama et après ça on clique sur la prochaine  
6 étape, vous allez... je vais superposer en fait le  
7 territoire géographique du réseau d'Énergir sur  
8 cette carte-là pour vous donner un aperçu vraiment  
9 global du territoire qu'on couvre avec le réseau et  
10 du territoire qui est non couvert. Ça fait que je  
11 ne sais pas si c'est possible de faire ça?

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Madame la Greffière, est-ce que c'est possible pour  
14 vous?

15 LA GREFFIÈRE :

16 Non, je n'ai pas cette option ici.

17 R. Bien, en fait, ce qu'on avait fait, c'est on  
18 démontrait, en fait, on superposait le territoire  
19 du réseau d'Énergir sur cette carte-là puis on  
20 pouvait vraiment voir, où il y a la concentration  
21 de propane comme vous pouvez voir, il y avait  
22 aussi cette même concentration-là au niveau du  
23 réseau, mais partout en dehors, quand on parle du  
24 Bas-du-Fleuve, quand on parle de la Côte-Nord,  
25 quand on parle plus loin en région, bien... puis

1 même dans la région concentrée, il y a beaucoup de  
2 municipalités qui n'étaient pas couvertes. Donc, ça  
3 donnait vraiment un ordre de grandeur des  
4 territoires qui étaient non desservis. Je passe la  
5 parole à monsieur St-Pierre. Allez-y, vous pouvez  
6 continuer pour la suite.

7 M. ALAIN ST-PIERRE :

8 R. Merci beaucoup, Monsieur Gouron. Donc, si on peut  
9 passer à la prochaine planche. Donc, un des  
10 éléments aussi qu'on voulait démontrer à la Régie  
11 ce matin, là, dans le rôle du propane, dans le  
12 soutien à la décarbonation, parce qu'on se doutait  
13 qu'il y aurait peut-être des questions, c'était le  
14 positionnement actuel du propane, là, en termes  
15 d'intensité carbone, là.

16 Puis ça, c'est mis à jour, là,  
17 présentement, d'une étude qui a été faite, là, par  
18 S&P Market v'là à peu près un an et demi qui a été  
19 aussi... avec les chiffres, le California.. j'ai  
20 juste... le CARB, là, j'ai juste malheureusement  
21 une perte sur l'acronyme, là et puis sur... par  
22 aussi par le ministère de l'Environnement et Climat  
23 du Canada.

24 Donc, on peut voir ici, là, le  
25 positionnement du propane et du propane

1 renouvelable et aussi, là, que... le propane, ce  
2 qu'on appelle le RDME, là, le diméthyl ether, pour  
3 démontrer, là, que le propane constitue une énergie  
4 de transition moins polluante que plusieurs autres  
5 produits pétroliers avec une complémentarité, là,  
6 tout indiquée, là, face aux objectifs de  
7 décarbonation et d'électrification du gouvernement.  
8 Puis on peut vraiment aider, là, dans la  
9 décarbonation au niveau du Québec. Monsieur Gouron,  
10 je vous invite peut-être...

11 M. RAYMOND GOURON :

12 R. Bien, oui, absolument. Écoutez, ce que je pourrais  
13 rajouter sur cette planche-là, en fait, on peut  
14 très bien voir qu'on est très similaire, on se  
15 rapproche énormément du naturel, on provient de la  
16 même source. Tout ça a été déposé en Phase 1. Mais  
17 c'est juste un rappel, en fait, pour dire que  
18 l'énergie qui est la plus similaire et comparable  
19 au naturel, c'est le propane. Malgré qu'Hydro-  
20 Québec permet la tarification biénergie à d'autres  
21 sources d'énergie, entre autres ils font allusion  
22 au mazout, aux granules et d'autres, l'application  
23 sur le terrain est plus complexe. Puis, je parle au  
24 niveau des équipements, au niveau des appareils de  
25 conversion, au niveau des technologies de

1 conversion.

2           Quand on parle du propane, c'est tout à  
3 fait similaire, même pratiquement identique, je  
4 dirais en bonne partie à plus de quatre-vingt-dix  
5 pour cent (90 %) au niveau des équipements et des  
6 technologies. Ça fait qu'on parle essentiellement  
7 de deux énergies qui sont très similaires, de  
8 proches cousins, qui utilisent les mêmes... les  
9 mêmes appareils de chauffe à peu de différences  
10 près, et qui sont régies par les mêmes lois, les  
11 mêmes règlements, le même code. Donc, les  
12 similarités sont très importantes. C'est pour ça  
13 qu'on s'inscrit là-dedans.

14           Si on passe à la prochaine planche. Un des  
15 arguments, en fait, qui avait été évoqué dans la  
16 preuve déposée par les demandeurs, entre autres  
17 - en l'occurrence, je pense que c'était Hydro-  
18 Québec - qui disait qu'on rejetait le potentiel des  
19 autres énergies, puis on spécifiait le propane  
20 parce que, faute de connaissances, faute de  
21 détails, faute de marché, d'opportunité, on  
22 estimait que c'était minime, ça ne représentait pas  
23 grand-chose, puis que bon, on allait de l'avant  
24 avec uniquement l'offre au niveau du naturel.

25           Ça fait que dans un souci aussi



1 d'information, on a déposé en preuve, justement,  
2 plus de détails sur notre énergie. Ça fait que  
3 qu'est-ce que ça représente l'industrie du propane  
4 au Québec? C'est sept cent vingt-cinq millions  
5 (725 M) de litres. Des litres, ça dit peu de choses  
6 pour les gens ici, on parle de térawattheure (TWh),  
7 on parle de mètres cubes, ça fait qu'on a fait la  
8 transposition.

9 En fait, pour vous donner un ordre de  
10 grandeur, là, l'industrie du propane au Québec, là,  
11 c'est LG-2 puis LG-3. Ce n'est pas plus compliqué  
12 que ça, c'est cinq point deux térawatts (5.2 TW) en  
13 termes de puissance.

14 Puis, dans la première phase, on parlait de  
15 la clientèle résidentielle. La clientèle  
16 résidentielle, c'est la clientèle qui est une des  
17 clientèles qui est la moins importante pour  
18 l'industrie du propane. Par contre, quand on parle  
19 de la clientèle commerciale et institutionnelle,  
20 vous voyez la tarte qui est là, c'est énorme. C'est  
21 quarante-trois virgule sept pour cent (43.7 %) du  
22 volume total consommé de propane au Québec.

23 Si on va à la prochaine diapo. Donc, je  
24 résume ici : clientèle commerciale et  
25 institutionnelle représentent respectivement

1 quarante-trois point sept (43.7) et dix point sept  
2 (10.7) de la consommation québécoise. Ça équivaut à  
3 deux point huit térawatts (2.8 TW), ce n'est pas  
4 rien.

5 La portion qui est liée au chauffage, parce  
6 que là-dedans il y a beaucoup de choses, on  
7 s'entend, on estime ça à un point sept térawatt  
8 (1.7 TW). Les équipements qui sont utilisés pour la  
9 chauffe sont principalement des aérothermes à air  
10 forcé, tout comme le naturel. Ces équipements-là ne  
11 sont pas inclus dans les projets de conversion à la  
12 biénergie, malgré qu'il y a des technologies qui  
13 existent pour le faire. Puis, je comprends que  
14 présentement ce n'est pas l'orientation du projet  
15 qui est déposé, mais éventuellement, possiblement  
16 ce serait quelque chose à regarder, parce que les  
17 technologies sont là, les équipementiers ont ce  
18 qu'il faut pour apporter les modifications  
19 techniques pour permettre à ces appareils-là de  
20 s'adapter à la biénergie.

21 Donc, on a aussi les unités de toit, les  
22 systèmes hydroniques, c'est similaire à ceux qui  
23 sont utilisés dans le gaz naturel.

24 Le propane est partout au territoire. Il y  
25 a quarante (40) distributeurs de propane qui sont

1 répartis. Puis, une des problématiques qui avait  
2 été soulevée, c'était bien, c'est difficile de  
3 s'asseoir avec quarante (40) entreprises  
4 indépendantes, puis de trouver des ententes  
5 commerciales ou des propositions d'entente pour la  
6 biénergie. S'asseoir avec les deux grands  
7 distributeurs, ça va de soi.

8 Par contre, dans - on va le voir un peu  
9 plus loin - vous allez voir que justement, sans  
10 aide financière qui est octroyée, je pense que  
11 chacun des distributeurs qui sont présents sur le  
12 territoire du Québec ont le loisir de participer au  
13 programme de biénergie si l'opportunité leur est  
14 donnée. Puis, je vais élaborer là-dessus un peu  
15 plus loin.

16 Donc, puis un dernier élément que  
17 j'aimerais apporter que les gens peut-être savent  
18 peu, un des arguments qu'on avait mentionnés, c'est  
19 qu'effectivement la livraison de propane se fait  
20 par camion. Donc, qui dit camion, dit véhicule, dit  
21 pollution, dit émission de gaz à effet de serre,  
22 donc le gain qu'on fait d'un côté, est-ce qu'on le  
23 perd de l'autre en faisant des livraisons. Je  
24 dirais, à la plus grande proportion des propaniers,  
25 sinon plus de quatre-vingts pour cent (80 %), ont

1 déjà des outils qu'on appelle la télémétrie, qui  
2 permettent de savoir en temps réel la quantité  
3 qu'il y a exactement dans les réservoirs de leur  
4 clientèle pour optimiser les livraisons, donc  
5 minimiser les déplacements, minimiser les  
6 livraisons, puis ça a un impact, un, sur leur coût,  
7 sur leur logistique, et sur aussi l'émission de gaz  
8 à effet de serre liée au transport. On peut aller à  
9 prochaine...

10 Q. **[68]** Avec votre permission, s'il vous plaît,  
11 j'aurais juste une question pour clarifier, donc,  
12 si je comprends bien, généralement, les clients  
13 commerciaux ou institutionnels au propane, est-ce  
14 qu'on peut dire qu'ils sont à près de quatre-vingt-  
15 dix-neuf pour cent (99 %) ou cent pour cent (100 %)   
16 également des clients d'Hydro-Québec?

17 R. Oui, tout à fait, ça, c'est clair. Ça, écoutez, je  
18 ne verrais pas pourquoi ils ne le seraient pas.  
19 C'est... absolument.

20 Q. **[69]** O.K.

21 R. Donc, la prochaine planche, s'il vous plaît. Donc,  
22 ce qu'on vient dire, en fait, c'est peu importe la  
23 raison que le client a fait un choix de s'en aller  
24 pour une énergie plutôt qu'une autre, puis ça, on  
25 l'avait mentionné, je vais passer rapidement sur

1 celle-là, en Phase 1, c'est... on dit  
2 essentiellement que c'est le choix du consommateur,  
3 puis de s'en aller dans un programme de biénergie,  
4 avec des incitatifs qui vont être donnés et une  
5 compensation versée par la suite pour le volume  
6 perdu à Énergir, on avait un problème d'éthique  
7 avec ça, on l'avait mentionné, puis je ne veux pas  
8 aller plus loin là-dessus, mais c'est clair que ça  
9 cause un préjudice à la clientèle, en bout de  
10 ligne. Je pense qu'il y a d'autres intervenants qui  
11 en ont fait mention un peu plus tôt.

12 Prochaine planche, s'il vous plaît. On est  
13 tout à fait en lien avec les technologies qui sont  
14 proposées, entre autres, par les Demandeurs. Je  
15 pense que c'est tout à fait conforme à la réalité  
16 terrain. Par contre, j'aime juste ouvrir une  
17 parenthèse de dire : bien, il faut aussi garder,  
18 t'sais, justement toutes les technologies  
19 innovantes, les alternatives technologiques qui  
20 sont disponibles.

21 Ce que vous avez là, en fait, c'est un  
22 graphique, c'est des technologies qui existent, qui  
23 sont implantées en Europe et ailleurs et peu, très  
24 peu, même je ne sais même pas si c'est implanté ici  
25 au Québec, mais c'est des équipements qui

1           utilisent, justement, des systèmes de biénergie  
2           liés à des aérothermes. Puis des aérothermes, il y  
3           en a des quantités phénoménales dans l'industrie du  
4           gaz, que ce soit naturel et propane.

5                       Ça fait qu'en fait, ce qu'on dit, on ne dit  
6           pas que le choix qui a été fait par les Demandeurs  
7           n'est pas bon, on dit qu'il est excellent, on dit  
8           qu'il aura lieu, éventuellement, peut-être dans une  
9           phase subséquente d'approfondir ça puis aller un  
10          peu plus loin dans le bénéfice de la décarbonation.

11                      Prochaine planche. Bonification de la  
12          demande pour inclure les clients électricité-  
13          propane. Puis c'est là-dessus qu'on a un petit peu  
14          de difficulté à comprendre un peu. T'sais,  
15          l'inclusion de la clientèle électricité-propane,  
16          c'est une solution additionnelle, au même titre que  
17          l'entente qui existe déjà puis que Hydro-Québec et  
18          Énergir ont mentionné être dans une phase très  
19          avancée pour trouver une entente avec le SITÉ, et  
20          en passant, c'est S-I-T-É et non pas, C-I-T-É, mais  
21          avec le SITÉ pour justement l'octroi d'un  
22          portefeuille pour le soutien financier, puis de  
23          façon appréciable.

24                      Je ne comprends pas pourquoi on a exclu le  
25          propane, puis je ne verrais pas pourquoi ça serait

1 si complexe pour Hydro-Québec qui est le porteur du  
2 projet, selon moi, de demander au SITÉ, on a des  
3 opportunités en-dehors pour nos clients  
4 électricité-propane, est-ce qu'on peut extensionner  
5 ces aides-là à cette clientèle-là? Je ne pense pas  
6 que ça serait quelque chose de très complexe à  
7 faire. Je pense que l'industrie est disposée à  
8 participer puis à collaborer, puis ça apporterait  
9 justement une solution additionnelle pour accélérer  
10 la transition au Québec, puis décarboner, pas juste  
11 où il y a un réseau, mais partout en région où il y  
12 a un commerce.

13 Vous savez, je me mets à la position d'un  
14 commerçant qui est un commerçant qui utilise le  
15 propane, puis qui serait, qui aurait le profil  
16 parfait pour avoir la technologie de décarbonation,  
17 entrer les équipements. Il a la volonté de le  
18 faire, il peut bénéficier de la tarification  
19 biénergie, parce que ça a déjà été confirmé, mais  
20 faute de soutien financier, on lui refuse.

21 Comment on peut justifier ça auprès de ce  
22 client-là puis dire bien : parce que tu n'es pas  
23 alimenté au gaz naturel, malheureusement, tu ne  
24 pourras pas bénéficier d'un soutien financier. Ça  
25 m'apparaît inéquitable.

1                   On peut passer à la prochaine planche. En  
2 fait, puis j'ai bien aimé maître Cardinal de la  
3 Régie qui a posé la question, hier, et puis elle a  
4 soulevé le point, elle a repris essentiellement ce  
5 paragraphe où on dit que : À l'instar du tarif DT  
6 offert à la clientèle résidentielle qui s'applique  
7 aussi aux clients électricité-propane, HQ propose  
8 qu'outre le gaz naturel, le propane soit admissible  
9 comme source d'énergie de chauffage d'appoint au  
10 nouveau tarif biénergie CI , et ce, même si l'Offre  
11 vise uniquement la biénergie électricité-gaz  
12 naturel.

13                   Et on spécifie : Toujours c'est toujours  
14 afin de maximiser la réduction des émissions de  
15 GES. On dit essentiellement, là, Hydro-Québec vient  
16 dire essentiellement ce que je vous entretiens  
17 depuis pratiquement le début de la présentation.  
18 Puis il y a un petit alinéa à la toute fin, puis  
19 maître Cardinal l'avait soulevé. L'Offre tarifaire  
20 commerciale est seulement pour les clients passant  
21 du gaz naturel à la biénergie en raison des  
22 critères d'admissibilité aux aides financières. On  
23 laisse ainsi de côté les clients électricité-  
24 propane. J'aimerais qu'on garde ça en mémoire, je  
25 vais y revenir dans nos conclusions. La prochaine



1 planche.

2 Le rôle de l'agrégateur. On a été surpris  
3 un peu que cette... cette position-là soit  
4 finalisée, t'sais, je dirais, là, peut-être en fin,  
5 là, un peu tardivement, puis qu'on arrive avec une  
6 solution qui nous est proposée, que l'agrégateur  
7 serait Énergir et puis assumerait ce rôle-là. À  
8 notre avis, on pense qu'Hydro-Québec serait mieux  
9 habilitée pour effectuer cette agrégation-là parce  
10 que c'est elle qui est porteuse de la  
11 décarbonation. Parce que dans l'éventualité où il y  
12 aurait d'autres types d'énergie, dont le propane  
13 qui serait disponible, accessible, pas juste à la  
14 tarification, mais aussi au... au soutien  
15 financier, je verrais mal un client propane-  
16 électricité passer par Énergir pour obtenir ses...  
17 ses aides financières. Je pense que ça poserait un  
18 problème de perception. Ça poserait un problème  
19 aussi je pense de transparence puis de légitimité  
20 et je m'explique.

21 Si Énergir est la personne... l'entonnoir  
22 ou le contact ultime pour le client, à ce moment-là  
23 ça devient Énergir qui... qui devient l'entité  
24 visible, donc la perception qui est donnée c'est  
25 que tout ce soutien-là est donné par Énergir et non

1 pas nécessairement par l'entremise d'une portion  
2 d'Hydro-Québec et en grande partie par le  
3 gouvernement. Donc, pour nous...

4 Q. [70] Monsieur Gouron, je m'excuse de vous  
5 interrompre. Parce que je note qu'il y a peut-être  
6 un manque dans... un manque de clarté, là, dans la  
7 présentation. Ce que vous dites finalement c'est  
8 qu'évidemment Énergir qui soit l'agrégateur pour  
9 les clients de gaz naturel, je comprends que c'est  
10 pas un problème pour vous.

11 R. Non.

12 Q. [71] Parce qu'évidemment vous n'êtes pas dans le  
13 gaz naturel puis vous laissez ça à Énergir, ce  
14 n'est pas un problème mais je comprends que pour  
15 vous évidemment pour... évidemment si... s'il y a  
16 une agrégation à faire et s'il y a de l'aide  
17 financière, il serait normal que ce soit fait, bien  
18 sûr, par Hydro-Québec parce que vous êtes en mode  
19 direct avec eux, c'est ça.

20 R. Bien en fait... en fait, Maître Turmel, merci de la  
21 précision. C'est vrai que ça pouvait peut-être  
22 porter à confusion. En fait, oui, la légitimité  
23 d'Énergir d'agir comme agrégateur pour la clientèle  
24 gaz naturel est tout à fait... est tout à fait  
25 valable. Par contre, dans l'éventualité où d'autres

1 énergies seraient aptes à contribuer à la  
2 décarbonation dans le programme de biénergie, à ce  
3 moment-là est-ce qu'on... est-ce qu'on va chercher  
4 d'autres agrégateurs ou ce serait peut-être pas  
5 plus simple tout simplement de donner le rôle  
6 d'agrégateur à Hydro-Québec. Lui, il va être  
7 présent dans toutes les... les solutions qui vont  
8 être proposées ou dans tous les schémas de... de  
9 proposition. Donc, je pense que le porteur ici du  
10 projet, bien que c'est les deux grands  
11 distributeurs, il n'en demeure pas moins que le  
12 fondement même c'est d'électrifier puis c'est  
13 d'éliminer les énergies fossiles le plus possible.  
14 Donc, l'agrégateur, selon moi, devrait être  
15 centralisé ou bien à une partie neutre, une tierce  
16 partie ou à Hydro-Québec. C'est la position que  
17 nous, on a.

18 Mais on comprend très bien que pour la  
19 clientèle du gaz naturel il est tout à fait  
20 légitime qu'Énergir en assume le rôle si... s'il y  
21 a plusieurs agrégateurs qui doivent être envisagés  
22 à ce moment-là. Prochaine planche.

23 Donc, on termine assez rapidement, donc les  
24 conclusions je les rappelle. Donc, on rappelle  
25 que... t'sais, le Décret prévoit une entente, comme

1 je l'ai dit, entre Hydro-Québec et Énergir, mais ça  
2 n'empêche pas une approche pour permettre aux  
3 clients électricité-propane d'être mis en contact  
4 avec d'autres acteurs susceptibles d'offrir des  
5 solutions optimisées pour vivre... pour vraiment  
6 faire le virage puis viser la réduction des gaz à  
7 effet de serre, ce à un coût... un coût sociétal  
8 raisonnable.

9 Prochaine planche, puis je pense qu'on  
10 termine avec les deux dernières.

11 Donc, un, l'AQP est favorable à la mise en  
12 place d'une tarification biénergie, telle que  
13 proposée. On convient qu'il est impératif d'établir  
14 les fondements d'une décarbonation, puis que celle-  
15 là doit être optimale sur l'ensemble du territoire  
16 québécois. On estime aussi que les efforts de  
17 décarbonation doivent tenir compte des clients  
18 électricité-propane partout et dans chaque région  
19 administrative. On partage le bien-fondé d'une aide  
20 financière d'Hydro-Québec et gouvernementale liée  
21 aux surcoûts pour la clientèle. On affirme que  
22 cette aide doit être aussi mise à la disposition  
23 des clients électricité-propane dans un cadre  
24 global. On considère que l'apport grandissant du  
25 propane renouvelable est incontournable, et ce, au

1 même titre que le GNR. Il y a un projet-pilote, on  
2 est déjà rendu à la phase 2 à cet effet, puis il  
3 est actuellement à l'étude.

4 Donc, le virage pour le propane est le même  
5 que pour le naturel. Alors, ce virage est  
6 indispensable. Il doit être fait. C'est un virage à  
7 cent quatre-vingt degrés (180 °). Et il doit verdir  
8 les énergies fossiles avec les énergies  
9 renouvelables.

10 Ça se fait à grande échelle en Europe. Puis  
11 ça se fait, en partie, aux États-Unis. Et on est  
12 dans les premiers balbutiements, au Québec.  
13 Dernière planche.

14 Donc, conclusion, l'AQP demande à la Régie  
15 d'ordonner à Hydro-Québec l'élaboration d'un plan  
16 permettant la collaboration avec l'AQP, pour une  
17 couverture de la clientèle électricité-propane  
18 similaire aux clients d'Énergir. Donc, en fait, ce  
19 qu'on dit, c'est qu'on est déjà à la table avec le  
20 SITÉ d'élargir les discussions. Je pense que ça va  
21 de soi.

22 Deux, d'inclure le propane dans tout  
23 soutien financier admissible par Hydro-Québec lié à  
24 la décarbonation via la biénergie. Puis trois, de  
25 reconnaître la nécessité d'élargir l'offre

1 biénergie à la clientèle électricité-propane.

2 Vous savez, on dit souvent... Il y a une  
3 expression qu'on dit : « Bien, il faut ramasser les  
4 fruits les plus... » Tu sais, «... les plus faciles  
5 à cueillir. » The « low hanging fruit », comme on  
6 le dit, en anglais. Excusez, mais...

7 Je pense qu'en ce moment, on a un beau  
8 verger. C'est vrai qu'il y a beaucoup de pommiers  
9 dans le verger, puis on va récolter la majeure  
10 partie de ces pommes-là. Mais il y a, peut-être,  
11 une dizaine d'arbres qu'on ignore puis qu'on  
12 devrait aller chercher les pommes dans ces dix (10)  
13 arbres, aussi, parce qu'on va en avoir encore plus,  
14 puis une plus grande réduction de gaz à effet de  
15 serre. Ça conclut notre présentation. Merci.

16 Q. [72] Merci. Peut-être, juste une question...

17 R. Oui.

18 Q. [73] ... avant de... S'il vous plaît, Monsieur St-  
19 Pierre, est-ce que vous vouliez compléter, ajouter,  
20 pardon?

21 M. ALAIN ST-PIERRE :

22 R. Non. Je voulais remercier la présidente, les  
23 régisseurs puis (interférence entre micros)

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Maître David on vous entend, fermer votre micro

1 s'il vous plaît. Les micros parfois ça nous joue  
2 des tours.

3 Q. [74] Peut-être, juste pour revenir sur une  
4 question. Monsieur Gouron, tout à l'heure, vous  
5 avez présenté, avec monsieur St-Pierre, un tableau  
6 un peu qui comparait, bien qu'ils ne sont pas  
7 totalement pareils, gaz naturel et propane.

8 Puis vous avez indiqué : « Bon, propane  
9 renouvelable, ça avance rapidement », et qu'on  
10 voyait des intensités de carbone ou de  
11 décarbonation à trente (30 %). Et là, on voyait  
12 également : « carbone TNP », c'est toujours  
13 difficile à dire. Puis si vous le répétez, dites-le  
14 lentement pour que monsieur le sténographe le  
15 capte.

16 Mais admettons, peut-être nous indiquer...  
17 Puis là, vous nous parler, à la fin, en conclusion  
18 qu'il y a... Et ce n'est pas pertinent aux fins du  
19 dossier, mais juste aux fins de l'information de la  
20 Régie. Vous avez déjà un projet-pilote, déjà en  
21 Phase 2, parce que depuis la preuve, en Phase 1, on  
22 a avancé, mais votre projet-pilote avance bien.

23 Faites juste nous donner, en vingt-cinq  
24 (25) secondes, rapidement, là, l'état des lieux, de  
25 l'avancement de ces questions-là?

1 M. RAYMOND GOURON :

2 R. Merci. Bien, en fait, ce qu'on mentionne, c'est que  
3 c'est la carboneutralité. Il existe plusieurs  
4 technologies, du propane renouvelable. Il y a du  
5 biopropane. Et il y a, ce qu'on appelle, du  
6 dimethyl ether renouvelable.

7 En fait, qu'est-ce que du dimethyl ether  
8 renouvelable? C'est une molécule très similaire à  
9 celle du propane, mais qui est issue de résidus  
10 animaliers de source renouvelable, avec une  
11 empreinte négative, au niveau de l'intensité  
12 carbone.

13 Donc, présentement, aux États-Unis, il y a  
14 Oberon Fuels qui produit le dimethyl ether  
15 renouvelable, et qui est associé avec...

16 Q. [75] Comment vous avez dit, le nom de la compagnie,  
17 Oberon, O-B-E-R...

18 R. Oberon. Oberon Fuels, qui est le producteur de  
19 dimethyl ether renouvelable. Et ce dimethyl ether  
20 renouvelable-là, comme je vous le mentionnais,  
21 moléculairement parlant, est très similaire à une  
22 unité près du propane. Il peut être mélangé, au  
23 même titre que le GNR avec le gaz naturel standard.  
24 Mais à proportion de vingt (20 %) à vingt-cinq pour  
25 cent (25 %).



1                   En ce moment, ça se fait déjà aux États-  
2                   Unis. C'est utilisé surtout dans le cadre des  
3                   véhicules. Donc, dans le secteur du transport où  
4                   l'impact au niveau de la réduction de gaz à effet  
5                   de serre est encore plus grand.

6                   Donc, ça, ça existe. Ce n'est pas des  
7                   projets... C'est des projets qui sont réels, qui  
8                   sont planchés. Les technologies, pour le propane  
9                   renouvelable et le biopropane, ça se fait en  
10                  Europe, de façon... à grande échelle. Ça se vend  
11                  dans des commerces. Mais les technologies sont de  
12                  l'ordre de plusieurs millions de dollars.

13                  Notre première étude portait sur le  
14                  balisage des technologies disponibles un peu  
15                  partout dans le monde. Puis qu'est-ce qui pouvait  
16                  être appliqué et réaliste, réalisable au Québec. On  
17                  avait identifié que ce qui était le plus porteur,  
18                  c'était justement le dimethyl ether renouvelable.  
19                  Donc, il y a des expertises qu'on possède ici au  
20                  Québec avec certaines firmes qui ont ce qu'il faut  
21                  pour développer ça.

22                  Donc, on est en deuxième phase pour voir...  
23                  bien, on a fait le balisage. Maintenant, comment on  
24                  pourrait réunir les acteurs et commencer à penser à  
25                  un projet potentiel de production du dimethyl ether

1 en sol québécois.

2 Q. [76] O.K. Je vous remercie. Alors, donc, l'AQP est  
3 prêt à être contre-interrogé, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Merci, Maître Turmel. Merci aux témoins.

6 Est-ce qu'il y a des représentants, des  
7 intervenants qui désirent contre-interroger - oui  
8 les témoins de l'AQP. Maître Neuman.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
11 Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

12 Q. [77] Bonjour, Monsieur Raymond. Nous n'avions pas  
13 prévu l'objection... en fait, les représentations  
14 que vous feriez sur l'agrégateur, à savoir que ça  
15 poserait effectivement un problème que l'agrégateur  
16 soit Énergir si c'est cet agrégateur qui a à gérer  
17 toutes les biénergies qui sont rendues possibles  
18 par le nouveau tarif qui est ici proposé.

19 Dans le secteur résidentiel, est-ce que...  
20 comment ça fonctionne actuellement? Vous participez  
21 à de la biénergie déjà, et est-ce que vous faites  
22 affaire direct... le client, il fait affaire  
23 directement avec Hydro-Québec ou avec vous ou  
24 est-ce qu'il est amené à faire affaire avec Énergir  
25 pour coordonner cette biénergie qui impliquerait

1 les propaniers.

2 R. Bien en fait, ce qu'il faut comprendre, Maître  
3 Neuman, c'est que dans le secteur résidentiel, il y  
4 a très peu, comme vous avez pu voir dans la tarte  
5 que j'ai présentée au début, le marché du  
6 résidentiel pour le propane est très faible.

7 Dans le cadre où il y aurait de la  
8 biénergie, c'est le client qui aurait à transiger  
9 pour obtenir sa tarification directement avec  
10 Hydro-Québec. Mais c'est marginal. Dans le cas qui  
11 nous interpelle en ce moment, c'est vraiment le  
12 secteur majeur du profil de l'industrie du propane  
13 au Québec qui est la clientèle commerciale et  
14 institutionnelle, mais encore plus celle qui touche  
15 le commercial. Donc, pour répondre à votre  
16 question, ça ne pose pas de problème au niveau  
17 résidentiel au niveau de l'agrégation. Ça pose  
18 problème au niveau du commercial.

19 Q. **[78]** O.K. Là, parce que si c'était Énergir qui  
20 gèrerait votre...

21 R. Oui.

22 Q. **[79]** ... enfin, la biénergie des propaniers, ce  
23 serait votre concurrent, donc...

24 R. Bien, tout à fait raison. Vous avez tout à fait  
25 raison.

1 Q. **[80]** Au moins dans certaines zones...

2 R. Oui.

3 Q. **[81]** ... ça serait votre concurrent.

4 R. Oui.

5 Q. **[82]** Est-ce que je comprends correctement que dans  
6 votre marché commercial, institutionnel, vous avez  
7 aussi la concurrence du gaz naturel non pas  
8 distribué par canalisation, mais du gaz naturel  
9 comprimé. Est-ce que c'est...

10 R. C'est... oui. Oui. Mais je vais dire « oui », mais  
11 avec un bémol. Ce n'est pas... ce n'est pas la  
12 concurrence... c'est marginal encore une fois.  
13 Parce que vous savez, gaz naturel liquéfié, ce  
14 qu'on fait essentiellement, c'est qu'on vient  
15 prendre du gaz naturel et on l'amène à une  
16 température moins deux cents (-200) quelques  
17 degrés, là, puis je n'ai pas les spécificités.

18 Mais en fait, ce qu'on fait, c'est qu'on  
19 prend du gaz naturel sous forme gazeuse pour  
20 l'amener liquide et la transporter par camion.  
21 Essentiellement, ce qu'on vient faire, c'est qu'on  
22 vient faire du propane indirectement, parce que le  
23 propane est sous forme liquide quand il est dans  
24 son réservoir.

25 Ça fait que pour moi, c'est un peu

1 paradoxal qu'il y ait déjà cette énergie-là qui est  
2 déjà sous forme liquide, qui est distribuée dans  
3 des réservoirs puis des camions, puis on fait la  
4 même chose avec du... Mais le marché n'est pas le  
5 même. Les besoins pour cette énergie-là n'est pas  
6 la même, fait que... Mais ce n'est là qu'est la  
7 concurrence la plus importante, c'est vraiment au  
8 niveau du réseau. À titre d'exemple...

9 Q. **[83]** O.K. Donc...

10 R. Je peux terminer peut-être...

11 Q. **[84]** Oui.

12 R. ... avec un exemple concret. Puis je pense, vous  
13 touchez un point intéressant dans le sens que, un  
14 client qui est électricité-propane, qui aurait tout  
15 le profil parfait pour être converti à la biénergie  
16 et bénéficier de la tarification et des surcoûts,  
17 mais qui... du soutien au surcoût, qui ne pourrait  
18 pas bénéficier du soutien au surcoût, est-ce que ce  
19 serait une justification pour Énergir de dire :  
20 bien, on a une demande dans le parc industriel de  
21 la municipalité ABC pour aller chercher cette  
22 clientèle-là au gaz naturel pour justement les  
23 amener dans un programme de biénergie parce que ce  
24 n'est pas disponible au propane puis aller chercher  
25 des investissements pour étendre le réseau gazier?

1 Pensez-y deux secondes, là, on vient créer une  
2 situation qui est un peu... qui va à l'encontre du  
3 bon sens selon nous.

4 Q. **[85]** O.K. Non, je comprends. Et donc, pour revenir  
5 à la question de l'agrégateur, si l'agrégateur de  
6 l'ensemble des biénergies était Hydro-Québec, ça  
7 vous conviendrait?

8 R. Absolument.

9 Q. **[86]** O.K. J'aurais une question sur les zones. Vous  
10 avez sans doute vu la définition des... la liste  
11 des zones, les zones à moins quinze degrés Celsius  
12 (-15)...

13 R. Oui.

14 Q. **[87]** ... qui a été déposée au présent dossier. Est-  
15 ce que la délimitation des zones, je comprends que  
16 c'est celle qui existe déjà pour le tarif  
17 résidentiel DT, est-ce que cela vous convient, est-  
18 ce que ça correspond à ce que vous voyez puisque  
19 vous êtes présents dans les différentes zones de  
20 moins quinze (-15), là, est-ce que...

21 R. On n'a pas du tout d'objection à ce qui a été  
22 déposé au niveau de la tarification et des  
23 différences au niveau des zones. Je pense que le  
24 travail a été fait, les gens sont habiletés à  
25 définir mieux que je pense les gens de notre

1 industrie, là, ces spécificités-là, ça fait qu'on  
2 s'en tient aux experts, là, au niveau d'Hydro-  
3 Québec.

4 Q. **[88]** Et j'imagine vous faites déjà affaire, vous  
5 avez déjà des systèmes biénergie avec sonde, au  
6 moins pour le résidentiel?

7 R. Les technologies sont identiques. Ça, c'est clair.

8 Q. **[89]** D'accord. OK. Alors, ça répond à mes  
9 questions. Je vous remercie beaucoup.

10 R. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Neuman. Maître Cardinal et Maître  
13 Thibodeau, est-ce que vous avez des questions?

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Bonjour. On confirme que les Distributeurs n'ont  
16 pas de question pour le témoin. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Thibodeau. Pour la Régie, Maître  
19 Gariépy?

20 Me ANNIE GARIÉPY :

21 Nous n'avons pas de question, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Monsieur Dupont, pour la Formation.

24

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont,  
4 pour la Formation.

5 Q. **[90]** Je vous remercie, Monsieur, pour votre  
6 présentation. J'essaie de lire mes notes. J'ai cru  
7 comprendre à la fin, Monsieur Raymond - on vous  
8 appelle Monsieur Raymond parce que vous apparaissez  
9 comme Monsieur Raymond à l'écran, j'ai vu...

10 M. RAYMOND GOURON :

11 R. Désolé. C'est Gouron, mon nom.

12 Q. **[91]** ... que c'était le prénom. C'est Monsieur  
13 Gouron.

14 R. Oui.

15 Q. **[92]** Donc, pour vous-même, les discussions avec le  
16 SITÉ.

17 R. Oui.

18 Q. **[93]** Parce que - bien là, ce que je comprends, puis  
19 vous allez me corriger, là, ma compréhension - est-  
20 ce qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun programme  
21 d'aide à la conversion du propane vers une autre  
22 forme d'énergie? Que ce soit au niveau  
23 gouvernemental, au niveau des Distributeurs, c'est  
24 clair, là, Hydro-Québec puis Énergir, mais au  
25 niveau gouvernemental, je comprends qu'il n'y a pas



1 de programme au moment où on se parle?

2 R. Il n'y a pas de programme au moment où on se parle  
3 hormis dans le budget, dans le récent budget du  
4 ministre Girard, il y a eu une enveloppe qui a été  
5 annoncée pour une sécurisation des  
6 approvisionnements au niveau de l'entreposage et de  
7 l'emmagasiner de propane pour des réserves  
8 stratégiques, dans le cadre où il y aurait une  
9 rupture au niveau de la chaîne d'approvisionnement.  
10 C'est tout ce qui a été mis, en fait, mais quand  
11 même des sommes assez importantes de ce côté-là,  
12 sur un horizon de trois ans.

13 Mais pour ce à quoi vous faites allusion,  
14 non il n'y a rien. Et les discussions - puis je  
15 prends la balle au bond si vous me le permettez -  
16 vous savez, pour nous de demander, de s'asseoir  
17 avec le SITÉ ou tout autre organisme gouvernemental  
18 qui pourrait nous aider de ce côté, on représente  
19 la clientèle, on représente les propaniers, mais  
20 notre levier est assez minime si on compare au  
21 levier qu'Hydro-Québec et Énergir peuvent  
22 représenter. C'est pour ça qu'on a besoin. Si  
23 Hydro-Québec dit au SITÉ : « Écoutez, je pense que  
24 ça fait du sens d'élargir l'offre et le soutien à  
25 la clientèle propane. », je pense que ça va avoir

1 beaucoup plus d'impact au SITÉ dans leur décision  
2 que si c'est nous qui frappe à la porte, Hydro-  
3 Québec ne nous mentionne pas ou peu.

4 Donc, c'est un peu l'objectif de notre  
5 présentation. Oui, on peut faire des revendications  
6 de notre côté, mais mettons toutes les chances de  
7 notre côté en ayant, justement, l'appui du  
8 distributeur en électricité qui est le porteur du  
9 projet.

10 Q. **[94]** Oui. Oui, je vous comprends bien, puis vous  
11 comprenez bien également de votre côté que  
12 lorsqu'il y a une volonté gouvernementale manifeste  
13 - quand je dis « manifeste », là, il y a un  
14 programme qui est mis en place - bien c'est clair  
15 qu'après ça, ça amène les autres partenaires à la  
16 table, vous savez. Le point de départ, souvent,  
17 c'est la volonté gouvernementale qui s'exprime, que  
18 ce soit dans le cadre d'une politique, d'un décret,  
19 enfin qu'importe, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[95]** Puis, par la suite, là, ça va déclencher le  
22 reste. Puis, je présume qu'au fédéral, il n'y a  
23 rien non plus?

24 R. Non.

25 Q. **[96]** C'est la même situation?

1 R. Absolument.

2 Q. **[97]** OK. Parfait. L'autre notion sur laquelle je  
3 voudrais revenir, puis je ne sais pas si vous avez  
4 vu la présentation d'Hydro-Québec puis d'Énergir,  
5 dans leur présentation où en termes d'incitatif de  
6 traitement adapté, bon ils parlent, là,  
7 implicitement des surcoûts, mais lorsqu'Hydro-  
8 Québec et Énergir sont là pour appuyer leurs  
9 clients aussi dans la démarche.

10 R. Oui.

11 Q. **[98]** Donc, il existe des programmes puis la notion  
12 de surcoût, c'est ce que ne prend pas Hydro-Québec  
13 ou Énergir, enfin, bref, c'est le ministère, là,  
14 que si je caricature...

15 R. Oui.

16 Q. **[99]** ... c'est le ministère qui l'assume et le  
17 gouvernement, de façon plus élargie. Vous de votre  
18 côté, est-ce que l'industrie a des programmes à cet  
19 effet-là, pour supporter la clientèle à se  
20 convertir ou je comprends, là, que vous êtes dans  
21 un marché concurrentiel, mais je me pose la  
22 question.

23 R. Bien, en fait, votre question est super pertinente,  
24 puis je vais répondre ceci. À la base, on est  
25 comme, je vous dis, à peu près une quarantaine

1 d'entreprises de propane, chacun ayant leur mise en  
2 marché, leurs programmes distincts et bon, ils sont  
3 en concurrence parfaite. Si le gouvernement établit  
4 un portefeuille, parce qu'on sait que la grande  
5 proportion de l'aide financière va provenir du  
6 SITE, et qu'il y a une portion qui va être  
7 justement donnée à Énergir et à Hydro-Québec, ça  
8 revient aux propaniers, dans ce cadre-là, à y  
9 participer ou pas. Autrement dit, l'outil est là.  
10 Si moi, je suis propanier A B C et moi, je veux  
11 offrir ça à ma clientèle, bien, je vais donner un  
12 incitatif. Je pense que c'est à chacun de ces  
13 propaniers-là d'établir sa stratégie de  
14 commercialisation et de donner un octroi financier  
15 à sa clientèle pour se convertir en plus de  
16 l'enveloppe que ce client-là va pouvoir bénéficier  
17 au niveau du gouvernement.

18 Est-ce que ça pourrait aller plus que  
19 qu'est-ce qui est offert? Peut-être, peut-être  
20 moins. Je ne le sais pas, mais ça sera à chacun au  
21 moins d'aller contribuer à sa juste mesure puis de  
22 vendre sa salade auprès du client, pour le  
23 convertir au niveau de la biénergie.

24 Je comprends très bien que c'est impensable  
25 pour Hydro-Québec de s'asseoir avec les quarante

1 (40) puis arriver avec une entente. C'est... un, ça  
2 serait impensable, mais je pense que pour parler  
3 pour la majorité des propaneurs qui sont des  
4 propaneurs d'envergure, je pense qu'ils ont tous  
5 avantage à contribuer puis à mettre de l'argent  
6 dans le programme pour faciliter la conversion vers  
7 la biénergie.

8 Q. [100] Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres  
9 questions, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, Monsieur Émond, pour la Formation.

12 M. FRANÇOIS ÉMOND :

13 Q. [101] Bonjour, messieurs. Juste une question dans  
14 vos conclusions puis mon collègue l'a abordé dans  
15 sa première question sur un plan avec le ministère  
16 de l'Environnement ou le SITE, comme on l'appelait  
17 avant. Est-ce que je comprends que vous n'avez pas  
18 eu d'accueil favorable de leur part ou de la part  
19 d'Hydro-Québec, pour travailler un programme qui  
20 viendrait aider la conversion du propane?

21 R. Non, ce n'est pas ce qu'on dit. En fait, on n'a pas  
22 eu un accord défavorable. On a beaucoup  
23 d'entretiens avec le ministère de l'Environnement,  
24 Énergie et ressources naturelles, dans d'autres  
25 dossiers, Mission Énergie et autres, et j'en passe,

1        mais on n'a pas eu des refus, mais on n'as pas eu,  
2        non plus, de... on n'a pas été invités à la table  
3        mais on n'a pas eu de refus, mais bon, on a beau,  
4        autrement dit, on peut aller frapper, mais je pense  
5        que le... ils vont nous écouter, mais je pense,  
6        sans un appui formel d'Hydro-Québec, je pense que  
7        nos chances ne seront pas très élevées d'obtenir  
8        une oreille... une bonne écoute, là. En fait...  
9        oui, il y a du travail de notre côté à faire, mais  
10       ce travail-là, je pense qu'il doit être fait  
11       conjointement avec Hydro-Québec qui est le porteur  
12       du projet, selon nous.

13    Q. **[102]** Merci. Puis juste pour revenir sur  
14       l'agrégateur, est-ce que si... est-ce qu'à votre  
15       connaissance, s'il y avait effectivement un nouveau  
16       programme mis en place ou que le programme incluait  
17       aussi le propane, il y aurait un inconvénient, que  
18       je ne vois pas, mais qui empêcherait qu'il puisse y  
19       avoir deux agrégateurs pour le même programme?

20    R. Non, je ne pense pas que ça pose problème qu'il y  
21       ait deux agrégateurs. Pour simplifier, je pense  
22       qu'un seul agrégateur pourrait être parfait, dans  
23       le cadre, si ça serait Hydro-Québec, parce que  
24       c'est eux qui vont être un acteur dans toutes les  
25       situations, mais d'avoir deux agrégateurs, ça ne

1 pose pas de problème, ça fait juste faire un  
2 doublon.

3 Je peux donner une anecdote, en fait, il y  
4 avait eu un programme qui a existé, il y a quelques  
5 années, où on retirait des poêles au bois qui  
6 étaient polluants et puis le gouvernement avait mis  
7 des sommes de l'ordre de trois cents (300) à six  
8 cents dollars (600 \$) par installation pour retirer  
9 ces poêles-là pour mettre en place des appareils  
10 qui étaient approuvés EPA et autres, puis la  
11 personne devait justement retirer son appareil et  
12 assurer que cet appareil-là était mis au rancart.  
13 La boutique qui vendait l'appareil certifiait que  
14 ça avait été fait et l'octroi était donné.

15 La personne, l'organisme qui donnait ces  
16 octrois-là, ce n'étaient pas des boutiques de  
17 foyer, ce n'étaient pas la municipalité, c'était  
18 l'Association québécoise de la lutte contre la  
19 pollution atmosphérique (l'AQLPA). Ça fait qu'il y  
20 avait eu un organisme tiers, on peut l'appeler, qui  
21 était neutre mais qui agissait comme agrégateur,  
22 qui recevait en fait les demandes, et certifiait  
23 que, bon, oui, monsieur un tel avait droit à son  
24 aide financière de l'ordre de trois cents (300 \$)  
25 ou six cents dollars (600 \$) dépendamment des

1 situations.

2 Ça fait que, ça, est-ce que c'est une  
3 solution? Possible. Est-ce que deux agrégateurs?  
4 Possible. Mais un seul agrégateur avec Énergir, je  
5 ne pense pas que ce serait la route qui serait  
6 optimale et justifiée.

7 Q. **[103]** C'est bon. Merci beaucoup.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[104]** Merci. Une dernière question. En dehors de ce  
11 dossier dans lequel on travaille actuellement, est-  
12 ce que vous avez des échanges plus directs avec  
13 Hydro-Québec pour démontrer le potentiel du marché  
14 du propane en soutien à la biénergie?

15 M. RAYMOND GOURON :

16 R. Merci, Madame la Présidente, de poser la question.  
17 Effectivement, on a entrepris déjà un premier  
18 échange très constructif, entre autres avec  
19 monsieur St-Cyr, où on avait eu une conversation  
20 sur des alternatives potentielles justement pour la  
21 clientèle résidentielle qui touche, entre autres,  
22 les foyers au gaz. Comme vous le savez, il y a  
23 beaucoup de foyers au gaz propane qui sont utilisés  
24 partout. Et ils pourraient devenir un certain  
25 soutien, sans faire partie du programme de



1 biénergie, mais quand même venir alléger un peu la  
2 demande en pointe. Ça fait qu'il y a des  
3 discussions, les premiers, embryonnaires, mais...  
4 Ça fait que, oui, la main a été tendue. Elle a été  
5 bien reçue d'ailleurs par Hydro-Québec. Et on voit  
6 ça vraiment d'un oeil très positif et constructif.  
7 Et on va poursuivre.

8 Q. **[105]** Excellent! On n'aura pas d'autres questions  
9 pour les membres du panel. Maître Turmel, avez-vous  
10 un réinterrogatoire?

11 RÉINTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Oui, peut-être deux petites questions.

13 Q. **[106]** Juste pour résumer. Je comprends que, avant  
14 ce dossier-là, on peut dire que vous n'avez pas été  
15 invité à souper, donc on ne vous pas refusé. Mais  
16 que depuis... C'est exact, Monsieur Gouron, c'est  
17 ça? Je comprends que, avec le gouvernement, là, il  
18 n'y a pas de refus, mais on ne vous pas convié à la  
19 table? Est-ce que j'ai bien compris ce que vous  
20 avez dit? Oui?

21 M. RAYMOND GOURON :

22 R. C'est effectivement ça. Effectivement.

23 Q. **[107]** Mais que, par ailleurs, je comprends que  
24 votre intervention dans le dossier devant la Régie,  
25 pour pas mettre des mots dans la bouche, mais il y

1           avait beaucoup une vertu pédagogique, de faire  
2           comprendre un peu votre industrie nouvellement où  
3           elle s'en va, et, là, vous -comment dire- et au  
4           Québec, vos discussions avec eux, c'est assez  
5           récent, je comprends?

6           R. Oui, c'est vrai. En fait, notre message  
7           essentiellement, c'est de dire pourquoi se priver  
8           de l'opportunité de décarboner davantage quand  
9           cette opportunité-là est là présente. Puis elle  
10          n'est pas complexe. C'est juste du gros bon sens.  
11          C'est juste d'inclure tout simplement avec les  
12          discussions au SITE, d'inclure le propane pour la  
13          décarbonation, où ça s'y prête, où ça fait du sens  
14          de le faire. Ça fait que c'est tout simplement ça.

15          Q. **[108]** O.K. Je comprends. Dernière question. La  
16          première conclusion à la dernière page de la  
17          présentation... Si on veut remettre, Madame la  
18          Greffière, la présentation. C'est la dernière page.  
19          Juste m'assurer que je comprends bien ce que vous  
20          cherchez, et qu'on comprend bien ce que vous  
21          cherchez. Quand vous dites justement... Vous  
22          demandez à la Régie entre guillemets qu'elle  
23          ordonne réglementairement, bien que vous ayez un  
24          bon échange avec HQ, d'élaborer un plan permettant  
25          une collaboration, une couverture à la clientèle

1           électricité-propane. Ce que vous recherchez, c'est  
2           le coup de pouce finalement...

3           R. Oui.

4           Q. **[109]** ... que la Régie pourrait donner à HQ qui  
5           pourrait donner à SITÉ de vous réinviter à  
6           souper...

7           R. Absolument. Vous avez très bien résumé, Maître  
8           Turmel. Je pense que c'est effectivement... Si on  
9           obtient cela, je pense que, par souci d'équité  
10          aussi pour la clientèle propane-électricité qui a  
11          le profil parfait pour être converti à la  
12          biénergie, je ne verrais pas pourquoi il en serait  
13          exclu. Je pense que c'est tout à fait louable et  
14          juste de le faire.

15          Q. **[110]** Je vous remercie. Ça complète nos questions,  
16          Madame la Présidente.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Parfait. Merci, Maître Turmel. Monsieur St-Pierre,  
19          Monsieur Gouron, vous êtes libérés. Merci pour  
20          votre présentation. Nous allons poursuivre avec la  
21          preuve de la FCEI, Maître Obadia.

22

23          PREUVE DE LA FCEI

24

25

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, messieurs  
3 les régisseurs. Bonjour à tous. Je pense que  
4 monsieur Gosselin, le voilà. Donc, nous avons  
5 déposé la déclaration sous serment de monsieur  
6 Gosselin à la pièce FCEI-0038, puis la preuve  
7 également de la FCEI en 0032. Monsieur Gosselin est  
8 prêt pour être assermenté.

9

---

10 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
11 neuvième jour du mois de mars, A COMPARU :

12

13 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
14 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec).

15

16 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, dépose et dit :

18

19 INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA :

20 Q. **[111]** Donc, Monsieur Gosselin, on a déposé un petit  
21 peu plus tôt aujourd'hui la pièce FCEI-0039 comme  
22 étant votre présentation. Madame la Greffière, si  
23 c'est possible d'afficher cette pièce. Je vous  
24 remercie. La reconnaissez-vous et confirmez-vous  
25 l'avoir rédigée et l'avoir contrôlée?

1 R. Oui.

2 Q. **[112]** Je vous remercie, donc la parole est à vous.

3 R. Merci beaucoup. Bonjour, Madame la Présidente,  
4 bonjour Messieurs les Régisseurs. Alors je vais...  
5 dans ma présentation je vais revenir  
6 essentiellement un peu sur les mêmes thèmes qu'on  
7 avait dans notre preuve écrite. Dans la preuve  
8 écrite, on a fait un certain nombre de... de  
9 suggestions et puis avec le déroulement de  
10 l'audience on... il y en a certaines ou la plupart  
11 en fait, là, qu'on présente maintenant comme des  
12 recommandations. Alors je vais juste revenir un  
13 petit peu sur ces... ces éléments-là puis expliquer  
14 un peu pourquoi on en fait des recommandations à ce  
15 stade-ci.

16 Q. **[113]** Monsieur Gosselin, je vais vous interrompre  
17 une petite seconde, excusez-moi. Madame la  
18 Greffière, est-ce que c'est possible d'afficher la  
19 présentation en diaporama? Je vois que vous avez  
20 l'option... tout en bas. Merci.

21 R. Merci. Donc, je suis à la diapositive 3. Donc, la  
22 proposition de tarif biénergie c'est... donc, les  
23 objectifs de la proposition sont d'abord et avant  
24 tout la réduction des gaz à effet de serre. Et  
25 également, ce faisant, la gestion de l'équilibre

1 énergétique du Distributeur.

2 La FCEI, comme vous le savez probablement,  
3 ça fait plusieurs années qu'on milite pour que les  
4 entreprises, les PME aient la possibilité de  
5 contribuer à la gestion de la pointe électrique,  
6 que ce soit par la biénergie ou par tout autre  
7 moyen. Dans les dernières années, il y a eu  
8 certaines initiatives qui ont été mises en place,  
9 donc il y a notamment la GDP Affaires. Puis il y a  
10 eu aussi la tarification dynamique. Mais la  
11 tarification dynamique, là, les derniers résultats  
12 qu'on a pu observer ça ne semble pas fonctionner,  
13 alors je pense qu'il va clairement falloir ajuster  
14 cette offre-là en deux mille vingt-cinq (2025).

15 Mais tout ça fait en sorte que, encore  
16 aujourd'hui, il y a beaucoup de clients qui  
17 aimeraient pouvoir contribuer à la gestion des  
18 besoins énergétiques et qui ne peuvent pas le  
19 faire. L'ajout de la biénergie CI, c'est une très  
20 bonne nouvelle pour... pour les PME, ça permet  
21 d'entrer dans cette dynamique-là. Par contre, la  
22 FCEI estime que l'offre telle que présentée par  
23 les... par les Distributeurs gagnerait à être  
24 ajustée à certains égards et puis c'est ce dont je  
25 veux vous parler.

1                   Donc, tout d'abord la question du chauffage  
2 des espaces, qui... qui est évidemment le thème  
3 principal de l'audience. On propose... si c'était  
4 possible, Madame la Greffière, de passer à la  
5 diapositive suivante s'il vous plaît. Merci. Donc,  
6 l'une des suggestions qu'on avait faites dans notre  
7 mémoire c'était de... d'inclure les mois de  
8 septembre et mai dans la période d'hiver. On en  
9 fait, comme je vous disais tantôt, on en fait une  
10 recommandation formelle.

11                   Le Distributeur, bon, vous avez posé une  
12 question aux Distributeurs à ce sujet-là puis  
13 essentiellement la position d'Hydro-Québec et  
14 d'Énergir, c'est de dire : « Bien, la chauffe qui  
15 se fait, de toute façon, au mois de mai ou dans ces  
16 mois-là où il y a le chauffage et la climatisation,  
17 c'est très faible. Et donc, ça ne vaut pas la peine  
18 d'inclure ces mois-là dans la période d'hiver. » Et  
19 par ailleurs, il y a certains inconvénients qui  
20 sont soulevés.

21                   Alors, tout d'abord, ce que je voulais  
22 mettre en évidence, ici, c'est que c'est beaucoup  
23 plus économique pour les clients de chauffer au gaz  
24 au mois de mai, au mois de septembre, que  
25 d'utiliser l'électricité sur le compteur biénergie,

1           dont les tarifs qui sont appliqués sont équivalents  
2           au tarif G, au tarif M et G9.

3                        Donc, ici, on a pris le cas type 8, pour  
4           les hôpitaux. Et puis ce qu'on a calculé, c'est que  
5           pour assurer les besoins de chauffage, pendant ces  
6           mois-là, au gaz, ça coûterait deux cent vingt-  
7           quatre dollars (224 \$).

8                        Alors, que si on utilisait l'électricité et  
9           que l'électricité était considérée un mois hors  
10          période d'hiver, ça serait d'abord au tarif G9, et  
11          ça coûterait beaucoup plus cher. Donc, on parle de  
12          facteur de quatre à 10, selon qu'on est en  
13          biénergie standard ou en biénergie efficace.

14                       Par contre, si on maintient le tarif  
15          biénergie, à proprement parler, c'est-à-dire le  
16          taux bas lorsque la température est supérieure à  
17          moins douze (-12 °C) et le taux élevé lorsqu'elle  
18          est inférieure à moins douze (-12 °C). Bien, là, on  
19          retrouve des coûts qui sont beaucoup plus  
20          semblables, voire inférieurs, à ce qu'on peut avoir  
21          avec le gaz. Donc, le client a un incitatif à faire  
22          son chauffage avec l'électricité, à ce moment-là.

23                       Alors, l'idée, ici, c'est de favoriser  
24          l'utilisation du gaz naturel à un moment où il n'y  
25          a pas de justification... euh... pardon, favoriser



1 l'utilisation de l'électricité, alors que ce n'est  
2 pas justifié d'utiliser le gaz naturel, à ce  
3 moment-là.

4 D'ailleurs, si on prend un peu de recul  
5 puis on essaie d'analyser la situation sans égard  
6 au tarif comme tel, puis si on demandait à  
7 quelqu'un d'externe de gérer les approvisionnements  
8 d'énergie d'une clientèle qui a accès, à la fois,  
9 au gaz naturel et à l'électricité, de toute  
10 évidence, personne choisirait d'utiliser le gaz  
11 naturel dans ces mois-là.

12 L'idée même, d'ailleurs, de la biénergie,  
13 c'est-à-dire, bien, on va essayer de remplacer la  
14 consommation du gaz par la consommation  
15 d'électricité, sauf à des moments où ça cause un  
16 problème sur la gestion de la pointe du  
17 Distributeur.

18 Alors, de mettre en place une structure  
19 tarifaire qui fait en sorte que les clients ont  
20 intérêt à utiliser le gaz, dans ces mois-là, c'est  
21 un non sens.

22 Et dans le fond, la réserve qu'expriment  
23 les Distributeurs par rapport à l'ajout des mois de  
24 septembre et mai à la période d'hiver, c'est  
25 essentiellement de dire : « Mais ça ne sera pas

1           équitable. »

2                       Et ce qu'on comprend par là, c'est de  
3           dire : « Bien, je vais avoir des clients qui font  
4           faire de la climatisation sur un tarif plus  
5           avantageux, comparativement à d'autres qui  
6           n'auraient pas accès à ce tarif-là pour la  
7           climatisation.

8                       Et par rapport à ça, je pense que c'est  
9           important de revenir à l'objectif de l'offre  
10          biénergie, puis l'objectif visé par le  
11          gouvernement, qui est d'abord et avant tout la  
12          réduction des gaz à effet de serre.

13                      Donc, ici, on met en opposition une  
14          question d'équité versus gaz à effet de serre. Je  
15          pense que l'objectif premier devrait primer,  
16          surtout que dans cette situation-là, je ne pense  
17          pas qu'on parle d'une iniquité extraordinairement  
18          grande. La climatisation, dans ces mois-là, reste,  
19          quand même, relativement marginale.

20                      L'autre élément que j'apporterais, c'est :  
21          est-ce que c'est vraiment inéquitable de permettre  
22          à des clients d'utiliser l'électricité pour faire  
23          la climatisation dans ce... de l'électricité sous  
24          le tarif biénergie, là, donc, pour faire la  
25          climatisation? Et à ça, je répondrais « non ».

1 Les tarifs G et M sont les tarifs qui  
2 sont... bien, qui interfinancent, qui paient plus  
3 que leurs coûts, c'est bien connu, donc qui  
4 interfinancent les autres client de manière  
5 importante, alors, que ces clientèles-là puissent  
6 avoir une toute petite partie de leur consommation  
7 électrique pendant deux mois qui est destinée à la  
8 climatisation à un tarif plus avantageux que leur  
9 tarif de base, je pense que ce n'est absolument pas  
10 inéquitable quand on considère les choses  
11 globalement.

12 Un autre avantage également d'inclure ces  
13 mois-là dans la période d'hiver, c'est que ça  
14 améliore globalement aussi la rentabilité des  
15 options biénergie, qui incluent une thermopompe.  
16 Donc, pour les clients qui seraient à la limite de  
17 se demander : bien, est-ce que je vais vers la  
18 biénergie? Est-ce que je reste au gaz? Ça peut  
19 faire la différence et donc ça peut inciter ou  
20 améliorer les perspectives en termes de réduction  
21 de gaz à effet de serre.

22 Également, une donnée que je voulais  
23 mentionner, c'est que quant à la prétention que  
24 dans le fond le chauffage au mois de mai ou au mois  
25 de septembre, ce sont des quantités très, très

1 marginales, je suis allé faire quelques calculs  
2 dans les fichiers de calculs qui nous ont été  
3 transmis, et puis au fond, les réductions de gaz à  
4 effet de serre qui sont obtenus sont directement  
5 proportionnelles à la quantité d'électricité qui  
6 est consommée sous le tarif biénergie.

7           Alors, ce qu'on allé voir, tout simplement,  
8 c'est qu'on a regardé, si on prend la quantité  
9 d'électricité consommée en mai et septembre sur le  
10 compteur biénergie puis qu'on compare ça à la  
11 quantité totale d'électricité consommée sur le  
12 compteur biénergie, qu'est-ce que ça représente?

13           Alors, je vous donne les chiffres. Pour le  
14 cas type 5, c'était quatre pour cent (4 %). Donc,  
15 c'est quatre pour cent (4 %) de moins de réduction  
16 de gaz à effet de serre si on n'inclut pas ces deux  
17 mois-là dans la période d'hiver. Pour le cas type  
18 6, c'était quinze pour cent (15 %). Pour le cas  
19 type 7, c'était sept pour cent (7 %). Pour les cas  
20 types 8 et 9, c'était deux pour cent (2 %).

21           Alors, évidemment, c'est des cas types,  
22 c'est des clients réels qu'on a pris puis qu'on a  
23 regardé c'était quoi leurs données propres. Ce  
24 n'est pas nécessairement représentatif, aucun de  
25 ces chiffres-là de l'ensemble de la clientèle. Mais

1 ça donne quand même une idée que ce n'est peut-être  
2 pas si marginal que ça, et on aurait intérêt, là, à  
3 s'assurer qu'on va chercher un maximum de réduction  
4 de gaz à effet de serre dans tous les cas.

5 Maintenant, les autres suggestions que l'on  
6 faisait ne visaient pas tant à permettre d'aller  
7 chercher le maximum de réduction d'émissions de gaz  
8 à effet de serre chez un client donné, mais plus à  
9 s'assurer qu'on allait favoriser au maximum la  
10 conversion à la biénergie. Et donc, il y a deux  
11 propositions que l'on formulait.

12 Me GAËLLE OBADIA :

13 Madame la Greffière, peut-être passer à la  
14 diapositive... je pense qu'on est à la 6. Je vous  
15 remercie.

16 R. En fait, on est à la 5. Donc, évidemment, on a  
17 discuté plus tôt ce matin, là, le GRAME notamment a  
18 discuté des PRI et puis on a tous observé que les  
19 PRI, quand on considère les systèmes hydroniques,  
20 sont moins intéressantes et que les systèmes  
21 hydroniques constituent une part importante, là,  
22 des technologies de... du déploiement technologique  
23 dans les clients de plus grande ampleur.

24 Ce que les Distributeurs nous ont  
25 mentionné, c'est ils ont dit c'est vrai que les PRI

1           sont plus faibles peut-être dans ces... avec cette  
2           technologie-là, mais les plus grands clients sont  
3           moins sensibles à la PRI et considèrent plus la  
4           durée de vie des équipements, donc plus une analyse  
5           économique, là, où donc peut-être l'importance des  
6           liquidités est moins grande.

7                       Par contre, ce qu'il ne faut pas perdre de  
8           vue, c'est que malgré tout, ce qu'on regarde dans  
9           la preuve des Distributeurs ce sont les exemples.  
10          Alors, quand on nous dit « Cas type numéro 8, un  
11          hôpital », bien on a pris un hôpital, puis on a  
12          regardé sa consommation. Mais ça ne veut pas dire  
13          qu'il ne peut pas y avoir un client commercial qui  
14          ait ce même type de profil de consommation.

15                      Donc, ce n'est pas seulement les hôpitaux  
16          nécessairement qui ont ce genre de niveau de  
17          consommation, ou de l'institutionnel ou d'autres  
18          bâtiments, là, qui sont par exemple soumis à  
19          l'exemplarité de l'État.

20                      Donc, il y a du commercial aussi qui peut  
21          être dans ces situations-là, puis le risque qu'on  
22          est en train de courir, c'est qu'avec des PRI  
23          autour de 9, 10, des fois un peu plus élevés, bien  
24          on risque de manquer un pan assez important de la  
25          clientèle qui n'ont pas intérêt à se convertir à la

1 biénergie. Et ça, c'est également une source de  
2 préoccupation pour nous.

3 Dans le témoignage des clients - puis ce  
4 matin, puis bon on a mentionné qu'on ne sait pas  
5 exactement ce que le gouvernement va faire. Puis,  
6 effectivement, je pense qu'on n'a pas de garantie,  
7 là, sur ce que seront les aides financières du  
8 SITÉ. Mais quand même, il y a quelque chose qui a  
9 été mentionné par les Distributeurs qui nous a  
10 inquiétés, quand on nous a dit, là, que - et je  
11 cite les propos de monsieur Pouliot, là :

12 Donc on nous disait du côté du  
13 ministère de l'Environnement,  
14 évidemment, eux vont verser une  
15 portion substantielle des aides  
16 financières qui seront requises pour  
17 convertir une portion équivalente à à  
18 peu près quatre-vingts pour cent  
19 (80 %) des surcoûts liés à la  
20 biénergie. Donc, ils sont dans un  
21 processus d'approbation interne, et  
22 donc on n'a aucun doute que tout sera  
23 en place pour le lancement de l'offre,  
24 tel que prévu, au terme de la décision  
25 de la Régie.

1                   Donc, ce que ça nous dit quand même, c'est  
2 que l'information dont dispose les Distributeurs,  
3 là, c'est que ça s'enligne d'être quatre-vingts  
4 pour cent (80 %) et que le tout va être cané avant  
5 que vous sortiez votre décision.

6                   Donc, ça ne laisse peut-être pas tant de  
7 temps que ça pour que les choses changent beaucoup.  
8 Donc, ce que nous on lit là-dedans, là, c'est qu'il  
9 y a une forte probabilité qu'on soit à quatre-  
10 vingts pour cent (80 %).

11                   Alors, on est exactement à la même place  
12 que le GRAME par rapport à ça, là. Nous, ce qu'on  
13 observe, c'est que pour que dans cette... ce niveau  
14 de consommation là, on réussisse à aller chercher  
15 les conversions, on risque plus d'avoir besoin de  
16 subventions à la hauteur de quatre-vingt-dix pour  
17 cent (90 %) si on garde l'offre telle qu'elle est,  
18 et ce qui ne semble pas être ce qui s'annonce.

19                   Alors, puis au-delà de ça, même si on avait  
20 des aides financières à quatre-vingt-dix pour cent  
21 (90 %), puis qui nous ramènent à des PRI de quatre,  
22 cinq ans, il reste que ce qu'on regarde encore une  
23 fois, ce sont les exemples, et ce n'est pas parce  
24 qu'on observe un exemple, par exemple, de bureau  
25 commercial où on voit que la facture annuelle est



1 quatre pour cent (4 %) moins chère en biénergie  
2 qu'en tout-au-gaz, que ça va être nécessairement le  
3 cas de tous les bureaux commerciaux ou de tout ce  
4 type de clientèle avec ce type de profil-là.

5 Donc, c'est quand même des marges sur la  
6 facture annuelle qui sont assez faibles, et on peut  
7 se demander est-ce que même avec des subventions  
8 très, très élevées, c'est suffisant pour qu'un  
9 client dise : « Bien, moi je vais changer  
10 complètement mon type de système avec les risques  
11 que ça peut impliquer pour des gains qui sont somme  
12 toute relativement petits. »

13 Alors, ici on peut voir, par exemple, là,  
14 si on considère avec la biénergie standard par  
15 rapport au tout-au-gaz, bien on a des écarts, là,  
16 qui sont à plus ou moins cinq pour cent (5 %).

17 Alors, c'est pour ça qu'on pense que si on  
18 est capable de bonifier l'offre pour accroître ne  
19 serait-ce qu'un peu ces écarts-là, ça ne peut être  
20 que favorable à plus grandes proportions de  
21 conversion. En tout cas, on améliore nos chances  
22 d'aller chercher plus de conversions, dans ces  
23 grands volumes-là.

24 Et donc, les suggestions qu'on faisait dans  
25 notre preuve, c'était d'une part, de réduire le

1           tarif de base de biénergie de cinq point quatre-  
2           vingt-un (5.81) à quatre point quatre-vingt-quatre  
3           (4.84). Et la raison derrière cette réduction-là,  
4           là, elle est en preuve, là, je n'ai peut-être pas  
5           besoin d'insister, mais c'était simplement, on  
6           corrigeait pour le fait que le tarif M était...  
7           interfinance, là, à vingt-huit pour cent (28 %) des  
8           autres tarifs.

9                        Donc, si le tarif M n'était pas  
10           interfinancé, quel serait le calcul qu'on  
11           obtiendrait, là, en appliquant les mêmes formules  
12           que le Distributeur applique pour obtenir... à  
13           arriver à cinq point quatre-vingt un (5.81).

14                       L'autre suggestion qu'on faisait c'était de  
15           dire : bien, si on n'applique pas la tarification  
16           dissuasive à des moments où le besoin d'effacement  
17           paraît moins évident, donc, les fins de semaine, la  
18           nuit, les jours fériés, bien, on va aider aussi un  
19           petit peu les clients qui seraient à la biénergie  
20           standard, par exemple, puis qui eux, seraient  
21           capables d'aller au-delà de moins douze (-12) puis  
22           de continuer avec leur système à chauffer au-delà  
23           de moins douze (-12) et, par exemple, d'autres  
24           clients qui pourraient avoir des charges associées,  
25           donc, de ventilation, de chauffage d l'eau. Donc,

1 il y a quand même un certain segment de la  
2 clientèle qui pourrait tirer profit de ça, mais en  
3 même temps, le Distributeur nous a confirmé : ça  
4 n'aurait pas vraiment d'impact sur mes besoins de  
5 pointe ou mes besoins en énergie. Ça en aurait un  
6 peu, mais... en énergie, mais de manière assez  
7 marginale.

8 Et donc, ça ne serait pas problématique à  
9 cause justement de la réalité des thermopompes qui  
10 ont été discutées en phase 1 amplement qui font  
11 que, de toute façon, même si je n'ai pas de tarif  
12 dissuasif, ces charges-là électriques ne seront  
13 plus présentes.

14 Et donc, on pense que... évidemment, ça  
15 améliore un peu la rentabilité de ces options-là  
16 par rapport au tout-au-gaz, ça ne les amène pas, je  
17 pense, nécessairement à des, voyons, à des PRI  
18 aussi favorables qu'on souhaiterait, mais déjà, si  
19 on est capables de passer de dix ans (10) ou à huit  
20 ans ou d'améliorer un peu, bien, on met les chances  
21 un peu plus de notre côté.

22 Alors, je pense que ces ajustements-là  
23 permettraient, là, de favoriser les objectifs qu'on  
24 recherche, c'est-à-dire de réduire les gaz à effet  
25 de serre puis optimiser l'utilisation de

1 l'électricité.

2 Et puis maintenant, la dernière  
3 diapositive, je vais simplement à titre de rappel,  
4 là. On a également fait une proposition, dire :  
5 bien est-ce qu'on ne pourrait pas également  
6 permettre à d'autres usages d'utiliser le tarif  
7 d'énergie pour... dans l'esprit de ce que je  
8 mentionnais au début là, pour que les PME puissent  
9 utiliser leur créativité pour dire : bien, est-ce  
10 que moi, je suis capable d'utiliser ce tarif-là  
11 pour déplacer les charges de la pointe hors pointe?  
12 Ou même de convertir d'autres usages qui sont au  
13 gaz naturel vers l'électricité, en ayant des  
14 économies ce qui fait que ça aurait un sens  
15 économique, là, pour le client.

16 Et donc, je ne reviens pas sur le détail de  
17 ce qu'on a recommandé puis... ou les réponses qu'on  
18 a données à vos DDR, je veux simplement donner les  
19 références.

20 Alors, si vous avez des questions, ça me  
21 fera plaisir d'y répondre. Alors, ça complète ma  
22 présentation, je vous remercie de votre attention.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait merci, Monsieur Gosselin. Maître Obadia,  
25 est-ce que vous avez des questions à ajouter?

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Je n'ai pas de question, je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Est-ce qu'il y a des intervenants qui  
5 désirent contre-interroger le panel de la FCEI?

6 Non, Maître Cardinal et Maître Thibodeau,  
7 avez-vous des questions?

8 Me PHILIP THIBODEAU :

9 Pas de question pour le Distributeur.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Thibodeau. Maître Cardinal ou Maître  
12 Gariépy, pour la Régie.

13 Me ANNIE GARIÉPY :

14 Nous n'avons pas de question, merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Notre curieux Dupont? Monsieur Dupont pour  
17 la Formation.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 M. PIERRE DUPONT :

20 Q. **[114]** Alors merci beaucoup, Madame la Présidente,  
21 donc Pierre Dupont pour la formation.

22 Effectivement, je suis un peu curieux, Monsieur  
23 Gosselin, dans le sens suivant. Si je résume vos...  
24 la recommandation de la FCEI, c'est de baisser le  
25 tarif biénergie CIC, de le baisser cinq point huit

1 (5,8) à quatre point huit (4,8). Pardon? Ah, pour  
2 le M, pas pour la biénergie. Ah. O.K. Je pensais  
3 que c'était pour le tarif biénergie hors pointe,  
4 là.

5 R. C'est exact, mais seulement pour les clients qui  
6 sont à la structure tarifaire du M.

7 Q. **[115]** Oui, oui. O.K. Donc... donc, il y a un effet  
8 prix à la baisse.

9 R. Exact.

10 Q. **[116]** En même temps, il y a un effet volume à la  
11 hausse, parce que vous demandez que... puis ça, je  
12 vous avoue que ça frappe mon imaginaire que  
13 l'hiver, là, c'est de septembre à mai, là. Je  
14 commence à trouver ça long un peu, mais bref je ne  
15 le dirai pas à mes proches, que l'hiver c'est de  
16 septembre à mai. Pour pas les décourager. Mais  
17 sérieusement, il y a un effet volume à la hausse en  
18 mettant mai et septembre.

19 R. Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous voulez  
20 dire.

21 Q. **[117]** Bien il y a plus de consommation  
22 d'électricité... de gaz, pardon... non, je me mêle.  
23 D'électricité qui va bénéficier de la période sans  
24 chauffage, donc du bas tarif.

25 R. Donc, juste pour être sûr de bien comprendre, là.

1           Là, vous avez parlé du quatre quatre-vingt-quatre  
2           au départ. Là, on a changé de sujet, on est rendu  
3           sur la période d'hiver, c'est ça?

4           Q. **[118]** Bien c'est-à-dire je... je vais vous ramener  
5           ça à des effets prix puis des effets volume. Est-ce  
6           qu'il va se consommer plus d'électricité au bas  
7           tarif avec la proposition d'ajouter le mois de mai  
8           et le mois de septembre?

9           R. Oui.

10          Q. **[119]** Est-ce que cette électricité-là, en termes de  
11          prix, ça va faire... ça va être un prix, selon  
12          votre recommandation, avec un effet prix à la  
13          baisse?

14          R. C'est là que je ne suis pas sûr de comprendre ce  
15          que vous...

16          Q. **[120]** C'est-à-dire vous demandez que... de passer  
17          de cinq point huit (5,8) à quatre point huit (4,8)  
18          pour ceux qui sont au M, pour les clients au M?

19          R. Oui, mais c'est deux... c'est deux recommandations  
20          distinctes. La période hivernale c'est une  
21          recommandation qui s'applique à tout. Et le... pour  
22          ce qui est du... du quatre point quatre-vingt-  
23          quatre (4,84), ça s'applique seulement au tarif  
24          biénergie, là, associé au tarif M.

25          Q. **[121]** Là où je m'en vais avec ça, c'est que : est-

1 ce que ça maintient toujours l'équilibre tarifaire?  
2 C'est-à-dire que... on a vu, là, en Phase 1, bon,  
3 grosso modo les augmentations que ça pouvait  
4 amener, qu'il y avait un certain équilibre côté  
5 Énergir parce que, de mémoire, il me semble que  
6 c'était de... il me semble qu'il réduisait d'à peu  
7 près soixante-dix pour cent (70 %) ses volumes, je  
8 dis ça de mémoire, là. C'est à peu près dans  
9 l'ordre de grandeur. Donc, là toute chose étant  
10 égale, Énergir vendrait moins de gaz naturel avec  
11 votre proposition. Donc, Hydro-Québec produirait  
12 plus d'énergie... Hydro-Québec c'est-à-dire  
13 livrerait plus d'énergie, toute chose étant égale.  
14 Ce qui contribue à faire augmenter les coûts. Puis  
15 en même temps, elle va tirer moins de revenus,  
16 toute chose étant égale, avec votre recommandation  
17 sur les prix. C'est ça que j'essaye de voir, là. Si  
18 l'effet prix à la baisse plus l'effet volume à la  
19 hausse, si à la fin de la journée... je comprends  
20 que c'est rentable pour un client, ça c'est clair,  
21 mais est-ce que ça maintient... bref, est-ce que  
22 vous avez regardé cette facette-là ou vous ne  
23 l'avez pas analysée?

24 R. Bien je... ce que je répondrais c'est que les  
25 projections faites par les Distributeurs en Phase



1 1, ma compréhension c'est qu'eux présument, puis  
2 quand vous regardez les analyses qui ont été  
3 déposées dans les fichiers Excel, eux présument que  
4 les clients vont consommer de l'électricité au mois  
5 de mai puis au mois de septembre pour la chauffe,  
6 donc ce qui est présumé c'est que toute la chauffe  
7 va être électrique. Mais c'est pas ça qui risque  
8 d'arriver. Donc, je... ce que l'on propose, je  
9 pense, a plus pour effet de ramener la réalité  
10 proche des hypothèses qui ont été établies pour  
11 déterminer la quantité de gaz puis d'électricité  
12 qui va être consommée, que de l'en éloigner.

13 Q. [122] O.K. Je vous remercie.

14 R. Est-ce que vous... est-ce que ça a du sens ce que  
15 je dis?

16 Q. [123] Oui, oui, bien je vous comprends, je vous  
17 entends, comme on dit. Je verrai après, avec mes  
18 collègues, le sens à y apporter. Mais je comprends  
19 ce que vous mentionnez, ne soyez pas inquiet.  
20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [124] Peut-être, pour ajouter, Monsieur Gosselin.  
23 En fait, avez-vous évalué l'impact tarifaire de  
24 votre proposition? On a parlé d'un impact,  
25 finalement, malgré la mise à jour qui tournait

1 toujours autour de point neuf pour cent (0,9 %)  
2 pour Hydro-Québec Distribution, en deux mille  
3 trente (2030), plus le point cinq pour cent (0,5 %)  
4 pour la contribution GES qui demeure incertaine,  
5 pour le moment.

6 Donc, le fait de réduire le coût, un, des  
7 prix pour le service... le tarif biénergie à quatre  
8 point quatre-vingt-quatre (4,84 %), même si c'est  
9 pour que la clientèle M? Voilà, est-ce que vous  
10 avez évalué si cela occasionnait un impact  
11 tarifaire important ou pas?

12 R. Non, je ne l'ai pas évalué. Cela étant dit, c'est  
13 un écart de revenu d'un sou (1 ¢) sur tous les  
14 volumes. Donc, ça peut se faire assez facilement.  
15 Si vous le souhaitez, je pense que c'est quelque  
16 chose que je pourrais faire.

17 Q. [125] O.K. Est-ce que vous pouvez, juste, prendre  
18 cet engagement? Donc, ça sera un engagement numéro  
19 1 pour la FCEI, mesurer l'impact tarifaire de votre  
20 proposition.

21

22 E-1 (FCEI) Mesurer l'impact tarifaire de la  
23 proposition de la FCEI de réduire le  
24 coût du tarif biénergie (demandé par  
25 la Formation).

1 R. Oui.

2 Q. **[126]** Excellent. On n'aura pas d'autre question  
3 pour vous. Est-ce que, Maître Obadia, vous avez un  
4 réinterrogatoire?

5 Me GAËLLE OBADIA :

6 Il n'y aura pas de réinterrogatoire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie. Parfait. Alors, nous allons  
9 prendre une pause de quinze (15) minutes. Et au  
10 retour, nous allons entendre la preuve du ROÉÉ.  
11 Alors, à tantôt.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour, Maître Gertler. Nous allons donc entendre  
18 la preuve du ROÉÉ. Nous sommes à l'écoute.

19

20 PREUVE DU ROÉÉ

21

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les  
24 Régisseurs. Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Juste  
25 avant qu'on assermente monsieur Finet, je mentionne

1 qu'il y a un spécial aujourd'hui, vous avez eu deux  
2 affidavits, un pour la preuve et un deuxième pour  
3 la présentation et les pièces déposées aux fins du  
4 contre-interrogatoire. Alors tout est là. Comme  
5 j'ai dit, la présentation est déposée sous la cote  
6 de C-ROEÉ-0052. Bon. Alors, j'inviterais madame la  
7 greffière d'assermenter monsieur Finet. Et puis il  
8 peut commencer immédiatement après sa présentation.

9  
10 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
11 neuvième (29e) jour du mois de mars, A COMPARU :

12  
13 JEAN-PIERRE FINET, analyste externe pour le ROEÉ,  
14 ayant une place d'affaires au 1250, boulevard  
15 Saint-Joseph Est, appartement 2, Montréal (Québec);

16  
17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
18 solennelle, dépose et dit :

19  
20 INTERROGÉ PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Q. **[127]** Vous pouvez procéder, Monsieur Finet.

22 R. Merci. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
23 Régisseurs, l'ensemble des intervenants. Si vous  
24 voulez mettre la présentation en mode diaporama  
25 s'il vous plaît. Ça éviterait de voir deux pages à

1 la fois.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Ce n'est pas possible, Monsieur Finet.

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 R. O.K. C'est beau.

6 LA GREFFIÈRE :

7 C'est en mode PDF pour moi.

8 M. JEAN-PIERRE FINET :

9 R. O.K. Si vous voulez aller à la page 2 s'il vous  
10 plaît. C'est ça, il y a trois enjeux principaux  
11 qu'on a traités dans notre preuve. Un, c'est  
12 l'incidence ou l'importance de la nouvelle  
13 construction dans le marché commercial et  
14 institutionnel; et ensuite, bon, l'atteinte des  
15 cibles de réduction de GES en deux mille trente  
16 (2030), parce que ça constitue quand même la  
17 finalité pour laquelle on développe des tarifs; et  
18 enfin, bien, l'inadéquation de la proposition des  
19 Distributeurs avec les cibles de décarbonation de  
20 la Ville de Montréal. C'est un ajout puis  
21 j'expliquerai pourquoi à la fin.

22 Prochaine diapo s'il vous plaît. Donc, on  
23 sait que la nouvelle construction a été autorisée  
24 dans le cadre de la décision dans la Phase 1 de la  
25 Régie. On ne remet pas ça en question du tout. On

1           voulait simplement mettre en exergue un peu  
2           l'impact de ce marché-là sur les budgets, entre  
3           autres des Distributeurs et du gouvernement aussi,  
4           qui auront un impact tarifaire éventuellement en  
5           deux mille vingt-cinq (2025), quand viendra le  
6           temps de réviser les tarifs et cinq années autres  
7           après. Donc, c'est un peu plus pour lever un  
8           drapeau.

9                        Prochaine diapo s'il vous plaît. Juste  
10           avant. Excusez! Revenez s'il vous plaît! On sait  
11           que donc, dans le résidentiel, la nouvelle  
12           construction représente neuf pour cent (9 %)...  
13           c'est-à-dire la part de marché d'Énergir dans la  
14           nouvelle construction représente environ neuf pour  
15           cent (9 %). Ce qu'on ne savait pas par contre, on  
16           ne le sait toujours pas, c'est le taux de  
17           pénétration du gaz dans le marché commercial et  
18           institutionnel. Mais on présume quand même que  
19           c'est très élevé. Bien, que ce n'est pas cent pour  
20           cent parce qu'Énergir n'est pas partout au Québec.  
21           Mais compte tenu de l'avantage concurrentiel du gaz  
22           dans le secteur commercial et institutionnel, ce  
23           n'est pas surprenant que ce soit très élevé.

24                        Prochaine diapo s'il vous plaît. Ce qu'on a  
25           fait, c'est qu'on a... Si vous voulez l'agrandir un

1 petit peu. Moi, avec mes yeux, j'ai de la  
2 difficulté. Merci. Donc, ce qu'on a fait, c'est  
3 qu'on a voulu vérifier c'est quoi la proportion des  
4 nouveaux bâtiments sur la participation annuelle  
5 dans l'entente biénergie des distributeurs. On l'a  
6 fait sur deux horizons, c'est-à-dire quinze (15)  
7 ans et vingt-trois (23) ans, pour tenir compte des  
8 durées de vie utile des équipements dont il va être  
9 question dans le prochain point.

10           Donc, on se rappelle que la stratégie de  
11 commercialisation d'Hydro-Québec et d'Énergir  
12 repose sur le besoin de remplacement de  
13 l'équipement et Énergir et Hydro-Québec ont fait  
14 une moyenne pour arriver à l'horizon de quinze (15)  
15 ans en disant : bien en deux mille trente-six  
16 (2036) on aura complété la transformation de  
17 marché. Bon, on verra par après, là, si ça pourrait  
18 être plus long que ça. Donc, c'est pour ça qu'on  
19 l'a fait sur deux horizons.

20           Mais ce qu'on... ce qu'on a vu c'est que,  
21 bon, on sait que... on sait pas c'est quoi le... le  
22 taux de pénétration du gaz naturel dans la nouvelle  
23 construction, mais on sait que c'est quatre  
24 millions de mètres cubes (4 Mm3) à chaque année.  
25 Donc, on a réparti ça avec le... en termes de

1 nouvelle construction. On sait aussi que ça  
2 représente, là, c'est ça, six cent quatre-vingt-  
3 douze (692) bâtiments... nouveaux bâtiments  
4 commerciaux par année, treize (13) bâtiments  
5 institutionnels et donc, c'est ça. Ça équivaut à  
6 quatre millions de mètres cubes (4 Mm3). Donc ça,  
7 ça s'ajoute à chaque année. Et donc, si on prend  
8 les trente-cinq mille (35 000) clients commerciaux  
9 puis qu'on les fait... qu'on réalise la conversion  
10 sur un horizon de quinze (15) ans, bien le  
11 nombre... la proportion de la nouvelle construction  
12 sur la participation totale de cette année-là, ça  
13 va être environ trente pour cent (30 %). Donc,  
14 environ le tiers des participants qui vont être des  
15 bâtiments commerciaux. Et si on met ça sur un  
16 horizon de vingt-trois (23) ans et que ça prend  
17 vingt-trois (23) ans plutôt que quinze (15) ans à  
18 transformer les marchés, bien là la proportion...  
19 parce que ça demeure quand même six cent quatre-  
20 vingt-douze (692) nouveaux clients qui s'ajoutent à  
21 chaque année. Bien là, la proportion on monte à  
22 pratiquement cinquante pour cent (50 %) des  
23 participants qui vont être issus de la nouvelle  
24 construction. Bon, c'est la même chose dans les  
25 mêmes proportions pour l'institutionnel et pour



1 le... pour l'institutionnel donc justement, mais  
2 c'est moins de... d'ajout à chaque année. Prochaine  
3 diapo s'il vous plaît.

4           Donc, la nouvelle construction pourrait  
5 représenter donc près du tiers à la moitié des  
6 participants à l'entente de façon annuelle, là,  
7 dépendamment de l'horizon qui... que ça va prendre  
8 pour faire les conversions. Donc, ça va faire une  
9 pression accrue énorme sur les aides financières  
10 d'Hydro-Québec, entre autres sur les... pour les  
11 thermopompes, mais aussi une pression accrue sur  
12 les aides financières du gouvernement dans le cadre  
13 de la SITÉ. Prochaine diapo s'il vous plaît.

14           Donc, sur ce tableau-là... ça, on a mis ça  
15 dans notre preuve. Ce qu'on a fait dans ce tableau-  
16 là pour essayer d'évaluer c'est quoi le coût en  
17 aide financière dans la nouvelle construction, bien  
18 on a réparti le quatre millions de mètres cubes  
19 (4 Mm<sup>3</sup>) pour chacun... comme si c'était  
20 exclusivement quatre millions de mètres cubes  
21 (4 Mm<sup>3</sup>) pour les commerces de détail ou quatre  
22 millions de mètres cubes (4 Mm<sup>3</sup>) pour le bureau  
23 commercial, et caetera, et caetera. Donc, on  
24 arrive, bon, si c'était... puis c'est pas... c'est  
25 pas réaliste, là, c'est simplement théorique, là,

1 pour établir un minimum et un maximum. Donc, si  
2 c'est le quatre millions (4 M) c'étaient tous des  
3 commerces de détail, bien il y en aurait sept cent  
4 soixante-huit (768) et si c'étaient tous des écoles  
5 secondaires, il y en aurait douze (12). Mais ça  
6 arrivera pas comme ça, c'est un mélange de tout ça.

7 Et donc ce qu'on a fait, puis on l'a fait,  
8 là, pour l'hydronique puis pour l'air chaud et donc  
9 ça pourrait varier, là, de... bon, on a fait aussi,  
10 on a divisé en termes de... cinquante pour cent  
11 (50 %) de contribution qui viendrait du  
12 gouvernement pour, entre autres, les chaudières et  
13 les mises à niveau, etc. Puis trente pour cent  
14 (30 %) qui viendrait surtout d'Hydro-Québec pour  
15 les thermopompes et le vingt pour cent (20 %) qui  
16 viendrait du client, sa mise... sa mise de fond.  
17 Donc, on voit que ça peut aller de, environ, là...  
18 pour le gouvernement, ça passerait pratiquement,  
19 là, de quatorze (14 M\$) à trente-huit millions de  
20 dollars (38 M\$) annuellement, là. Donc, ça va se  
21 situer en quelque part entre les deux. Donc, ça  
22 pourrait coûter au gouvernement facilement son  
23 budget annuel qu'il a réservé de... bon, trente-  
24 deux millions environ de dollars (32 M\$) par année,  
25 c'est cent cinquante-huit millions de dollars

1 (158 M\$) que le gouvernement a mis de côté sur cinq  
2 ans. Mais là on voit que juste la nouvelle  
3 construction, puis on peut facilement présumer que  
4 cent pour cent (100 %) de la nouvelle construction  
5 va participer à l'entente, bien donc déjà juste la  
6 nouvelle construction viendrait gruger l'ensemble  
7 des budgets du gouvernement ou pratiquement, en  
8 moyenne. Et bien ça mettrait aussi une pression  
9 énorme sur les... sur les tarifs du Distributeur  
10 d'électricité aussi. Prochaine diapo s'il vous  
11 plaît.

12 Donc, c'est ça. Donc, la nouvelle  
13 construction pourrait accaparer de cinquante (50 %) à plus de cent pour cent (100 %) des budgets prévus  
14 par le gouvernement, mais ne représente qu'un pour  
15 cent (1 %) des volumes à convertir. Donc, vous  
16 voyez un peu la disproportion de l'impact de la  
17 nouvelle construction sur les budgets.

18  
19 Donc, une durée de vie utile plus longue  
20 impliquera une plus longue période de  
21 transformation du marché existant. Donc, et  
22 conséquemment, plus d'années à financier la  
23 nouvelle construction. Si on les finance pendant  
24 vingt-trois (23) ans plutôt que quinze (15) ans,  
25 bien, ça va faire ça de plus à couvrir en aide

1 financière. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

2           Donc, on est préoccupé par l'atteinte de la  
3 cible parce que c'est la finalité, donc, justement,  
4 des tarifs proposés. Donc, le cinq cent quarante  
5 mille (540 000) tonnes de CO2 en 2030, il repose  
6 sur, justement, ce qu'on disait tout à l'heure, la  
7 stratégie de commercialisation d'Hydro-Québec et  
8 d'Énergir qui consiste à remplacer un quinzième  
9 (1/15) des équipements, annuellement, entre deux  
10 mille vingt et un (2021) et deux mille trente-six  
11 (2036).

12           Hydro-Québec et Énergir ont basé cet  
13 horizon de transformation de marché-là sur une  
14 moyenne de la durée de vie utile des équipements de  
15 quinze (15) ans, en disant qu'un chauffe-eau, c'est  
16 environ dix (10) ans. Un système de chauffage,  
17 c'est environ vingt (20) ans. Donc, la moyenne,  
18 c'est quinze (15) ans.

19           Cependant, c'est une moyenne qui n'aurait  
20 peut-être pas due être effectuée parce qu'il y a  
21 moins de dix pour cent (10 %) des volumes à  
22 convertir qui concerne le chauffage de l'eau. Et  
23 plus de quatre-vingt pour cent (80 %) des volumes  
24 qui vise le chauffage de l'espace. Donc, ce n'est  
25 pas utile d'utiliser une durée de vie moyenne.

1 Môme, je dirais une durée vie médiane n'aurait pas  
2 été utile.

3 Il y a mon collègue, Marcel Paul Raymond,  
4 de l'AHQ-ARQ, qui donnait l'exemple, justement.  
5 Bon, je le paraphrase, à peine. « Si quelqu'un  
6 s'est installé une chaudière, en deux mille vingt  
7 (2020), bien, cette chaudière-là ne devra pas être  
8 remplacée avant deux mille quarante-trois (2043).

9 Donc, oubliez ça le deux mille trente-six  
10 (2036), ça n'arrivera pas. Comme c'est là, ce n'est  
11 pas logique. Donc, ce n'est pas logique d'utiliser  
12 une moyenne. Donc, c'est peu probable qu'un  
13 équipement de chauffage soit remplacé avant la fin  
14 de sa vie utile, à moins qu'on devance, qu'on fasse  
15 un programme. Il y en a des programmes de  
16 devancement de remplacement des équipements mais  
17 c'est plutôt rare. Prochaine diapo, s'il vous  
18 plaît.

19 Donc, c'est ça, on s'est rendu compte, dans  
20 la cause tarifaire d'Énergir 4213-2022, je crois,  
21 que les durées de vie utile sont plus longues que  
22 ce qu'on avait anticipé, avec la moyenne de quinze  
23 (15) ans, parce qu'on nous avait fait miroiter une  
24 transformation du marché sur quinze (15) ans. Donc,  
25 on nous dit que c'est plutôt vingt et un point cinq

1 (21,5) ans, dans le résidentiel et vingt-trois (23)  
2 ans dans le secteur commercial et institutionnel.

3 Donc, nonobstant le dix pour cent (10 %)  
4 pour l'eau, là, nous, on a calculé que si on  
5 transformait le marché sur l'horizon de vingt et un  
6 point cinq (21,5) ans ou vingt-trois (23) ans,  
7 bien, on aurait plutôt, pour l'ensemble du Québec,  
8 une réduction entre trois cent cinquante mille  
9 (350 000) et trois cent soixante-quinze mille  
10 (375 000) tonnes de CO2 équivalent, plutôt que les  
11 cinq cent quarante mille (540 000) tonnes prévues.

12 Et je pense que mon collègue, justement,  
13 Marcel Paul Raymond, arrive sensiblement aux mêmes  
14 chiffres, là, donc avec un calcul différent, là,  
15 mais...

16 Donc, c'est ça. Nous, on n'est pas contre  
17 la biénergie, là. On est contre le renouvellement  
18 des équipements au gaz, mais on pense que la  
19 biénergie, c'est une bonne façon, de façon  
20 transitoire, de décarboner.

21 Mais on ne comprend pas pourquoi on attend  
22 le besoin de remplacement de l'équipement de  
23 chauffage pour installer une thermopompe ou une  
24 chaudière électrique à côté d'une chaudière au gaz.  
25 Il n'y a pas de raison valable d'attendre, sauf que

1 de retarder inutilement une conversion, puis donc,  
2 une réduction de gaz à effet de serre.

3           Donc, nous, ce qu'on vous demande, c'est de  
4 demander à Hydro-Québec de modifier leur stratégie  
5 de commercialisation en conséquence. Et ils vous  
6 ont répondu. Au cours des premiers interrogatoires,  
7 Hydro-Québec : « Oui, oui, on pense qu'on va  
8 rattraper le temps perdu. »

9           Puis moi, je ne parle même pas de la  
10 période de rodage, là. On dit, entre  
11 autres : « Oui, oui, il y en a qui n'attendent pas  
12 la fin de la vie utile des équipements pour  
13 installer une thermopompe. » Mais ça, je vous  
14 soumettrai qu'ils le font de façon passive et non  
15 pas, là, de façon active. Au contraire, sur le site  
16 Internet d'Énergir, on dit clairement : « Vous  
17 devez remplacer votre équipement de chauffage  
18 bientôt, bien on voudrait vous proposer la  
19 biénergie. »

20           Non, je pense qu'il faudrait intensifier la  
21 commercialisation auprès de l'ensemble de la  
22 clientèle pour installer des thermopompe et des  
23 chaudières électriques le plus tôt possible de  
24 sorte à justement compenser pour ces durées de vie  
25 plus longues justement. Prochaine diapo, s'il vous

1           plaît.

2                       Bon. Le lendemain qu'on a déposé notre  
3 preuve... parce que nous, on avait un peu de  
4 difficulté à trouver un tarif avec lequel on n'est  
5 fondamentalement pas d'accord, dans la mesure où  
6 ils effacent trop à la pointe et... t'sais, pendant  
7 des heures qui sont... où il n'y a pas de pointe,  
8 là, c'est-à-dire, et... mais on ne pouvait pas non  
9 plus présumément parler de mode de permutation et  
10 tout ça, donc on avait de la difficulté à vous dire  
11 « oui » ou « non » pour le tarif.

12                      On a posé des questions entre autres sur la  
13 prise en compte des frais d'accès au réseau, Hydro-  
14 Québec a répondu que non, ils n'en avaient pas tenu  
15 compte, mais que de toute façon ils vont les  
16 enlever, donc ils ont corrigé leur proposition.  
17 Mais le lendemain du dépôt de notre preuve, la  
18 Commission sur l'eau, l'environnement et le  
19 développement durable des grands parc de Montréal,  
20 qui est composée strictement d'élus de la Ville, a  
21 déposé son mémoire, ses recommandations à la Ville  
22 de Montréal.

23                      Ça, ces recommandations-là, ça faisait  
24 suite à la feuille de route qui s'intitule « Vers  
25 des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 »,



1 qui avait été déposé l'automne dernier et qui a  
2 fait l'objet de consultations à la Ville de  
3 Montréal et pour lesquelles plusieurs organismes  
4 ont déposé des mémoires dont Hydro-Québec, Énergir  
5 et le ROÉÉ d'ailleurs et plusieurs autres groupes.

6 Dans cette feuille de route là, la Ville  
7 indique clairement sa préoccupation quant à  
8 décarboner les bâtiments sans affecter la pointe  
9 d'Hydro-Québec et propose différentes mesures pour  
10 mitiger cette pointe-là de l'effet justement de la  
11 décarbonation sur la pointe, et recommandait  
12 donc... faisait différentes recommandations.

13 La Commission a émis vingt-cinq (25), je  
14 crois, recommandations à la Ville de Montréal, dont  
15 deux en particulier qui vont vous intéresser  
16 particulièrement. Un, c'est d'interdire dans les  
17 plus brefs délais, que tout nouveau bâtiment sur le  
18 territoire de la Ville soit raccordé à un réseau de  
19 distribution de gaz naturel. Donc, je vous sou mets  
20 que la proposition, là, l'entende d'Hydro puis  
21 Énergir qui inclut la nouvelle construction, bien  
22 dans ce cas-ci, ne s'appliquerait pas.

23 La deuxième recommandation, la R-3,  
24 spécifie :

25 [D']Ouvrer au retrait graduel des

1                    systèmes de chauffage fonctionnant au  
2                    moyen d'un combustible fossile dans  
3                    les bâtiments existants en fonction de  
4                    leur durée de vie utile et de leur  
5                    impact environnemental, pour  
6                    décarboner au maximum la consommation  
7                    énergétique.

8                    Et, de fixer un seuil maximal de  
9                    l'ordre de quinze pour cent (15 %)  
10                   d'utilisation du gaz naturel en  
11                   fonction de la typologie du bâtiment  
12                   existant, entre autres dans le cas de  
13                   bâtiments patrimoniaux, et limiter son  
14                   utilisation qu'en période de pointe de  
15                   consommation.

16                    Donc, ça rejoint un peu ce que beaucoup  
17                    d'autres de mes collègues vous ont recommandé,  
18                    entre autres Antoine Gosselin de la FCEI qui vous  
19                    parle, là, justement de ne pas nécessairement aller  
20                    au gaz, là... bien en tout cas, de ne pas appliquer  
21                    le tarif pénalisant pendant la nuit, par exemple,  
22                    et les fins de semaine. Bien, c'est difficile à  
23                    faire sans... sans télécommande, par exemple, ou  
24                    sans permutation manuelle, là. Donc, c'est pour ça  
25                    que c'est... c'est un peu difficile à dire : bien

1 écouter, le quinze pour cent (15 %), il ne se fera  
2 pas avec une sonde extérieure.

3           Donc, prochaine diapo, s'il vous plaît.  
4 Donc, l'exclusion de la nouvelle construction au  
5 gaz naturel pourrait affecter négativement  
6 l'atteinte des cibles de décarbonation des  
7 distributeurs. Le seuil de quinze pour cent (15 %)  
8 d'utilisation du gaz naturel en pointe rendrait  
9 l'entente des Distributeurs incompatible avec la  
10 réglementation municipale. Donc, ce qu'on  
11 recommande dans ce cas-là, nous, c'est de modifier  
12 la permutation des équipements, puis ce qui ne pose  
13 aucun problème pour des chaudières qui peuvent être  
14 dimensionnées de la même façon que les chaudières  
15 au gaz. Et pour les thermopompes, bien on peut  
16 aussi favoriser les thermopompes à climat froid.

17           Là-dessus, j'aimerais vous dire un peu, de  
18 façon à peine exagérée, que ce qu'on installe dans  
19 le cadre de l'entente, là, c'est des climatiseurs  
20 avec des Inverter, c'est des systèmes de  
21 climatisation d'abord et avant tout dans lequel on  
22 installe un système qui fait en sorte qu'on peut  
23 renverser la vapeur puis chauffer plutôt que  
24 climatiser.

25           Moi, j'ai fait installer une thermopompe à

1 climat froid chez ma soeur, une Fujitsu - pour ne  
2 pas nommer la marque - en janvier, au début  
3 janvier, et c'est une thermopompe à climat froid  
4 qui a résisté à la période de très, très grand  
5 froid qu'on a eue de moins vingt-six (-26), moins  
6 vingt-huit (-28), là. Et au pire aller, les  
7 plinthes électriques auraient pu embarquer dessus.

8 Mais je vous soumetts, là, juste pour votre  
9 information, à moins vingt degrés (-20°), le  
10 coefficient de performance de cette thermopompe-là  
11 était encore d'un point soixante-sept (1.67). Donc,  
12 il était quand même, là, beaucoup plus performant  
13 qu'une plinthe électrique. Oui, c'est vrai que  
14 l'impact en puissance est quand même là, mais il  
15 est moins pire. Bon.

16 Et... Donc, c'est ça, donc il y a moyen  
17 d'atteindre ce quinze pour cent (15 %)-là, donc, en  
18 modifiant la permutation des équipements, en  
19 favorisant l'installation de thermopompes à climat  
20 froid plutôt que des thermopompes ordinaires, ou en  
21 remplaçant cinquante pour cent (50 %) du gaz  
22 naturel en pointe par du GNR.

23 Mais à ce qui semblerait, Énergir n'est pas  
24 prête à changer sa politique du premier arrivé,  
25 premier servi pour la vente de GNR sur une base

1 volontaire, selon ce qu'on a pu voir, là, dans un  
2 article du Devoir.

3 Et donc, bien c'est ça, l'interdiction de  
4 remplacer les équipements au gaz rendrait l'entente  
5 des Distributeurs incompatibles avec la  
6 réglementation municipale puisque les Distributeurs  
7 visent spécifiquement le renouvellement des  
8 équipements. Ce que la Ville veut interdire, en  
9 suivant d'ailleurs les recommandations de l'Agence  
10 internationale de l'énergie qui recommande de ne  
11 plus installer de systèmes de chauffage au gaz à  
12 partir de deux mille vingt-cinq (2025). Donc, tout  
13 ça se tient.

14 La Ville... je sais que ça n'a pas encore  
15 été adopté, le règlement, mais je vous soumettrais  
16 qu'il y a eu une consultation avec une feuille de  
17 route et que la Commission d'élus a déposé des  
18 recommandations qui vont plus loin que la feuille  
19 de route. Le quinze pour cent (15 %) n'était pas  
20 dans la feuille de route.

21 Donc, et le parti majoritaire est au  
22 pouvoir, il a été démocratiquement élu, je vous  
23 soumetts qu'il serait difficile de ne pas en tenir  
24 compte du tout dans le développement d'une offre  
25 tarifaire dont la majorité de la clientèle se situe

1 sur ce territoire-là.

2 Je pense que c'est... je pense qu'on n'a  
3 pas le choix de... justement de tenir compte de  
4 cette réalité-là, ou en tout cas, de ce désir-là  
5 intense de la Ville de décarboner de façon plus  
6 ambitieuse que ce que proposent Hydro-Québec et  
7 Énergir. Prochaine diapo, je pense, mais il ne  
8 devrait plus en rester beaucoup.

9 Donc, c'est ça, notre recommandation, c'est  
10 d'accepter une proposition tarifaire, oui, révisée  
11 en adéquation avec l'orientation réglementaire et  
12 les cibles de décarbonation de la Ville de  
13 Montréal. C'est terminé. Merci beaucoup.

14 Q. [128] Merci, Monsieur Finet. J'ai des petites  
15 points que j'aimerais voir avec vous. Sur le  
16 dernier point, quand vous parlez d'une proposition  
17 tarifaire révisée en adéquation avec l'orientation  
18 réglementaire et les cibles de décarbonation de la  
19 Ville de Montréal, qu'est-ce que ça pourrait...  
20 quelle serait la différence ou quelle forme ça peut  
21 prendre?

22 R. Bien, donc, il y a trois choses, là, premièrement,  
23 d'accélérer la mise en oeuvre et la conversion,  
24 donc, à la biénergie de l'ensemble de la clientèle  
25 existante, et soit de modifier l'entente en

1 focussant sur des pompes à climat froid et où une  
2 compensation par, par exemple, la moitié du gaz  
3 naturel consommé en pointe pourrait provenir du gaz  
4 naturel renouvelable.

5 Q. [129] O.K. Et juste pour retourner un peu, est-ce  
6 que vous pourriez dire succinctement, selon vous,  
7 pourquoi la Régie devrait se préoccuper de la  
8 proportion de la nouvelle construction, juste peut-  
9 être le dire en quelques mots?

10 R. C'est surtout en termes d'impacts tarifaires, parce  
11 que oui... L'impact tarifaire qui a été calculé en  
12 Phase 1, à moins que je ne m'abuse, là, l'impact  
13 tarifaire a été calculé en fonction de deux  
14 choses : soit du manque à gagner d'Hydro-Québec et  
15 d'Énergir, là, mais aussi la contribution pour la  
16 réduction des GES. Il me semble que la Régie a  
17 dit : bien, on va prendre en compte l'impact  
18 tarifaire des programmes d'efficacité énergétique  
19 lors des causes tarifaires et pas avant. Moi je  
20 voulais simplement lever un drapeau pour que la  
21 Régie puisse être informée de l'impact de la  
22 nouvelle construction commerciale et  
23 institutionnelle sur les budgets surtout d'Hydro-  
24 Québec qui vont déjà augmenter à cause du manque à  
25 gagner et de la compensation pour les pertes de

1           revenus d'Énergir et qui devront augmenter  
2           beaucoup, là, bien, on l'a vu, en plus, là, des  
3           chiffres de mon collègue, l'analyste Paquin, qui  
4           parlait de trois milliards de dollars (3 G\$). Bon  
5           bien ça, ça va s'ajouter à chaque année, justement.  
6           Il va s'ajouter un... bien, une soixantaine de  
7           millions de dollars en tout, là, qui devrait être  
8           partagé entre le gouvernement, Hydro-Québec et le  
9           client.

10                        Donc, ça va avoir un impact certain sur les  
11           budgets à la fois du gouvernement, bien que la  
12           Régie n'a pas de contrôle là-dessus, mais quand  
13           même, c'est bien que le gouvernement soit informé  
14           aussi. Et sur les budgets, justement, en efficacité  
15           énergétique d'Hydro-Québec.

16    Q. **[130]** Et justement, par rapport à cette question-là  
17           des coûts associés à la proportion de nouvelles  
18           constructions, que devrait faire la Régie, face à  
19           la problématique, dans la demande actuelle?

20    R. Prendre acte puisque parce que c'est déjà permis  
21           dans la nouvelle construction. Je ne sais pas, on  
22           n'est pas pour revenir en arrière, là, je ne  
23           saurais pas quoi vous répondre là-dessus, là. C'est  
24           un fait, la nouvelle construction fait partie des  
25           marchés visés. Elle en fait partie sur le, bon,



1 dans la Phase 1, Énergir puis Hydro-Québec ont fait  
2 les années deux mille dix-sept (2017) à deux mille  
3 dix-neuf (2019), là, pour estimer la clientèle  
4 admissible, ce qui incluait, de toute façon, de  
5 facto, la nouvelle construction.

6 Cependant, c'est la nouvelle construction,  
7 ça représente beaucoup de bâtiments et bien ça va  
8 mettre une pression plus importante, je pense, sur  
9 les budgets d'efficacité énergétique et du  
10 gouvernement que ce qui avait été probablement  
11 estimé auparavant avec le neuf pour cent (9 %), là,  
12 de la clientèle résidentielle et le problème, c'est  
13 que dans la clientèle résidentielle, on parle de  
14 beaucoup plus de clients, mais avec des... des  
15 contributions financières qui sont plus  
16 proportionnellement faibles, là, que celles dans le  
17 commercial et institutionnel, où ça coûte beaucoup  
18 cher de convertir à la biénergie.

19 Q. [131] O.K. Merci. Monsieur Finet serait disponible  
20 pour contre-interrogatoire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Gertler. Est-ce qu'il y a des  
23 intervenants qui désirent contre-interroger le  
24 témoin du ROÉÉ? Non. Maître Cardinal, Maître  
25 Thibodeau?

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Oui, pas de question pour les Distributeurs, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait, merci. Maître Gariépy?

5 Me ANNIE GARIÉPY :

6 Pas de question pour la Régie, merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Monsieur Dupont, pour la formation?

9 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

10 M. FRANÇOIS DUPONT :

11 Merci, Madame la Présidente.

12 Q. **[132]** Je vais avoir quelques questions pour essayer  
13 de comprendre un peu, puis je vous avoue que la  
14 réglementation municipale, là, ce n'est pas...  
15 bref, ce n'est pas un domaine que je maîtrise.

16 Mais avant d'arriver là, puis pas besoin  
17 d'afficher la présentation, Madame la greffière,  
18 là. À la page 9, votre première recommandation :

19 Modifier la stratégie de  
20 commercialisation pour ne pas attendre  
21 le besoin de remplacement de  
22 l'équipement de chauffage au gaz pour  
23 convertir à la biénergie.

24 Puis, là, Monsieur Finet, on va prendre un  
25 cas de figure, j'aime ça prendre... raisonner avec

1 un cas de figure. Donc, il y a un client qui a un  
2 système au gaz, ça fait quatre ans qu'il est là, il  
3 est flambant neuf, il roule bien. Il y a quelqu'un  
4 qui cogne à sa porte puis qui lui dit : écoute,  
5 sors-le donc de là. Sors-le puis ça va te coûter un  
6 peu de sous, mais t'sais, je comprends qu'il peut  
7 durer dix (10) ans, mais garde-le pas, garde-le pas  
8 ce système-là.

9           Donc, le choix, c'est quoi? C'est d'être  
10 coercitif? C'est de laisser le consommateur choisir  
11 ou c'est d'avoir une réglementation qui dit que  
12 quand ton équipement arrive à deux ans et demi, tu  
13 le changes, à trois ans, quatre ans. Vous savez, je  
14 comprends le principe, là, je comprends de ne pas  
15 attendre, puis hier je parlais à un Distributeur ou  
16 avant-hier, enfin, cette semaine, ils ont dit : si  
17 un client veut le changer avant, il n'y a  
18 absolument rien qui l'empêche de le faire, mais  
19 est-ce qu'on va obliger le client à le changer  
20 avant la fin de la durée de vie utile?

21 R. Je pense que vous avez, avec tout le respect que je  
22 vous dois, une mauvaise perception de ce que  
23 représente une conversion à la biénergie. On sort  
24 aucun équipement de chez le client. Par exemple, si  
25 vous, vous chauffez au gaz avec une chaudière au

1 gaz, par exemple, puis que votre chaudière  
2 justement, elle a quatre ans. Vous l'avez installée  
3 il y a quatre ans. Il n'y a pas personne qui va  
4 vous demander de la sortir. Ce qu'Hydro-Québec va  
5 vous proposer c'est d'installer une chaudière  
6 électrique à côté de votre chaudière au gaz et de  
7 permuter, de prendre dorénavant en majorité la  
8 chaudière électrique puis de garder celle au gaz  
9 pour la pointe.

10           Donc, il n'y a rien qui nous empêche de  
11 convertir au... « convertir » entre guillemets  
12 parce qu'on convertit pas vraiment. Ce qu'on fait  
13 c'est qu'on ajoute une thermopompe aux fournaies à  
14 air chaud. Encore là, si vous avez installé une  
15 fournaie à air chaud il y a quatre ans, gardez-le,  
16 personne ne vous demande de l'arracher. On vous dit  
17 juste : attendez pas d'avoir à remplacer votre  
18 fournaie à air chaud pour installer une  
19 thermopompe qui va, elle, chauffer pendant la  
20 majorité du temps, puis laisser votre générateur à  
21 air chaud que vous avez installé il y a quatre ans  
22 chauffer pendant les pointes. C'est complètement  
23 inutile.

24 Q. **[133]** Merci... merci pour l'explication puis  
25 j'avoue que j'avais... dans ma tête on le sortait,

1 là, mais on le sort pas. Mais qu'est-ce qui empêche  
2 le consommateur de procéder? Il y a-tu quelque  
3 chose qui l'empêche?

4 R. Là, non, il n'y a personne qui l'empêche, sauf que  
5 si on ne l'informe pas le consommateur puis si on  
6 vise spécifiquement ceux qui sont en besoin de  
7 renouvellement de leur équipement puis que  
8 l'ensemble de la clientèle qui serait admissible  
9 n'est pas au courant, bien on n'aura pas de  
10 participation, là, c'est pas... Il faut informer  
11 les gens, il faut faire une commercialisation puis  
12 un démarchage intensif auprès de cette clientèle-  
13 là. Là, cette clientèle-là, elle va être mise au  
14 courant sensiblement par les partenaires d'Énergir,  
15 entre autres, quand va venir le temps de changer  
16 leurs fournaies.

17 Q. **[134]** O.K. Et est-ce que ça c'est compatible puis  
18 là je vous amène... bien je ne vous amène pas mais  
19 dans votre présentation à la page 10.

20 R. Oui.

21 Q. **[135]** Deux-trois commentaires là-dessus. Est-ce que  
22 la Ville... là, j'ai compris qu'elle n'avait pas  
23 passé le règlement, c'est ce que vous avez  
24 mentionné, mais je comprends... dois-je en déduire  
25 que la Ville a le pouvoir d'interdire les nouveaux

1 bâtiments au gaz naturel?

2 R. Ça, c'est la question à mille piastres (1000 \$). On  
3 va pouvoir en discuter bientôt parce que la Ville  
4 devrait déposer son règlement au cours des  
5 prochaines semaines, prochains mois. Ça va dépendre  
6 comment le... le règlement et le projet de  
7 règlement est libellé. Je vous sou mets que le CQDE,  
8 qui est le Centre québécois du droit en  
9 environnement a émis une opinion légale sur le  
10 droit municipal et la possibilité des municipalités  
11 à bannir le gaz dans la nouvelle construction. Et  
12 vous pouvez... je pourrais même le déposer comme  
13 engagement, si ça vous intéresse. Il y a plusieurs  
14 autres municipalités aussi d'ailleurs qui ont fait  
15 part de leur désir d'arrêter l'hémorragie et de  
16 bannir le gaz dans la nouvelle construction aussi.

17 Q. **[136]** Non, là où je veux vous amener c'est... bon,  
18 faisons l'hypothèse qu'elle a le droit, là.

19 R. Oui.

20 Q. **[137]** Puis je ne veux vraiment pas ouvrir un débat  
21 là-dessus, là, c'est vraiment pas ma tasse de thé.  
22 Mais faisons l'hypothèse qu'ils ont le droit, donc  
23 c'est interdit.

24 R. Oui.

25 Q. **[138]** Demain matin, il y a un nouveau bâtiment à

1 Montréal, il ne peut pas être chauffé au gaz  
2 naturel.

3 R. Oui.

4 Q. **[139]** Est-ce qu'on va considérer que c'est un taux  
5 de pénétration puis un nouveau bâtiment puis dans  
6 la conversion... dans la conversion puis dans le  
7 versement d'une compensation? Il n'a plus le droit  
8 le client, il n'a plus le droit. Le gaz naturel est  
9 interdit.

10 R. Bien c'est ça, il n'y a pas d'aide financière  
11 possible, si c'est la loi qui l'exige. Bien à moins  
12 que...

13 Q. **[140]** Donc... donc, ça ne pose pas de problème.

14 R. Bien...

15 Q. **[141]** Ça pose pas de problème si... s'il est  
16 interdit, il n'y a pas de problème, il est  
17 interdit.

18 R. Les cibles vont être atteintes, mais par la Ville  
19 et non pas par l'entente.

20 Q. **[142]** Oui, mais en tout cas mais bref, pour  
21 l'instant il peut le faire. Puis pour l'instant ce  
22 que je comprends c'est une orientation, mais comme  
23 vous avez dit la Ville verra, là, jusqu'où ça va  
24 amener. L'autre point que je me demandais, je  
25 reviens sur la durée de vie utile... la durée de

1 vie utile, puis j'ai peut-être pas bien compris.

2 Toujours dans les recommandations de la Ville :

3 Oeuvrer au retrait graduel des  
4 systèmes de chauffage fonctionnant au  
5 moyen d'un combustible fossile dans  
6 les bâtiments existants en fonction de  
7 leur durée de vie utile.

8 Ça veut dire quoi? Ça veut dire que si la durée de  
9 vie utile est de vingt (20) ans, c'est en fonction  
10 de vingt (20) ans?

11 R. C'est-à-dire que non. La Ville est respectueuse des  
12 équipements qui sont déjà en place, mais désire  
13 suivre l'orientation de l'Agence internationale de  
14 l'énergie et ne désire pas que les équipements de  
15 chauffage au gaz soient renouvelés. La Ville est  
16 parfaitement au courant du GNR et tout ça et...  
17 mais ne mise pas là-dessus, elle sait qu'il n'y en  
18 aura pas assez de toute façon pour décarboner  
19 l'ensemble des usages. Donc, la Ville, elle,  
20 préfère miser, puis vous lirez, si vous le voulez,  
21 la feuille de route qu'on a déposée en preuve  
22 aussi. La Ville préfère miser sur un paquet  
23 d'autres moyens de gérer la pointe, dont les  
24 accumulateurs de chaleur qui, en passant,  
25 contrairement à ce qu'Hydro-Québec l'a laissé



1 entendre, là, que c'est bon juste une centaine  
2 d'heures par année, parce que c'est promu en lien  
3 avec le tarif Flex. Juste pour votre information,  
4 l'accumulateur de chaleur déplace la charge, tous  
5 les jours de l'hiver, de six à neuf et de quatre à  
6 huit pour un total de huit cent neuf (809) heures,  
7 l'année passée, dans la simulation que, nous, on a  
8 faite.

9           Donc, le cinq cent soixante-treize (573)  
10 heures, à moins douze (-12 °C), l'accumulateur le  
11 fait, mais sans perte de revenus, en décarbonant  
12 complètement pendant tout ce temps-là.

13 Q. **[143]** Je vous remercie pour cette précision  
14 additionnelle-là, mais je voudrais juste revenir  
15 sur... Je crois comprendre, puis corrigez-moi. Vous  
16 dites : « Vous devriez suivre les  
17 orientations... », je dis bien « orientations »,  
18 « de la Ville de Montréal, en terme de  
19 décarbonation. » Une des orientations, c'est  
20 d'oeuvrer au retrait graduel des systèmes de  
21 chauffage, en fonction de leur durée de vie utile.  
22 C'est une des orientations.

23           Vous nous dites, aussi : « N'attendez pas  
24 la durée de vie utile, n'allez pas là. Allez plus  
25 vite.

1 R. Oui.

2 Q. **[144]** Allez plus vite. » Ça fait que, là, ça, est-  
3 ce que c'est compatible avec l'orientation de la  
4 Ville, qui est une orientation? Vous savez, je  
5 cherche à voir est-ce que l'offre biénergie, telle  
6 quelle, qui prévoit que les Distributeurs vont  
7 travailler en fonction de la durée de vie utile  
8 puis de leur retrait, est-ce que c'est incompatible  
9 avec l'orientation de la Ville?

10 R. Oui, complètement. La Ville voudrait, justement,  
11 qu'on favorise la « conversion », entre guillemets,  
12 là. Puis encore là, il n'est pas question  
13 d'arracher rien à nulle part, d'un maximum de  
14 clientèles, le plus tôt possible. Mais qu'on le  
15 fasse en utilisant quinze pour cent (15 %) ... en  
16 maintenant quinze pour cent (15 %) des volumes de  
17 gaz en pointe plutôt que trente (30 %), parce que  
18 c'est ce qu'elle a, entre autres, réalisé dans ses  
19 propres bâtiments. Puis elle ne voit pas pourquoi  
20 le restant de la population, non plus, ne serait  
21 pas capable de faire la même chose.

22 Q. **[145]** Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autre  
23 question, Madame la Présidente.

24 R. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, François Émond.

3 M. FRANÇOIS ÉMOND :

4 Q. **[146]** Bonjour, Monsieur Finet. Juste une question  
5 de précision, pour bien comprendre. Moi non plus,  
6 je ne suis pas un expert en réglementation  
7 municipale. Mais est-ce que la façon que la Ville  
8 de Montréal semble vouloir aller, puis comme vous  
9 l'avez dit, à juste titre : « Il n'y a pas un  
10 projet de règlement, encore, de publié. Il n'y a  
11 rien de ça, ce ne sont que des orientations. » Est-  
12 ce que c'est la même façon que la Ville semble  
13 s'orienter, qu'elle le fait avec les poêles au bois  
14 et le mazout, aussi, dans les bâtiments?

15 R. Bien, le mazout, il y a un règlement provincial qui  
16 interdit le mazout, exactement dans la nouvelle  
17 construction. Ce n'est plus possible de construire  
18 des maisons avec le mazout.

19 Et le règlement provincial, aussi, interdit  
20 la réparation des systèmes de chauffage au mazout.  
21 Exactement ce que la Ville de Montréal veut faire.  
22 C'est dans exactement la même lignée.

23 Pour les poêles au bois, je ne m'en  
24 rappelle plus exactement, là, mais je sais qu'on  
25 l'a permis, mais avec une certification EPA, là,

1           puis the Environmental Protection Agency.

2                       Puis je sais, aussi... Je ne sais pas si  
3           vous avez vu ça passer, mais la Ville de Laval taxe  
4           cent dollars (100 \$) de plus pour n'importe qui  
5           chauffe avec un système au mazout. Et cinquante  
6           dollars (50 \$) pour ceux qui chauffent avec un  
7           système biénergie au mazout. Donc, ça pourrait  
8           inspirer d'autres municipalités, aussi.

9           Q. [147] Merci.

10           Me LOUISE ROZON :

11           Q. [148] J'aurais juste, peut-être, une question en  
12           lien avec les nouveaux bâtiments. Puis  
13           indépendamment de ce qui va se passer à la Ville de  
14           Montréal, là, on s'entend qu'il y a quand même  
15           aussi des inquiétudes qui ont été exprimées par  
16           Hydro-Québec en ce qui a trait à l'alimentation des  
17           clients qui ne chaufferaient plus du tout au gaz  
18           naturel.

19                       Bien, en fait, puis que ce n'est pas juste  
20           une problématique liée à la pointe, mais liée  
21           également à la quantité d'énergie qui serait  
22           nécessaire pour alimenter la ville. Mais ça, on va  
23           les laisser travailler, de leur côté.

24                       Vous dites : « On devrait interdire... Même  
25           si on décidait de changer d'idée, là, ce qui est

1 toujours possible, dans le secteur CI, on interdit  
2 la biénergie aux nouveaux bâtiments. » Donc,  
3 qu'est-ce qui va se produire? Les nouveaux  
4 bâtiments risquent d'être au tout au gaz? C'est ce  
5 que vous souhaitez?

6 R. Non, non. Non.

7 Q. **[149]** Que les nouveaux bâtiments soient tout-au-gaz  
8 et donc, pour une durée de vie de vingt-cinq (25)  
9 ans? Tu sais, la problématique de la durée de vie  
10 des équipements...

11 R. Bien, non...

12 Q. **[150]** ... elle est là, tout au gaz ou à la  
13 biénergie? J'ai de la misère à comprendre votre  
14 préoccupation...

15 R. Non, non, c'est...

16 Q. **[151]** ... en fait, l'impact de votre recommandation  
17 en lien avec votre objectif, qui est tout à fait  
18 légitime, qui est de réduire le plus possible les  
19 gaz à effet de serre.

20 R. Je ne suis pas sûr de vous comprendre, là. Il ne  
21 pourrait pas y avoir de bâtiments cent pour cent  
22 (100 %) au gaz dans la nouvelle construction à  
23 Montréal, ça serait interdit de les raccorder au  
24 gaz.

25 Q. **[152]** Je ne vous parle pas de...

1 R. Ce qu'il y aurait, c'est des...

2 Q. [153] Non, non, je ne vous parle pas de Montréal,  
3 là.

4 R. O.K.

5 Q. [154] Moi, je vous parle de façon générale par  
6 rapport à l'offre de biénergie, le fait de  
7 l'interdire... Montréal, là, on ne sait pas ce qui  
8 va arriver, on va voir comment les choses vont  
9 évoluer dans les prochains mois, là, mais moi, je  
10 vous parle de votre recommandation pour tous les  
11 bâtiments, peu importe où ils se trouvent au  
12 Québec, de ne pas leur offrir l'offre biénergie.  
13 Donc, vous présumez que ces nouveaux bâtiments là  
14 vont chauffer à l'électricité, ils ne chaufferont  
15 pas tout au gaz...?

16 R. Je n'ai pas... on n'a pas fait cette recommandation  
17 nulle part là dans la Phase 2, là. Nous, on a  
18 plaidé dans la Phase 1 que ce n'était pas couvert  
19 par le règlement ou le décret, mais dans la Phase  
20 2, on ne recommande pas de ne pas admettre les  
21 nouveaux bâtiments.

22 Nous, on est conscients de la décision que  
23 vous avez rendue en phase 1. Puis de dire que oui,  
24 les nouveaux bâtiments en font partie. Nous, tout  
25 ce qu'on veut, c'est que vous preniez acte que ça

1 va mettre une pression énorme sur les budgets à la  
2 fois du gouvernement et d'Hydro-Québec en termes  
3 d'efficacité énergétique.

4 On ne demande pas de les interdire, vous  
5 les avez déjà permis, là, puis on ne remet pas ça  
6 en cause, là. D'ailleurs, en révision, ça n'a pas  
7 été jusque-là, la question des nouveaux bâtiments.

8 Q. [155] O.K. Bon, j'avais peut-être mal saisi vos  
9 préoccupations que vous nous avez énoncées au  
10 départ, là, puis quel était l'objet. Donc, voilà,  
11 je n'ai pas d'autres questions pour vous.  
12 Est-ce que, Maître Gertler, vous avez un  
13 réinterrogatoire?

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Non, merci, c'est la preuve du ROEÉ.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excellent. Bien, merci beaucoup.

18 Q. [156] Merci, Monsieur Finet, pour votre  
19 présentation.

20 R. Merci.

21 Q. [157] Vous êtes donc libéré.

22 Avant de vous donner la parole, Maître Cardinal,  
23 j'aimerais juste souligner que bon, demain, il sera  
24 possible, considérant que maître Neuman ne sera pas  
25 présent pour faire sa présentation, son

1 argumentation orale, on aimerait peut-être annoncer  
2 tout de suite au GRAME et à Option consommateurs  
3 qu'on souhaiterait qu'ils puissent présenter leur  
4 argumentation demain, après l'AHQ-ARQ, et je  
5 voulais juste m'assurer que c'était correct pour  
6 eux, afin que l'on puisse terminer peut-être un peu  
7 plus tôt vendredi. Maître... Oui, Maître Neuman.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 ... Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs.  
14 Dominique Neuman pour le RTIEÉ. Simplement pour  
15 vous dire que j'ai déjà déposé, pour faire suite  
16 aux discussions qui ont eu lieu un peu plus tôt  
17 aujourd'hui, un projet de texte des modifications  
18 que nous suggérons aux textes... au projet textes  
19 réglementaires de HQD, donc à la fois pour  
20 illustrer les deux enjeux soulevés par notre  
21 témoin, à savoir l'insuffisance de précision des  
22 zones et la question de savoir est-ce qu'un client  
23 qui permute à moins neuf (-9), est-ce qu'il est  
24 admissible ou non.

25 Donc, à la fois, on a souligné les parties



1 du texte proposé par HQD-Énergir qui nous amènent à  
2 craindre cela et nous avons mis en rouge quelques  
3 mots pour suggérer un remède, un remède à cette  
4 crainte. C'était un avant-goût... c'est un  
5 avant-goût de...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 De votre plaidoirie.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 ... de ma plaidoirie future. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait, c'est bien noté, Maître Neuman.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 Oui, je m'excuse, je vous parlais, mais mon micro  
14 était fermé. En fait, ça a rapport avec ce dont  
15 vous faites... ce que vous venez de mentionner,  
16 Madame la Présidente. J'ai parlé à maître Thibodeau  
17 pendant la pause et on constate qu'on a pris de  
18 l'avance, donc on voulait vous indiquer qu'on  
19 comprend que, dans le fond, demain matin, il ne  
20 restera plus que la preuve du RNCREQ, donc  
21 j'imagine que ça devrait durer tout au plus environ  
22 quarante-cinq (45) minutes, une heure (1 h).

23 Donc, on serait disponible, là, pour faire  
24 la plaidoirie avant l'heure du lunch si vous le  
25 désiriez. On aurait juste besoin d'une pause

1 environ une heure (1 h) pour finaliser  
2 l'argumentation écrite. Donc, on verra comment ça  
3 se passe demain, mais on voulait vous annoncer dès  
4 maintenant qu'on pourrait passer, disons, vers onze  
5 heures (11 h), si ça vous convenait. Ce qui vous  
6 laisserait encore plus de temps pour passer  
7 d'autres intervenants, là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, c'est exactement ce que j'étais en train de me  
10 dire. Donc, c'est bien noté, Maître Cardinal, donc  
11 je vais aussi voir avec d'autres intervenants s'ils  
12 sont tout à fait disponibles pour plaider demain.

13 Oui, Maître David?

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Oui, bonjour. Je m'excuse si je n'ai pas de  
16 cravate, mais je n'avais pas prévu parler  
17 aujourd'hui. Si je regarde l'ordre des plaidoiries,  
18 on était le troisième avant la fin. Alors, je ne  
19 comprends pas pourquoi tout d'un coup on saute en  
20 avant des autres, c'est ça que je ne comprenais  
21 pas. Et tout ça pour dire, honnêtement, dans mon  
22 horaire, c'est... j'avais prévu que je plaçais  
23 vendredi, là, parce que j'étais parmi les derniers  
24 à plaider d'ailleurs. Donc, ça va être difficile  
25 pour moi d'être prêt pour demain, je vais être

1 honnête avec vous.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bon, c'est noté. Je lance l'invitation à tous les  
4 avocats pour nous indiquer, là, qui est disponible  
5 pour plaider, présenter leur argumentation demain.  
6 Donc, Maître Paquet.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bien, pour ma  
9 part, il n'y aurait pas de problème à ce qu'on  
10 puisse présenter l'argumentation demain, là...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait, c'est bien noté. Merci. Merci pour votre  
13 flexibilité. Donc, je veux faire un appel à tous.  
14 Parce que c'est sûr qu'on va avoir du temps demain,  
15 là, pour entendre les argumentations de quelques  
16 autres intervenants. Maître Lanoix, est-ce que vous  
17 seriez disponible pour plaider demain? Maître  
18 Lanoix, votre son a un problème. On ne vous entend  
19 pas, Maître Lanoix. On ne vous entend pas. Oui,  
20 peut-être juste nous faire signe avec la tête. Est-  
21 ce que vous seriez... C'est bon. Maître Turmel,  
22 pour l'AQP, est-ce que vous seriez disponible?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui, excusez-moi, moi aussi, j'étais en mode fin  
25 d'après-midi. Écoutez... Est-ce qu'on m'entend?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, on vous entend bien.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 O.K. Ce n'est pas mon meilleur choix, mais je  
5 pourrais assurément, je pense, passer en après-  
6 midi, là, demain. Parce que j'étais à l'étranger  
7 hier, je suis arrivé hier soir tard, alors... Je  
8 serais capable, demain... en fait, demain après-  
9 midi.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 S'il faut passer demain, je peux le faire en fin  
14 d'après-midi.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 On pourrait vous mettre le plus tard possible.

17 C'est bon, ça?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui. Bien, pas trop tard pour que vous ayez encore  
20 de l'écoute, là, mais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bien noté. Merci, Maître Turmel. Oui, Maître  
23 Obadia.

24 Me GAËLLE OBADIA :

25 Oui, effectivement, pour la FCEI, on pourrait

1 passer demain en après-midi également.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Excellent. Merci beaucoup. Je pense qu'on devrait  
4 être bon avec ça, hein? En tout cas, s'il y en a  
5 d'autres qui sont... t'sais, tout dépendant comment  
6 la journée va se dérouler demain, en tout cas, je  
7 vous invite, là, à me faire signe si certains  
8 d'entre vous seraient disponibles pour plaider  
9 demain. Donc, cela termine notre journée. On se  
10 revoit demain matin à compter de neuf heures (9 h)  
11 avec la preuve du RNCREQ. Alors, bonne fin de  
12 journée à tous.

13 AJOURNEMENT

14

---

15

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

\_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.

16

17

18

19